

BULLETIN

DE L'ACADÉMIE

DE NIMES

ANNÉE 1885.

NIMES

IMPRIMERIE CLAVEL ET CHASTANIER

12 — rue Pradier — 12

—
1885

TABLE

du Bulletin de l'Académie de Nîmes

ANNÉE 1885

FAITS ACADÉMIQUES

	pages.
Election de M. <i>Carcassonne</i> , président d'année	6
Election de M. <i>Delépine</i> , vice-président....	6
Nomination de la Commission pour le jugement du concours (économie politique) MM. <i>Bolze</i> , <i>Villard</i> , <i>Bondurand</i> , <i>Clavel</i> ..	7
Conférences de la Sorbonne. Programme de la section des sciences économiques et sociales....	7
Distribution du volume des <i>Mémoires de l'Académie</i>	17
Délivrance de l'ouvrage légué par M. Ch. <i>Durand</i> : <i>Traité des principes d'architecture</i>	17
Nomination de M. <i>Barafort</i> , membre non-résidant.....	17
Décès de M. l'abbé <i>Garcizo</i> , associé-correspondant.....	26
Election de deux associés-correspondants : MM. <i>Charles Frossard</i> et l'abbé <i>Ferd. Saurel</i>	26
M. <i>Tarry</i> , associé-correspondant annonce la fixation de sa résidence à Alger.....	26
Distinction accordée à M. l'abbé <i>Goiffon</i> au concours d'antiquités pour son bullaire de Saint-Gilles.....	32

	pages.
Délégation, pour les conférences de la Sorbonne, donnée à MM. <i>Liotard, Villard, Mazel</i>	32
Dépot des comptes de M. le trésorier.....	35
Décès de M. <i>Albin Michel</i> . — Allocution de M. <i>Aurès</i> à ses obsèques ..	42
Approbation des comptes du trésorier.....	45
Déclaration de deux sièges vacants par le décès de M. <i>Roussel</i> et le changement de résidence de M. <i>Torcapel</i>	53
M. <i>Mazel</i> est nommé secrétaire-adjoint.....	53
M. <i>Villard</i> est nommé bibliothécaire.....	53
Nomination de la commission du concours de 1887, MM. <i>Bolze, Bondurand, Mazel</i> .	56
M. <i>Marty</i> , associé-correspondant offre son concours pour faire les honneurs de ses collections à ses confrères qui se rendraient au concours régional de Toulouse.....	71
Election de deux membres résidants, MM. <i>Gustave Fabre</i> et <i>Coustalet</i>	82
M. <i>Em-In Thürn</i> passe dans la classe des membres non résidants.....	82
Discours d'ouverture destiné à la séance publique par M. <i>Carcassonne</i> et compte rendu des travaux de 1884, par M. <i>Bolze</i> .	85
La librairie Dulau, de Londres demande à acquérir la collection des <i>Mémoires de l'Académie</i> pour le British-museum....	83-95
Rapport sur le concours de 1885 (des syndicats professionnels), par M. <i>Villard</i>	91
Renvoi de la séance publique à raison de la mort de Victor Hugo.	93
Circulaire ministérielle au sujet de la Nidification des oiseaux.....	95
Part du prix Monbinne attribuée à M. <i>Roux-Ferrand</i> pour son dictionnaire philosophique.....	95
Séance publique de l'académie du 3 juin 1885	99
Invitation pour la 14 ^e session à Grenoble de l'association pour l'avancement des sciences.....	103
Décès de M. le général Bon de <i>Chabaud-la-Tour</i> , membre non résidant.....	103

	pages.
Election de deux membres résidants, MM. <i>Georges Maurin</i> et <i>C^{te}. de Balincourt</i> . . .	110
Délégation à M. <i>Liotard</i> , pour la commission de distribution du legs Boucher-de-Perthes	110
Etablissement d'un tableau des donateurs à l'académie	113
Achat des papiers de Germer-Durand par la ville de Nimes	125
Election de M. <i>Soucaille</i> , associé-correspondant	131
M. <i>Hardouin</i> , associé-correspondant annonce la translation de sa résidence de Douai à Quimper	139
M. le baron de <i>Baye</i> , offre son concours pour communiquer au congrès archéologique et préhistorique d'Athènes en 1886, les découvertes relatives à notre région	139
Demande des <i>Mémoires de l'Académie</i> par le musée d'Ethnographie du Trocadero à Paris	153
Circulaire de la société de numismatique et d'archéologie relative aux collections d'amateur	159

ARCHÉOLOGIE

Sur un nouveau procédé d'estampage, communiqué par M. de <i>Lasteyrie</i> , par M. <i>Bondurand</i>	27
Don d'inscriptions gallo-romaines par M. <i>Jurand</i>	88
Sur la vente de deux monnaies, provenant de l'atelier monétaire de Nimes par M. <i>Goudard</i>	103
Sur une acquisition de pièces monétaires d'intérêt local, par M. <i>Goudard</i>	110
A propos d'inscriptions tumulaires de Myrmillons, communications de M. <i>Liotard</i> et de M. de <i>Balincourt</i>	123-131
Sur un mémoire de M. <i>Flouest</i> : Deux stèles de laraire, par M. <i>Liotard</i>	135

	pages.
Subvention pour les fouilles de deux cimetières Gallo-Romains.....	140
Nouveau mémoire sur l'inscription du nymphée de Nîmes, par M. <i>Aurès</i>	156-160
Mutilations de l'église du Plan à Pont-Saint-Esprit, signalées par M. <i>Bruguière-Roure</i>	159
Sur un fragment de mesure gauloise, découvert à Cerny-lès-Reims, soumis à l'appréciation de M. <i>Aurès</i>	162

HISTOIRE LOCALE

Sur l'histoire de Malaucène et l'emplacement de l'antique Aeria. Rapport de M. l'abbé <i>Goiffon</i> sur deux ouvrages de l'abbé <i>Saurel</i>	6
Sur un procès criminel intenté aux frères Cramer, à suite de deux écrits protestants publiés à Nîmes en 1761, par M. <i>Dardier</i>	11
Sur les lettres de Paul Rabaut à Antoine Court, publiées par M. <i>Picheral-Dardier</i>	17
Rapport de M. <i>Grotz</i>	17
Sur la bibliothèque de Samuel Petit, par M. <i>Puech</i>	33
Sur les coutumes de Lunel, document inédit, par M. <i>Bondurand</i>	35
Sur les corporations ouvrières de Toulouse au moyen âge, compte rendu de M. <i>Aurès</i>	52
Sur les statuts des boulangers d'Avignon, à propos d'un manuscrit enluminé du xiv ^e siècle, par M. <i>Bondurand</i>	56
Sur la culture du tournesol à Gallargues et sur la ferme des pipes, d'après deux actes aux minutes de M ^e Grill, par M. <i>Puech</i>	67
Sur deux inscriptions du xiii ^e et du xvi ^e siècles, communiquées par M. <i>Fesquet</i>	71
Notice biographique sur J. Gaidan, par M. <i>Clavel</i>	92
Sur une publication de M. Blancard : Documents sur le commerce de Marseille au moyen-âge (Chartes commerciales de Manduel, par M. <i>Bondurand</i>	96

	pages.
Ordonnance de paiement 1545, par Ch. de Crussol, pour travaux au château de Nîmes, et quittance de l'entrepreneur, communication de M. <i>Liotard</i>	98
Sur la maye de Provence et le pays de coccagne. Rapport de M. <i>Mazel</i>	107
Etude sur le conseiller Gleize de Lablanque et les franchises de la ville de Saint-Pons, par M. l'abbé <i>Azaïs</i>	108
Sur deux chartes communales d'Aramon, par M. <i>Bondurand</i>	111
Notice sur les donations de François Séguier à l'académie, d'après des documents inédits, par M. <i>Liotard</i>	113
Notice sur la maison des Chassaintes à Nîmes, par M. l'abbé <i>Goiffon</i>	123
Sur la découverte d'un manuscrit du manuel de Dhuoda, par M. <i>Bondurand</i>	124
Apprentissage d'un faiseur de bas de soye. Testament de Gaillard Guiran, communications de M. <i>Puech</i>	135
Sur l'histoire de la ville d'Eyguières de M. Alph. Michel, par M. <i>Mazel</i>	145
Le budget de la viguerie d'Aiguesmortes, d'après un manuscrit inédit, par M. de <i>Balincourt</i>	149
Les origines de Tarascon, mémoire de M. <i>Gilles</i>	160

LITTÉRATURE — POÉSIE

Garo, inspiration poétique, par M. <i>Delépine</i>	23
Le cantique des cantiques, traduit en patois cévenol par M. <i>Fesquet</i> , rapport de M. <i>Bigot</i>	73
Sur l'oraison funèbre du cardinal de Bonnechose, par l'Evêque de Nîmes. Appréciation de M. <i>Faudon</i>	88
Lou singe et lou cat, fable patoise par M. <i>Bigot</i>	92

	pages.
Erreur regrettable de la librairie Lemerre, relative à François Ménard de Nîmes, par M. <i>Puech</i>	97
Sur <i>lou Reprin</i> de Gabriel Azaïs, par M. <i>Mazel</i>	107
Sur <i>li Miragi</i> de M. Paul Gaussen, par M. <i>Liotard</i>	133
Sur l'annuaire de la Société philotechnique, par M. <i>Liotard</i>	134
Sur la conférence de M. Frossard, consacrée à Coligny, par M. <i>Fabre</i>	141
Sur quelques négligences de langage rentrant dans la périssologie, par M. <i>Liotard</i>	167

PHILOSOPHIE

Sur le <i>Journal intime</i> . de Frédéric Amiel, par M. <i>Grotz</i>	77-83
---	-------

ÉCONOMIE POLITIQUE

Les banques populaires et le Crédit agricole, par M. <i>Villard</i>	37-45
La crise agricole, la concurrence étrangère, le traité de Francfort, les tarifs internationaux, par M. <i>Villard</i>	108
Sur l'histoire des enfants abandonnés de M. Lallemand, Rapport de M. <i>Villard</i>	164

HISTOIRE NATURELLE — BOTANIQUE — GEOLOGIE

Les marbres des Pyrénées, rapport de M. <i>Boyer</i> , sur un ouvrage de M. <i>Frossard</i> ...	9
L'âge de cuivre, dans les Cévennes : mémoire de M. <i>Jeanjean</i> et observations de M. <i>Mazel</i>	27
Sur les excursions cryptogamiques de MM. le Breton et Malbranche, sur le jardin de M. <i>Mazel</i> au golfe Juan, par M. l'abbé <i>Magnen</i>	60

	pages.
Sur un échantillon d'incolumite ou grès flexible par M. <i>Aurès</i>	66
Sur la découverte du <i>Narcissus Gareisianus</i> , par M. l'abbé <i>Magnen</i>	96
Sur un essai de la flore du sud-ouest de la France de M. l'abbé <i>Revel</i> , par M. l'abbé <i>Magnen</i>	154
Quelques plantes à ajouter à la Flore du Gard, découvertes de M. l'abbé <i>Magnen</i>	163



BULLETIN

DE L'ACADÉMIE DE NIMES

Séance du 10 janvier 1885.

Présents: MM. BOLZE, *président*; Bigot, Brun, Verdier, Puech, Doze, Michel, Delépine, abbé Ferry, Boyer, Dardier, Bondu-rand, Clavel, abbé Goiffon, Grotz, *membres résidants*; Ch. Liotard, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 29 décembre 1884 est adopté.

M. le Secrétaire fait le dépôt des publications périodiques transmises à l'Académie, depuis la dernière séance, savoir :

Bulletin de la Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace, novembre 1884 et décembre

Atti della R. Accademia dei Lincei pour 1884.

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, novembre 1884.

Revue historique, scientifique et littéraire du département du Tarn, novembre 1884.

Table décennale du bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère, 1870-1879.

Bulletin de l'Académie d'Hippone, n° 19, de 1884.

Table générale des documents épigraphiques, publiée par l'Académie d'Hippone, de 1865 à 1884.

L'Académie a reçu, en outre, à titre d'hommage :

La Langue internationale néo-latine, par M. E. Courtonne, ouvrage dont elle avait seulement reçu auparavant le résumé et le compte rendu par la Société de Nice.

L'Académie procède, suivant l'usage au début de l'année et conformément à l'art. 29 du règlement, au renouvellement de son bureau pour l'année 1885.

Sont nommés, à l'unanimité :

En qualité de *président* : M. le docteur CARCASSONNE ;

En qualité de *vice-président* : M. DELÉPINE.

En l'absence de M. Carcassonne, M. Bolze cède le fauteuil de la présidence, à M. Delépine, vice président. L'Académie vote des remerciements à M. Bolze pour le dévouement qu'il a apporté pendant l'année précédente dans l'accomplissement de ses fonctions.

Le Secrétariat de l'Académie a reçu, sous les dates des 29 et 30 décembre 1884, c'est-à-dire avant l'expiration du délai régle-

mentaire, deux mémoires sur la question des syndicats professionnels et des grèves, mise au concours pour le prix à décerner en 1885. — Ces deux mémoires sont numérotés 2 et 3.

Une commission spéciale est constituée pour en faire l'examen. Sont désignés pour faire partie de cette commission, comme adjoints aux membres du bureau : MM. Bolze, Villard, Bondurand et Clavel.

Le Comité des travaux historiques et scientifiques envoie, en vue des conférences de la Sorbonne en 1885, plusieurs exemplaires, qui sont distribués, du programme des sujets d'étude recommandés par la section des sciences économiques et sociales ; ils sont au nombre de quatre, dont M. le Secrétaire fait connaître les titres comme suit :

- 1° Histoire d'un domaine rural ;
- 2° L'état et la valeur de la propriété bâtie ;
- 3° Effets économiques d'une nouvelle voie de communication ;
- 4° Etudier, pour une région déterminée, les modifications qui se sont introduites dans la pratique des régimes matrimoniaux depuis le Code civil.

M. l'abbé GOIFFON rend compte de l'examen auquel il s'est livré des deux publications de M. le chanoine Ferdinand Saurel et de son frère, M. Saurel : l'*Histoire de Malau-cène*, en deux volumes, et la *Notice sur l'ancien emplacement d'Aeria* (Vaucluse).

Après avoir constaté que les deux volumes consacrés à l'histoire de Malaucène sont remplis de faits bien étudiés et d'une érudition de bon aloi ; le rapporteur indique les principales lignes du tableau que l'historien fait passer sous les yeux de son lecteur depuis les temps préhistoriques jusqu'à nos jours ; il signale en particulier les chapitres qui ont trait à l'existence d'un *oppidum* celtique dont les habitants descendirent plus tard pour se fixer dans des endroits moins abruptes, aux invasions des barbares, aux restaurations dues aux évêques de Vaison, à la cession du territoire Venaissin, faite au xiii^e siècle par les comtes de Toulouse à l'Eglise romaine et au séjour des papes d'Avignon à Malaucène. Cette partie du travail de M. Saurel et les chapitres qui suivent ne sont pas sans jeter quelque lumière sur plusieurs points de l'histoire générale et sur divers usages plus ou moins répandus dans le midi de la France. L'ouvrage comprend, en outre, une fort intéressante statistique et d'attachantes notices biographiques sur les illustrations locales et sur un grand nombre de familles du pays ; ces notices, parfaitement étudiées, fourniront aux érudits de précieux renseignements généalogiques et héraldiques.

L'histoire de Malaucène, écrite avec cette attrayante simplicité qui rend faciles les lectures les plus sérieuses, se termine par une identification fort importante pour la géographie celtique, en faisant de l'*oppidum* de Clairier, d'où est née Malaucène, l'antique *Aeria* que les savants recherchent depuis longtemps dans les départements de Vaucluse et de la Drôme.

(L'ouvrage est en vente chez M. Saurel, à Malaucène, et chez les libraires de Vaucluse.)

Cette identification, seulement indiquée dans l'histoire de Malaucène, trouve ses preuves dans la brochure *Aeria* du même auteur. Cette savante dissertation de M. Saurel a un mérite qu'il importe de signaler d'abord ; c'est une œuvre d'une incontestable et absolue bonne foi. L'auteur rapporte de la façon la plus exacte et les textes et leurs nombreuses solutions contradictoires, s'efforçant de montrer dans tout leur jour les diverses opinions des savants et des érudits, sans chercher à en amoindrir l'importance. Constamment loyal et courtois envers ses adversaires, M. Saurel aura certainement l'estime de ceux qu'il combat, alors même qu'il ne parviendrait pas à les convaincre.

L'auteur donne d'abord les textes des anciens géographes et les diverses attributions des savants ; puis, procédant par voie d'élimination, il fait impitoyablement *table rase* et propose ensuite son attribution de Clairier, qu'il prouve par la concordance avec les textes anciens dont elle résout toutes les difficultés et avec plusieurs attributions modernes dont elle précise les affirmations. Les conclusions de M. Saurel paraissent inattaquables, et *Aeria* nous semble désormais déterminé.

A la suite de ce compte rendu, la proposition d'affiliation de M. l'abbé Saurel à l'Académie, au titre d'associé-correspondant, est inscrite au registre des présentations.

M. BOYER rend compte du travail publié et envoyé à l'Académie par M. Ch. Frossard, sur les marbres des Pyrénées.

« Parmi les opuscules dont l'Académie a reçu l'hommage, se trouve une petite brochure de 47 pages, dont l'auteur porte un nom bien connu de Nîmes et de l'Académie.

» *Les Marbres des Pyrénées*, étude et classement, tel est le titre du travail de M. Ch.-L. Frossard.

» Simple, concise et précise, l'œuvre dont nous avons l'honneur de vous rendre compte se distingue par un cachet spécial de méthode scientifique ; elle dénote, de la part de son auteur, une connaissance approfondie du sujet et une aptitude vraiment remarquable pour les études géologiques.

» Pour M. Frossard, les marbres qu'il étudie ont une composition mécanique parfaitement évidente, et les nombreuses variétés que l'on rencontre ne sont que le résultat de l'arrangement moléculaire de dépôts aqueux fortement modifiés par une suite d'actions lentes ou brusques. Il constate leur caractère métamorphique qui les rattache aux roches éruptives qui les avoisinent.

» Cette étude n'est point seulement une œuvre de science pure ; elle devient une étude pratique par le côté qui vise l'exploitation industrielle, et certaines qualités physiques des marbres qu'elle envisage.

» M. Frossard s'est beaucoup occupé de la fissilité des marbres pyrénéens, et il fait connaître avec beaucoup de détails et d'une façon mathématique les plans de fissilité, la passe et la contre passe de ces calcaires, toutes questions qui intéressent au plus haut point l'art du marbrier.

» L'historique de l'emploi de ces marbres depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, bien que très sommaire, n'en est

pas moins complet ; et l'on retrouve dans la classification qui forme les trois quarts de l'ouvrage des indications précieuses sur cette question. Le savant, l'antiquaire et l'artiste trouveront tous de quoi glaner dans cette petite brochure, qui vaut tout autant qu'un gros volume ; et nous croyons satisfaire aux statuts de notre compagnie en vous proposant d'accorder à M. Frossard, dont cet opuscule n'est pas du reste la première publication, le titre d'associé-correspondant de notre Compagnie.»

A la suite de ce rapport, la proposition d'accorder à M. Frossard le titre d'associé-correspondant de l'Académie est inscrite au registre des présentations.

M. DARDIER dit quelques mots d'un procès criminel intenté à un imprimeur de Genève, après la publication de deux écrits protestants qui parurent à Nîmes au commencement de 1761. Le premier écrit était une *Très humble et très respectueuse Requête des Protestans de la Province de Languedoc au Roy*, in-4° de 5 pages, accompagné d'une *Lettre à Mgr le maréchal de Thomond, commandant en chef de la Province, à Montpellier*, lettre datée de Nîmes le 8 février 1761. Le second écrit était une *Exhortation à la repentance et à la profession de la vérité, ou Lettre pastorale aux Réformés de l'Eglise de Nîmes*, par MM. Paul Rabaut et Paul Vincent, pasteurs de la dite Eglise. In-4° de 15 pages, datée de Nîmes le 20 février 1761 ; en sous-titre : *A Genève, chez les frères Cramer, 1761.*

Ces deux écrits furent composés et publiés en même temps et pour le même objet. On venait d'ordonner à plusieurs d'entre les

principaux habitants de Nîmes de faire célébrer leurs mariages et le baptême de leurs enfants dans l'Eglise romaine. Des ordres semblables, signifiés quelques mois auparavant aux réformés de la Guyenne, avaient eu plein succès. Court de Gebelin nous l'apprend dans une lettre inédite du 15 janvier 1761 : « On y a rebaptisé, dit-il, une infinité d'enfants, même de l'âge de sept ans ; tous ont été enregistrés comme illégitimes. Cette persécution, arrivée dans le temps des semailles, a fait un tort considérable au pays » (1).

Pour prévenir de telles défaillances, Paul Rabaut prit la plume (les deux écrits sont de lui certainement), et fit entendre séparément au roi et à son Eglise un éloquent plaidoyer en faveur de la liberté religieuse. « Il ne s'agit point, Sire, dit-il, de la cause de quelques particuliers : ce sont plus de douze mille familles du seul diocèse de Nîmes, plus de quatre-vingt mille de la province de Languedoc, c'est un peuple entier qui réclame votre justice et le droit qu'il a sur le cœur compatissant de Votre Majesté. » Dans la *Requête* au roi, il invoque « les lumières du siècle, l'intérêt de l'Etat, l'équité et l'humanité du souverain. » Les protestants qui viennent tout à coup d'être jetés dans les plus vives alarmes sont les sujets les plus fidèles et les plus utiles : « Le commerce et l'agriculture, dit-il, fleurissoient entre leurs mains ; ils peuploient, ils cultivoient, ils enrichissoient les contrées qu'ils habitent. » Dans l'*Exhortation* à ses fidèles,

(1) Papiers Court à la Bibl. publ. de Genève, n° 2 ; lettre à Charles de Végobre.

il leur dit de professer malgré tout la vérité, de garder fermement leur foi et leur indépendance. Dans l'un et dans l'autre écrit, il déclare que l'émigration en masse est l'unique ressource de ceux que le péril effrayerait.

Cette humble et respectueuse *Requête* fut entendue vraisemblablement du monarque et de ses ministres, car les ordres signifiés à quelques protestants nimois n'eurent point de conséquences fâcheuses. Bientôt, d'ailleurs, de douloureuses diversions survinrent par le procès et le martyre, à Toulouse, du pasteur François Rochette, des trois frères Grenier et du malheureux Calas.

Mais, à Genève, un procès criminel fut intenté aux frères Cramer, dont le nom était au sous-titre du second écrit. Le résident de France dans cette ville, le baron de Montperoux, dut se plaindre aux magistrats de la petite république. Il avait le droit légal pour lui. Au lendemain de la médiation, en effet, c'est-à-dire au moment où la cour de France venait, par son intervention dans les affaires intérieures des Genevois, de sauver l'aristocratie d'une révolution imminente, en 1738 et 1739, elle avait exigé et obtenu qu'on défendit aux ministres de Genève de correspondre avec les protestants de France, et qu'il fût interdit aux libraires d'introduire les livres de religion dans ce royaume. Les frères Cramer furent interrogés le 11 avril 1761, et ils nièrent avoir imprimé cet écrit. Tous les autres libraires et imprimeurs de Genève furent aussi interrogés, et ils déclarèrent unanimement qu'ils ne reconnaissaient ni les caractères, ni les vignettes, ni les fleurons

dont les frères Cramer se servaient ordinairement dans leurs éditions ; l'écrit en question, d'après eux, avait été imprimé à Lyon ou à Avignon. Les deux écrits, du reste, sortaient des mêmes presses : ce sont les mêmes caractères, le même papier, les mêmes vignettes ou fleurons.

Une seconde édition de ces deux écrits incriminés parut à Amsterdam, chez Marc-Michel Rey, en 1761, vers la fin du mois de septembre ou en octobre ; car il est dit, dans une note de la page cinquième, que « tout récemment » on venait de saisir un pasteur aux environs de Montauban : l'arrestation de Rochette est du 13 septembre. Cette réimpression est un in-8° de 40 pages.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 24 janvier 1885.

Présents : MM. Carcassonne, *président* ; J. Salles, Bigot, Brun, Lenthéric, Bolze, Michel, Delépine, Dardier, Bondurand, Simon, Dautheville, Villard, Mazel, abbé Goiffon, Grotz, *membres résidants* ; Ch. Liotard, *secrétaire perpétuel*.

—
Le procès-verbal de la séance du 10 janvier est lu et adopté.

—
M. le Secrétaire fait le dépôt des publications périodiques transmisés à l'Académie au cours la dernière quinzaine, savoir :

Revue africaine, septembre et octobre 1884.

Revue de la Société des études historiques, 1884.

Bulletin de la Diana, t. 3, n° 1.

Revue savoisiennne, 31 décembre 1884.

Bulletin de la Société d'étude des sciences naturelles de Nimes, octobre 1884.

Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, janvier 1885.

Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes, n° 1, 1885.

Bulletin de la Société industrielle de Flers, nos 1 et 2, 1884.

Bulletin de la Société de Borda (Dax), 4^e trim. 1884.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 1883-1884, 5^e fascicule.

Revue des travaux scientifiques, t. IV, nos 9 et 10.

Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie, 4^e trim. 1884.

Bulletin des séances de la Société nationale d'agriculture, 1884, n^o 8.

Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, t. VI, 1883.

M. Tarry, récemment nommé correspondant de l'Académie, nous transmet d'Alger un exemplaire d'une étude qu'il a présentée en 1878 au Congrès international de météorologie de Paris et au Congrès de l'association pour l'avancement des sciences. Cette étude a pour titre et pour objet : *L'Echange de télégrammes météorologiques entre l'Europe et l'Afrique*.

M. Mazel fait également hommage à l'Académie de sa publication complémentaire des poésies de dom Guérin (de Nant), précédée d'une notice biographique et dialectologique.

Un opuscule intitulé : *La Famille d'Assas et le chevalier d'Assas* est offert par l'un des auteurs, M. Ferdinand Teissier.

—
Sur la proposition de M. Bondurand,

l'Académie émet le vœu que le volume de ses Mémoires soit adressé à ceux de ses membres non résidants ou associés-correspondants, qui ne l'auront pas fait retirer directement ou indirectement.

M. le Secrétaire a fait retirer chez l'héritier de M. Henri Durand, M. le commandant Cabanis, son fils adoptif, l'ouvrage manuscrit de M. Ch. Durand père, ancien membre de l'Académie : *Traité des Principes d'architecture*, légué à notre Compagnie ; cet ouvrage en 2 vol. in-f^o, est déposé sur le bureau, et l'Académie autorise M. le Trésorier à payer en temps utile les droits de succession qui seront réclamés.

L'Académie procède, après expiration des délais réglementaires, à l'élection d'un membre non résidant, mise à l'ordre du jour de la présente séance. M. Barafort, conseiller honoraire à la Cour de cassation, ayant pris récemment résidence dans le département, est élu en la susdite qualité.

M. GROTZ, donne lecture d'un rapport sur la publication des lettres de Paul Rabaut à Antoine Court, faite par M. Picheral-Dardier, précédée d'une préface par M. Dardier, notre confrère.

Le rapporteur débute par quelques réflexions sur l'importance qu'on donne aujourd'hui aux documents et sur les procédés de notre jeune école historique.

MM. Dardier et Picheral, dit-il, n'ont pas voulu faire un livre d'histoire. Ils ont voulu, dans ces deux volumes, nous donner des documents. Et vraiment il eut été

dommage que les lettres de Paul Rabaut restassent ensevelies dans la poussière et dans l'oubli.

L'ensemble de tous ces documents se trouve à Genève; et c'est là, dans cette abondante source, que plusieurs historiens et chercheurs, M. Edmond Hugues entre autres, ont déjà largement puisé.

M. Armand Picheral a pendant plusieurs années copié les lettres, toutes les lettres de Paul Rabaut à Antoine Court. La correspondance s'ouvre en 1739, au début même de la carrière du pasteur du désert, et dure jusqu'en 1755. Cette année-là, 1755, Antoine Court « eut le malheur de perdre la chère » et dévouée compagne de sa vie, et ce coup » pour lui fut terrible: il ne s'en releva » jamais. Il laissa depuis lors, presque » complètement à son fils, Court de Gebelin, » le soin de correspondre avec les amis de » France et de l'étranger. »

Cette période de 1739 à 1755 est du reste, nous dit M. Dardier, « la plus troublée, la » plus dramatique dans la vie de celui qu'on » a appelé par excellence l'apôtre du désert. »

Les lettres sont au nombre de 200 environ.

Que MM. Dardier et Picheral nous permettent d'exprimer deux désirs et même trois: 1° qu'il y ait bientôt une seconde édition; 2° que les lettres soient numérotées; 3° qu'il y ait pour chacune d'elles un résumé de leur contenu.

Toutes les lettres, sauf un très petit nombre, sont de Paul Rabaut et adressées à Antoine Court. On ne s'est pas contenté de les publier telles quelles, purement et simplement. Nous avons bien le texte même de

Paul Rabaut, sans modification aucune, sauf pour la ponctuation, et sans aucun retranchement. Mais nous avons aussi une préface, assez étendue, des notes, des pièces justificatives, un sermon, des tables des noms propres et des noms de lieux, toutes choses de très grand prix, à nos yeux, et indispensables pour des livres de cette nature, enfin des additions et corrections. Les auteurs et éditeurs sont — ils ne s'en cachent pas — de l'avis de M. Caro, pour qui « rien n'est plus utile et plus agréable que » de trouver au bas de la page la clef des » personnages et des événements auxquels » il est fait allusion ; c'est la méthode moderne de faire circuler à flots la lumière » autour des textes que l'on édite, et cette » méthode est la bonne. Ils ont fait pour les » lettres de Paul Rabaut ce que M. Hesminjard a fait avec tant de succès pour la « Correspondance des Réformateurs. »

Les lettres sont remplies de détails, parfois très intimes, sur Paul Rabaut, sa famille, ses enfants ; mais elles présentent essentiellement un intérêt général. Les deux principaux personnages nous parlent surtout des graves intérêts qui les préoccupaient sans cesse ; des églises protestantes du Midi ; de leur situation, des dangers qu'elles courent, de leurs conducteurs, etc. Les lettres mettent en pleine lumière le caractère de ces deux hommes, leur foi, leur zèle, leur dévouement et aussi leurs tristesses et leurs déboires. L'affaire des étudiants à qui l'on avait imposé des règlements nouveaux, jugés humiliants par quelques-uns d'entre eux, valut à Antoine Court des lettres dans lesquelles se trouvent des paroles très dures. « Nous voulez-vous

» assujettir à suivre vos volontés sans exa-
» men et même sans connaissance ? Vous
» avez avez agi trop en maître ; vos maniè-
» res d'agir envers nous sont peu frater-
» nelles et peu modestes.» Une autre affaire
fort triste, celle du pasteur Boyer, troubla
beaucoup Paul Rabaut et agita profondé-
ment les églises. Une lettre interceptée et
livrée par un malhonnête homme, nommé
Ravier, vint compliquer la situation et
augmenter les ennuis de Paul Rabaut. Mais,
toute part faite à l'humaine faiblesse, Paul
Rabaut et Antoine Court se montrent sous
le jour le plus favorable dans cette corres-
pondance. Quel attachement et quel respect
chez l'apôtre du désert pour le restaurateur
des églises ! Comme ce dernier est bien
l'homme fait pour tenir le gouvernail de la
tourmente. Paul Rabaut est toujours digne,
toujours sérieux, toujours homme de foi et
d'action, et en maintes circonstances il ar-
rive à l'héroïsme. Mais quoi ! sa vie tout
entière n'est elle pas héroïque ?

Tous les intérêts des églises protestantes
sont révélés dans les lettres ; on y saisit la
vie de ces églises dans ses diverses mani-
festations. Agitations au dehors, agitations
au dedans, discussions, divisions, craintes,
joies, tout y est ; et à mesure que l'on péné-
tre dans cette vie, involontairement, on
rapproche l'époque des Rabaut, des Antoine
Court, des Claris, des Roux, etc., de notre
époque, et ce rapprochement n'est pas sans
profit. L'histoire bien lue et bien comprise
a une puissance salutaire, une vertu d'apai-
sement. On apprend, en étudiant le passé,
à être plus juste pour le présent. Nous nous
figurons parfois, sous le coup de la décep-
tion et au milieu des ennuis de l'heure

présente, que nos ancêtres nē connaissent ni nos passions, ni nos misères. Ils les connaissent, les tristesses et les épreuves de l'existence ; ils les ont supportées, et, par leur exemple, par le spectacle de leur constance et de leur foi, ils nous apprennent à supporter les nôtres.

Ce qui est particulièrement intéressant dans ces lettres, c'est, en fin de compte, Paul Rabaut. Il est là tout entier, avec ses préoccupations, ses craintes, ses espérances, ses tristesses, ses joies, son héroïsme. Bien des fois, il a couru et bravé les plus grands dangers, surmonté des tentations douloureuses. Un jour, au début de son ministère, nous le voyons profondément découragé ; tout le froisse et l'attriste. « Le peu » de progrès, écrit-il à son ami, le peu de » progrès que fait dans ce pays la prédication de l'Évangile et dont la division est » la principale cause, m'a déjà fait prendre » la résolution de demander mon congé au » premier synode qui se tiendra, pour aller » porter mon ministère dans quelque autre » province de ce royaume. »

Et malgré tout, il reste dans le Midi, il continue son œuvre. En 1753, les circonstances étant favorables, il écrit à son « tout cher ami » : Le plaisir que je prends au salut de tant d'âmes me « rend légers les plus pénibles travaux. » Il est obligé de se cacher. « Ce qui me frappe, dit-il, c'est de » ne pouvoir lui aider à se perfectionner, » il s'agit d'un jeune homme de dix-sept » ans, qui se destinait au pastorat, — à » cause, d'un côté, de mes occupations, de » l'autre, du petit nombre de retraites. A » peine en trouve-t-on quelque-une pour un » seul, et presque point quand on est

» plusieurs.» Une autre fois, à propos de sa tête mise à un prix plus élevé : « Je vau
» plus, dit-il, que je ne valais il y a quelque
» temps; ma tête était à 6,000 livres, au-
» jourd'hui, elle est à vingt mille; et au lieu
» de la corde, on me menace de la roue.» L'homme qui parlait ainsi, qui vivait ainsi, était marié; il était père, et père plein de tendresse pour ses enfants! M. Dardier relève avec raison dans sa préface, le patriotisme et l'esprit de justice de Paul Rabaut. « Ce persécuté prêcha toujours la sou-
» mission, déconseilla toujours la révolte,
» et lorsque, dans l'été de 1752, des prêtres
» persécuteurs furent frappés à mort par
» des mains protestantes, il fit éclater la
» plus profonde douleur à la nouvelle de ces
» meurtres.»

Paul Rabaut occupe naturellement la plus grande place dans nos lettres; sa figure est celle qui se détache avec le plus de relief et le plus de netteté; mais nous y trouvons aussi bon nombre de détails intéressants sur les collaborateurs de Paul Rabaut, sur les églises protestantes du Midi, sur une foule de personnes et de familles dont les descendants vivent encore au milieu de nous. C'est ici que les notes sont nombreuses et instructives, et elles seront certainement lues avec le plus vif intérêt par plusieurs de nos concitoyens.

Disons, en terminant, que les deux volumes sont fort bien imprimés, sur bon papier et avec d'excellents caractères.

Remercions donc MM. Dardier et Picherat de leur utile et beau travail; félicitons-les du légitime succès déjà obtenu et souhaitons qu'ils emploient leurs loisirs à puiser de nouveaux trésors dans la riche collection

des papiers d'Antoine Court. Bon nombre de journaux et de revues ont déjà annoncé les lettres de Paul Rabaut ; tous l'ont fait de telle façon que MM. Dardier et Picheral n'ont pas à regretter la peine qu'ils ont prise, les longues heures passées dans la Bibliothèque de Genève.

M. DELÉPINE termine la séance par la lecture d'une pièce de vers intitulée : *Garo*, inspirée par la fable de La Fontaine : *Le Gland et la Citrouille* :

GARO.

Il n'en fallut pas tant pour calmer La Fontaine
La citrouille y suffit. Dans son âme incertaine
Sans doute il vit aussi se dresser, menaçant,
Du meurtre universel le problème et le sang.
Pour ses chers animaux il s'affligea sans doute.
Pourquoi dans l'univers, puisqu'à Dieu rien ne

[coûte,

A côté de l'agneau bêlant et désarmé,
Tout ce peuple velu de sa chair affamé ?
A quoi bon le vautour ? A quoi bon même l'aigle ?
Aux branches du buisson dans son vol espiègle,
Le passereau jouait : il s'écrie, éperdu,
Aux ongles ravisseurs le voilà suspendu.

A tout être vivant Dieu donne la pâture.
Mais aux autres combien servent de nourriture !
Le Fontaine songeait : comme lui nous son-

[geons.

Dans l'abîme sans fin comme lui nous plongeons.
Mais il sut en sortir : nous y restons peut être.
Moins sages que Garo, nous voulons tout con-

[naître,

Et rentrant au logis, sans avoir loué Dieu,
D'espérance et d'amour le doute nous tient lieu.
A fixer le soleil, on se détruit la vue,
Nous fixons Dieu sans cesse et notre esprit s'y

[tue,

Et, pour seul résultat d'un effort inouï,
Tout se brouille et sautille à notre œil ébloui.



Les raisonnements forts me fatiguent la tête.
Je ne les comprends pas, pour tant que je m'y
[prête.
Mais ce que je comprends avec tous nos ayeux,
C'est Dieu menant le monde et nous gardant les
[cieux,
Le devoir, la vertu, l'immortelle espérance,
La Gaule en a vécu longtemps avant la France.
Notre sol généreux s'accommode si mal
De ne trouver en nous qu'un plus noble animal.
J'imiterai Garo, le raisonneur rustique.
D'en savoir plus que lui sans doute je me pique.
Mais il montra du sens, ce qui n'est pas com-
[mun,
Et, pour se délivrer de tout doute importun,
Il s'en remit à Dieu, quoiqu'il vit dans le monde,
Du bon gouvernement de la machine ronde.

—
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la
séance est levée.



Séance du 7 février 1885.

Présents : MM. Carcassonne, *président* ; Aurès, Bigot, Brun, Puech, Doze, Michel, Dardier, Bondurand, Clavel, Villard, Mazel, abbé Goiffon, Grotz, *membres résidants* ; Jeanjean, *membre non résidant* ; Ch. Liotard, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 24 janvier est lu et adopté.

M. le Secrétaire fait le dépôt des publications périodiques transmises à l'Académie pendant la dernière quinzaine, savoir :

Mémoires de l'Académie de la Val d'Isère, 4^e vol. 1^{re} livraison.

Bulletin de la Société des Amis des sciences naturelles de Rouen, 1884, 1^{er} semestre.

Société des sciences et arts agricoles et horticoles du Havre, 26^e, 27^e et 28^e bulletins.

Bulletin de la Société botanique de France, t. XXX, 2^e série, t. V, 1883.

Mémoires de la Société archéologique du midi de la France, t. XIII, 2^e livraison.

Bulletin de la Société archéologique du midi de la France, séances du 1^{er} avril au 22 juillet 1884.

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, décembre 1884.

Revue des langues romanes, novembre et décembre 1884.

Romania, t. XIII.

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, 26^e volume.

Bulletin de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, janvier 1885.

Bibliothèque de l'École des Chartes, 1884, 6^e livraison, 1884.

Bulletin de l'Académie nationale des Sciences de Cordova (République Argentine) t. VI, n^o 1884.

L'Académie a reçu, en outre, à titre d'hommage, *Lou reprin*, par M. Gabriel Azaïs (de Béziers).

La distribution de ces divers ouvrages est faite séance tenante entre les membres présents, pour en rendre compte, s'il y a lieu, en temps opportun.

L'Académie reçoit en communication l'annonce du décès de M. l'abbé Gareizo, associé correspondant, et consigne l'expression de ses regrets au procès-verbal.

On procède à l'élection de deux associés-correspondants, dont la présentation a été suivie des délais réglementaires : MM. Ch. Frossard et l'abbé Ferd. Saurel sont élus en la dite qualité.

M. Tarry, associé récemment élu, fait connaître, par une lettre datée de Médéa, du 4 février, qu'à la suite de ses pérégrinations dans le nord de l'Afrique : Algérie et Tunisie, il se dispose à fixer définitivement sa résidence à Alger. Il se met à la disposition de l'Académie pour se livrer sur place

aux recherches archéologiques qu'il lui conviendrait de lui confier.

M. BONDURAND a reçu, de M. de Lasteyrie, un spécimen d'estampage résultant d'un nouveau procédé s'exerçant à la manière sèche, au moyen d'un tampon recouvert de poussière de mine de plomb. Ce procédé, appliqué de préférence aux pierres à grain fin et à surface lisse, donne des épreuves d'une netteté exceptionnelle. M. Bondurand fait passer sous les yeux de l'Académie un modèle d'estampage qui est de tous points admirable. Il espère que le nouveau système, qu'on aura souvent l'occasion d'employer dans nos contrées, rendra les plus grands services aux études épigraphiques.

M. JEANJEAN occupe la fin de la séance par la lecture d'un mémoire sur de récentes recherches géologiques, qui ont mis à découvert, dans nos Cévennes, d'intéressants spécimens de l'âge de cuivre.

M. Jeanjean expose, sur cet intéressant sujet, ses vues personnelles et tout à fait originales dont M. Mazel fait ainsi le résumé succinct :

La science qui traite de l'ancienneté de l'homme et des origines premières de la civilisation sur notre planète, a pris désormais droit de cité parmi nous. Et néanmoins, malgré les patientes recherches, les découvertes de plus en plus nombreuses, en un mot, les progrès réalisés jusqu'ici, elle est loin, bien loin d'avoir dit son dernier mot.

En effet, tout ce qu'on a imaginé d'opinions et de systèmes sur l'origine de notre monde sublunaire, sur l'origine de la vie sur la terre, sur l'origine des espèces, sur les premiers pas de la civilisation, n'est, à

cette heure, qu'affaire de conjecture et non pas précisément de science. Il ne faut jamais confondre les conclusions où l'on arrive avec les prémisses d'où l'on doit partir. Surtout il faut se garder soigneusement de voir les choses comme on veut qu'elles soient, plutôt que de les voir réellement comme elles sont.

Tel n'est pas le cas de M. Jeanjean, toujours plein de réserve et de prudence en présence des difficultés innombrables qui se rattachent au lointain nébuleux de nos premiers ancêtres

Nous savons dorénavant, grâce à ses précédentes communications, que, contrairement à ce qui a été écrit par nombre de savants, l'homme n'a pas habité la région des Cévennes dès les premiers temps de l'humanité, c'est à-dire à cette date lointaine qui a vu la race dite de *Canstadt* (Allemagne), d'*Abbeville* et de *Saint-Acheul* (France).

Rien non plus n'a démontré jusqu'ici d'une façon indiscutable que l'homme de la race dite de *Moustiers*, postérieure de plusieurs siècles à la précédente, ait laissé des traces sensibles sur notre sol.

Il faut arriver à la troisième époque désignée sous le nom de *la Madeleine* (grotte près de Sarlat (Dordogne), à l'âge proprement dit *du Renne*, alors que le grand Ours des Cavernes, longtemps clairsemé, puis pullulant dans nos montagnes, disparaissait sans retour avec le mammoth et le rhinocéros à narines minces, pour rencontrer dans la grotte de la Salpêtrière, près du Pont du Gard, les seuls et rares vestiges connus jusqu'à ce jour qui nous permettent d'affir-

mer l'existence de l'homme sur notre sol dans ces âges reculés.

Cependant la température, restée très basse pendant un si long temps, s'adoucit sensiblement, le climat se rapproche peu à peu du point où nous le retrouvons de nos jours. Une race d'hommes plus civilisés que les troglodytes de la Salpêtrière apparaît. Elle possède le feu, connaît et aime les armes et les parures à ornementation, s'adonne à la domestication des animaux et à l'élevage du bétail. C'est la race dite *Robenhausienne*, plus cultivée que toutes celles qui l'ont précédée et qui paraît avoir vécu longtemps dans les Cévennes, tout le temps de la période dite *Néolithique*.

Les restes de cette race qui habitaient chez nous des excavations naturelles et déposaient leurs morts dans des grottes et dans des monuments mégalithiques, ont été trouvés à Saint-Jean-d'Alcas (Aveyron), à la baume des Morts, près Durfort (Gard), au quartier de Labry, près Saint-Hippolyte-du-Fort, à Rousson, à Saint-Privat, Poudres et Souvignargues, lieux situés dans notre département.

Dans les diverses grottes ou baumes, on a toujours rencontré, à côté des poteries ornées, des têtes de flèches en os, des armes en silex finement taillées et un certain nombre d'objets *en cuivre naturel*.

C'est un mobilier funéraire analogue qu'on découvre assez fréquemment sous les dolmens cévenols et lozériens, monuments mégalithiques sur l'âge, l'origine et la destination desquels plane encore tant d'obscurité. *Des perles en cuivre, des hâches du même métal*, y cotoient la pierre polie.

Donc, le cuivre a été connu et employé de bonne heure, et probablement par les

derniers survivants de la race Robenhau-sienne, immédiatement avant la période ou âge du bronze.

Et cela devait être dans un pays où le cuivre a été un moment commun et à fleur de terre, constituant alors, comme de nos jours, des minerais aux couleurs chatoyantes et qui devaient attirer facilement les regards.

Ce moment, cet âge plus ou moins long du cuivre, succédant à la pierre polie et précédant l'importation du bronze, a été reconnu en Suisse, en Espagne et en Portugal, dans la Transylvanie, en Islande, dans l'Amérique du Nord, et jusque dans la péninsule de l'Hindoustan, autant dire dans le monde entier. Restent à déterminer encore sa chronologie, sa durée, son importance dans les diverses contrées de l'Europe et de l'Asie. Toutefois, nous pensons, avec M. Jeanjean, qu'il serait légitime de reconnaître, d'ores et déjà, dans la longue période de la pierre polie, deux époques : 1° l'époque Robenhau-sienne, et 2° l'époque Durfortienne (grottes de Durfort), pendant laquelle le cuivre a été employé simultanément avec la pierre polie.

Avec l'âge du bronze, qui a vu s'élever les stations lacustres et comprend les deux périodes successives du *Morgien* et du *Larnaudien*, nous arrivons aux premières invasions asiatiques : *Aryas*, *Ibères*, *Ligures*, qui importèrent, avec le nouveau métal, des notions précises sur l'agriculture. Nous atteignons ainsi l'ère proto-historique, dont l'étude ne saurait être abordée en ce moment.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 21 février 1885.

Présents : MM. CARCASSONNE, *président* ; J. Salles, Aurès, Brun, Verdier, Gouazé, Puech, Doze, Delépine, Dardier, Bondu-rand Clavel, Simon, Villard, Mazel, abbé Goiffon, *membres résidants* ; Ch. Liotard, *secrétaire perpétuel*.

—
Le procès-verbal de la séance du 7 fé-
vrier est lu et adopté.

—
M. le Secrétaire fait le dépôt des publica-
tions périodiques reçues par l'Académie au
cours de la dernière quinzaine, savoir :

*Société des Sciences naturelles de la Ro-
chelle*, annales de 1883.

*Société archéologique et historique des
Côtes-du-Nord*, mémoires, deuxième livrai-
son 1883-1884.

Académie de Caen, mémoires, 1884.

Société de la Lozère, bulletin de novembre
1884.

Annales du Musée Guimet. — *Revue de
l'Histoire des Religions*, septembre, octo-
bre, novembre et décembre 1884.

Revue du Tarn, livraison de janvier 1885.

Atti della Accademia dei Lincei, janvier
1885.

Au début de la séance, M. Delépine signale la publication du *Bullaire de Saint-Gilles*, par M. l'abbé Goiffon, comme ayant été l'objet d'une distinction, parmi les œuvres produites cette année au Concours d'antiquités ouvert par l'Académie des Inscriptions et belles-lettres. — Cette appréciation de l'œuvre d'un de nos confrères est accueillie avec satisfaction par l'Académie, qui lui adresse à ce sujet ses félicitations.

M. le Secrétaire donne lecture de la circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique en date du 12 février, qui provoque la désignation des membres de l'Académie qui pourront être chargés de la représenter au Congrès de la Sorbonne, dont les séances auront lieu les 7, 8, 9 et 10 avril prochain. La séance publique pour la distribution des récompenses est fixée au samedi 11 avril. — Le délai pour la présentation des délégués expirera le 10 mars prochain.

MM. Liotard, Villard, Mazel, seront présentés à M. le Ministre, comme délégués de la Compagnie.

M. BONDURAND, qui s'était chargé de rechercher les documents intéressants que pouvait contenir le dernier bulletin communiqué de la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, y a relevé un article qui est le compte rendu d'un récent travail sur la question du *Droit du Seigneur*, et dont l'auteur conclut, d'accord avec M. Anatole de Barthélemy (*Revue des questions historiques*), que ce prétendu droit ne peut être considéré que comme un abus de la force et de l'arbitraire,

et qu'il n'a existé à aucune époque et nulle part en vertu d'une loi ou de la coutume.

M. le docteur PUECH donne communication d'un texte qui constate la vente d'un manuscrit de notre compatriote Samuel Petit. Ce document est précédé de détails intéressants sur sa vie.

Après avoir rendu hommage au doyen de l'érudition nimoise, à l'auteur de travaux considérables qui ont fait de Samuel Petit un des plus célèbres orientalistes du xvii^e siècle, M. Puech esquisse en quelques traits l'influence exercée par le savant professeur sur ses compatriotes.

» Tous ceux qui s'occupaient de belles-lettres fréquentaient sa demeure : son cabinet était, pour ainsi parler, leur centre, leur lieu de rendez-vous. C'était le conseiller Jacques Cassagnes, qui, en digne petit-fils de Guillaume Tuffan, se délassait des soucis du palais en cultivant la littérature grecque, et parfois même faisait un brin de coquetterie à la muse. C'était l'avocat Jean Tournier, qui était devenu un numismate passionné. On peut lui reprocher de manquer parfois de critique, mais on doit lui savoir gré de n'avoir laissé passer aucune occasion d'enrichir sa collection de médailles ou de monnaies antiques. C'était Peladan, dont la fortune était encore plus modeste, mais dont le zèle n'était pas moins grand. Au milieu du tracas des affaires, — il s'était chargé de la reconstruction de la cathédrale, — il s'occupait avec ardeur des monuments de l'antiquité et s'était improvisé le dessinateur de la bande érudite. Enfin, il y en avait d'autres encore qui, pour

être encore plus oubliés, n'en apportaient pas moins leur pierre à l'édifice commun et devaient faire beaucoup pour l'histoire de la cité.

» Tout ce petit cénacle a pour nous un intérêt particulier ; car c'est là que se trouve le berceau de notre Académie ; c'est avant la Compagnie officielle et brevetée de 1682, la *parlotte* officieuse et libre. Samuel Petit en est l'âme, l'inspirateur ; et par ses relations dans la république des lettres, comme on disait alors, il encourage et met en lumière tous ces efforts isolés.

» Ces renseignements, qui sont fournis en partie par mon parent M. Georges Maurin, sont tirés des manuscrits de Peiresc dont S. Petit était un des correspondants les plus assidus. Il serait désirable que cette étude — la biographie de S. Petit — fût communiquée directement à l'Académie. Elle semble avoir sa place naturellement indiquée dans nos *Mémoires*, et c'est pour avoir l'occasion d'exprimer ce vœu que j'ai cherché à faire revivre notre illustre compatriote.

A sa mort, les héritiers firent argent de tout. Sa bibliothèque, qu'il avait formée au prix d'une foule de sacrifices, fut cédée, le 9 octobre 1651, au prix de 5,000 fr., et il en fut de même de quelques-uns de ses manuscrits. « Un livre manuscrit contenant des » anotations et reflections sur l'histoire de » JOSEPHE, sacrificateur juif en quatre thomes relyés en deux volumes in folio » fut, le 4 février 1670, vendu à Edouard Hayde, comte de Clarendon, grand chancelier d'Angleterre, au prix de 1,650 livres tournois. L'acte, qui a été reçu par le notaire Claude Privat, est communiqué *in extenso* ainsi

que la procuration qui avait été faite à cet effet à noble Daniel d'Abrenethée, ministre du Cailar. »

—
M. le trésorier VERDIER dépose son compte de gestion pour l'exercice 1884, avec pièces de recettes et de dépenses à l'appui. L'Académie donne mission au bureau d'en faire l'examen et d'en présenter un compte rendu dans la prochaine séance.

—
M. BONDURAND présente à l'Académie un travail sur les coutumes de Lunel.

« Ces coutumes, dit-il dans l'avant-propos, sont inédites et ne comprennent pas moins de 80 articles. J'ai été mis sur leur trace en classant les Archives historiques d'Aimargues. Dans un fragment de registre (FF. 43), consacré à un procès entre les habitants d'Aimargues et ceux de Lunel, pour des droits de dépaissance sur les bords du Vidourle, se trouve, en effet, une copie mutilée des coutumes de Lunel. Les habitants de Lunel avaient cru devoir les invoquer, en même temps que bien d'autres moyens, en faveur de leurs droits, et les avaient produites au procès. L'écriture de la copie d'Aimargues, comme tout le fragment de registre, est du XIV^e siècle.

» Cette copie étant assez fautive et présentant une lacune d'un feuillet entier, j'ai été à Lunel même chercher un texte plus pur et complet. Il existe, fort heureusement, dans le *Livre blanc* (1), un des joyaux des archives de Lunel, qui ont été classées par

(1) Le *Livre blanc* a été écrit sur parchemin aux XIII^e et XIV^e siècles.

M. Thomas Millerot, bibliothécaire-archiviste de la ville. C'est ce texte que j'ai suivi dans le présent travail.

» Les coutumes de Lunel sont en latin, et plus intéressantes pour l'histoire des mœurs que pour celle du droit municipal. Elles s'occupent surtout de police et d'usages locaux. On y trouve des renseignements sur certaines professions, sur la perception des impôts, les ponts à péage, les armes défendues, l'hygiène publique, le poids du fil, qui paraît avoir été particulier à Lunel, les *meretrices* et les *ruffians*, le petit commerce, les mesures, les jeux, la chasse, les *truands*, *ribauds* et *crocheteurs*, le marché, le bétail, le droit de propriété, les denrées diverses, les barbiers, le prix des lits d'auberge, gradué suivant leur confort, les vêtements non permis aux femmes de mauvais renom, etc.

» J'ai donné un numéro à chacun des articles de ces coutumes, et l'ai fait précéder d'un sommaire en français. J'ai aussi annoté le texte et en ai rapproché les passages les plus saillants d'autres textes coutumiers, ceux de quatre villes importantes et voisines : Montpellier, Alais, Nîmes et Arles. Elles forment autour de Lunel comme un demi-cercle irrégulier. On saisira ainsi les affinités respectives de ces textes avec le nôtre. J'aurais pu établir d'autres rapprochements et parler, par exemple, des coutumes de Remoulins et de Saint-Gilles. Je ne l'ai pas fait pour ne pas trop grossir mon commentaire. L'intérêt d'une comparaison avec les coutumes des petites villes voisines est d'ailleurs bien moindre, parce qu'on ne constaterait guère là qu'un développement parallèle, sans rapport de filiation. Il en est

autrement quand il s'agit de villes considérables comme Montpellier et surtout Arles, dont l'influence sur le texte de Lunel est manifeste en plusieurs endroits.

» Bien que les coutumes de Lunel ne nous aient été conservées que par un texte écrit en 1367, il est à peine nécessaire de dire qu'elles sont beaucoup plus anciennes. Nous les avons telles que le xiv^e siècle les reçut, après des transformations dont il est difficile de mesurer l'importance, mais que j'incline à croire peu profondes, car on était bien loin de vivre, au moyen âge, avec la même rapidité que nous. »

M. VILLARD donne lecture d'une étude d'économie sociale qui a pour titre : les *Banques populaires* et le *Crédit agricole*.

Elle comprend deux parties :

Voici le sommaire de la première :

Le Crédit. — La banque d'Ecosse. — Les banques populaires en Allemagne, en Italie et dans tous les Etats d'Europe. — Notions historiques et statistique.

Seconde partie. — Organisation en France du Crédit agricole et du Crédit mutuel. — Vaines tentatives. — Débats parlementaires et enquêtes depuis quarante ans. — Résultats négatifs. — Tout est à faire. — Projets divers de mobilisation de la propriété foncière et mobilière. — Projets Valserrès, Fleury. — Ripert de Montclar. — Conclusions.

Voici le résumé de ce travail important :

Première partie. — L'idée créatrice des banques populaires c'est de créditer le tra-

vail ou plutôt l'ouvrage à faire, la force ouvrière. On ne fait pas crédit à celle-ci, parce que d'ordinaire le gage qu'elle offre est incertain. Il devient certain par la mutualité. C'est la mutualité et la solidarité qui donnent le crédit et assurent le capital à bon marché.

Les associés empruntent en commun et solidairement afin d'acheter en gros les matières premières dont ils ont besoin et qu'ils se distribuent. — Ils se distribuent de même le crédit après avoir emprunté le capital ou l'avoir eux-mêmes apporté à une banque populaire qu'ils administrent. — C'est ainsi que fonctionne la banque populaire allemande, dont la fondation remonte à 1850.

L'Italie n'a pas tardé à les imiter avec un plein succès. Mais elle a élargi leur cadre en faisant contribuer 250 caisses d'épargne libres à la création de prêts industriels et agricoles.

C'est la liberté des Caisses d'épargne et leur autonomie qui a facilité ces combinaisons.

Aujourd'hui, dans le moindre village, une caisse d'épargne libre est fondée avec ou sans le concours d'une société mutuelle, et les habitants y apportent leurs économies, à l'aide desquelles on organise une banque populaire qui escompte sans distinction le papier commercial et le papier agricole, soumis d'ailleurs à la même juridiction. — Une expérience de quinze années a démontré que les banques populaires pouvaient agir ainsi sans compromettre leurs capitaux. Tous les fonds que recouvrent ces banques sont employés autour d'elles. Les économies d'une région servent à féconder le travail environnant. L'épargne

locale va au travail local au lieu de s'engouffrer dans les profondeurs du budget. Telle est la meilleure solution du crédit populaire et agricole.

Ce qui prouve l'excellence de ce système, c'est qu'il n'a cessé de s'étendre et qu'il est aujourd'hui pratiqué par toutes les nations de l'Europe... la France exceptée.

L'Ecosse, la première en date, compte aujourd'hui 900 banques populaires avec deux milliards de dépôts, alors qu'elle n'a que trois millions d'habitants.

L'Allemagne en a 1875 avec 1,200,000 associés et 3 milliards de dépôts.

L'Italie, 206 banques et 357 caisses d'épargne libres.

L'Angleterre, 436 sociétés de prêts mutuels.

La Belgique, 18 banques populaires confondues avec les caisses d'épargne.

La Suisse, 342 banques populaires confondues avec les caisses d'épargne.

L'Autriche, 1,129 banques populaires.

La Hongrie, 308 banques populaires.

Le Danemark, 418 banques populaires.

La Norvège, 318 banques populaires.

La Russie, 1,600 banques populaires.

La Suède, le Portugal, une banque dans chaque ville importante.

Toutes ces nations ont des caisses d'épargne libres et autonomes.

Aucune d'elles ne distingue le prêt civil du prêt commercial, et leurs banques populaires pratiquent indistinctement le crédit commercial et agricole. — Aucune d'elles ne limite le taux de l'intérêt.

La France seule ne figure pas dans ce grand concert, à cause d'une législation vieillie qu'elle s'attarde à réformer.

Nous allons en voir les conséquences.

(La suite est renvoyée à la prochaine séance).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 7 mars 1885.

Présents : MM. Delépine, *vice-président* ; Aurès, Lenthéric, Verdier, Puech. Bolze, Boyer, Dardier, Bondurand, Clavel, Dautherville, Villard, Grotz, *membres résidants* ; Ch. Liotard, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 21 février est lu et adopté.

M. le Secrétaire fait le dépôt des publications périodiques reçues par l'Académie pendant la dernière quinzaine, savoir :

Société d'histoire naturelle de Boston. Mémoires 8, 9, 10 du 3^e volume, *Proceedings*, novembre 1882 à octobre 1883.

Antiquaires de Picardie, n^o 4 de 1884.

Bulletin de l'Auvergne, janvier 1885.

Bulletin archéolog. de Tarn-et-Garonne, t. XII, année 1884.

Bulletin de la Basse-Alsace, Strasbourg, février 1885.

Académie de Marseille, années 1884-85.

Antiquaires de la Morinie, t. XIX, 1884-1885.

Antiquaires de l'Ouest, 3^e trimestre 1884.

Société philomathique de Paris, t. XIII, 1883-84.

Bulletin de la Société archéolog. de Soissons, t. XII et XIII.

Bulletin des bibliothèques et des archives, 3 premiers numéros de 1884.

Société de Boulogne-sur-mer, bulletin,
4^e trimestre 1884.

Accademia dei Lincei, février 1885.

Société archéolog. des Côtes-du-Nord.
Séance du 30 janvier 1885.

Mémoires de l'Académie de Marseille,
années 1884-85.

Bulletin de la Société archéolog. du Ven-
domois, t. XXIII.

M. le Secrétaire rappelle à l'Académie que, le jour de sa dernière réunion, presque au moment où elle se flattait d'une légère amélioration dans l'état de M. Albin Michel, atteint depuis peu d'une soudaine maladie, notre cher confrère touchait à ses derniers moments; M. Aurès s'est rendu l'interprète de la douleur de l'Académie aux obsèques qui ont eu lieu le 23 février, en prononçant l'allocution suivante :

« MESSIEURS,

» Ce n'est pas sans une profonde émotion que j'ai consenti, malgré le poids de mes années, à vous accompagner jusqu'ici, pour vous entretenir à mon tour de M. Albin Michel, au nom de l'Académie, et devant cette tombe encore ouverte. Je n'ai pas cependant hésité à le faire, parce qu'il s'agit d'un confrère que j'aimais beaucoup, dont personne n'a pu apprécier mieux que moi les travaux et le mérite exceptionnels, et qui vient de nous être enlevé d'une manière à la fois si cruelle et si imprévue.

» On nous a souvent reproché les exagérations de nos éloges; cette critique, méritée peut être quand nous avions à parler d'un confrère vivant, n'a plus aucune raison d'être quand la mort a déjà fait son œuvre, parce qu'elle fixe et consacre définitivement

les mérites de ceux que nous avons perdus, et parce que les erreurs que l'on était auparavant exposé à commettre ne peuvent plus alors se produire volontairement.

» Je m'efforcerai pourtant, Messieurs, de les éviter autant que mon affection me le permettra, en vous parlant de l'homme distingué avec lequel j'ai eu le bonheur d'entretenir, pendant de longues années, des relations que sa bienveillante amitié me rendait, chaque jour, plus précieuses et que la mort seule a pu interrompre.

» Né à Nîmes et appartenant à une très honorable famille du pays, M. Albin Michel a fait avec succès toutes ses études dans notre Lycée, et a voulu compléter son bagage scientifique en s'appliquant à l'étude du droit. C'est ainsi qu'il a commencé au barreau de Nîmes sa laborieuse et malheureusement trop courte carrière.

» Il a toujours vécu, depuis lors, au milieu de vous, et vous savez tous mieux que moi — on vient aussi de vous dire mieux que je ne pourrais le faire — qu'elle a été sa vie, et jusqu'à quel point elle a été remarquable par l'aménité de son caractère, par sa merveilleuse activité et surtout par son amour du travail.

» Lorsqu'il avait entrepris une étude, aucune peine, aucune démarche ne l'arrêtait, et c'est par la publication de ses immenses recherches sur les rues de Nîmes qu'il a commencé à se faire connaître dans le monde savant.

» Admis dans nos rangs, depuis le mois de janvier 1877, il n'a pas tardé à s'y faire distinguer, et ses premiers travaux, parvenus à la connaissance du ministre de l'instruction publique, ont été récompensés

bientôt après par la croix d'officier d'académie qu'il méritait à plus d'un titre.

» Quelles que fussent ses occupations extérieures, et vous savez combien elles étaient importantes et variées, il trouvait toujours le temps de remplir avec zèle ses devoirs d'académicien. Assidu à nos séances, affable pour tous ses confrères, toujours prêt à écouter avec bienveillance leurs communications, il se faisait remarquer lui-même par de fréquentes lectures et surtout par l'importance incontestable de quelques-uns de ses travaux personnels, au nombre desquels je me contenterai de rappeler un savant mémoire sur les premiers tombeaux chrétiens de Nîmes, qu'un membre distingué de l'Académie des inscriptions, M. Edmond Le Blant, tenait en grande estime et a honoré de ses éloges, et la série des comptes-rendus de nos découvertes archéologiques, que M. Albin Michel rédigeait, chaque année, avec un soin particulier, pour être insérés dans les « Mémoires de l'Académie. »

» Le savant et regretté Germer-Durand avait commencé cette publication, et en avait fait une œuvre capitale, que tous les archéologues consultent fréquemment aujourd'hui. M. Albin Michel n'a pas voulu laisser perdre cette excellente tradition, et a continué, avec un succès toujours croissant, la publication commencée par notre maître commun.

» Son remarquable talent de dessinateur l'aidait merveilleusement dans cette tâche laborieuse, si malheureusement interrompue par sa mort.

» Tel était, Messieurs, l'homme qu'une cruelle maladie vient d'enlever inopinément

à la considération générale qu'il méritait si bien, à l'affection de sa famille maintenant privée d'un chef respecté et, je ne crains pas de le dire, à la cité tout entière et par dessus tout à l'Académie, où il sera longtemps regretté. »

M. le Secrétaire perpétuel, comme rapporteur de la commission de comptabilité, présente les conclusions de la dite commission, tendant à l'approbation des comptes de M. le Trésorier, pour l'année 1884, conformément aux résultats ci-après :

Recettes de 1884.....	2851 08
Report de l'exercice 1883.....	3439 43
Total.....	<u>6290 51</u>
A déduire les dépenses de 1884..	4166 30
Reste, pour excédent de l'exercice	
1884, à reporter en 1885.....	<u>2124 21</u>

La parole est donnée à M. VILLARD, qui termine la lecture de son étude sur les Banques populaires et le Crédit agricole ; il formule ainsi ses conclusions :

« Nous venons d'exposer à grands traits l'organisation des banques populaires et du crédit agricole chez toutes les nations civilisées, la France exceptée. Il nous reste à résumer les résultats que nous avons signalés afin d'en tirer les conséquences et les enseignements qui pourront servir de règle et de modèle aux hommes de bonne volonté, qui, tourmentés de l'amour du bien, seront jaloux de le répandre autour d'eux.

» Avec les progrès incessants et la concurrence universelle, le crédit industriel et agricole est indispensable à celui qui ne veut pas rester en arrière sous peine d'être écrasé par les succès de ses voisins.

Les riches obtiennent aisément le grand crédit, parce qu'ils inspirent confiance et offrent des garanties.

» Mais les humbles, qui ne sont pas dans le même cas, doivent^t suppléer à ces conditions qui leur manquent par l'association mutuelle et l'épargne, sans lesquelles ils ne sauraient trouver de crédit.

» L'association et l'épargne commanderont la confiance que la solidarité imposera bientôt aux banques populaires.

» C'est ainsi que les banques d'Ecosse ont, depuis deux siècles, répandu autour d'elles le grand et le petit crédit; Que les banques populaires d'Allemagne se sont constituées, depuis 1850, avec l'épargne de leurs clients solidaires. — Ainsi a fait l'Italie depuis 1860, sur une échelle plus grande encore, grâce au concours éclairé de ses grandes caisses d'épargne libres.

» L'organisation de ces trois genres de sociétés a servi de modèle à toutes les nations qui ont voulu fonder chez elles le crédit populaire.

» Les banques d'Ecosse n'ont pas eu d'initiateurs toutefois. Elles constituent en effet leur capital avec le concours des grands capitalistes, qui vont au devant d'une spéculation fructueuse. Les bénéfices réalisés leur appartiennent par conséquent. — Leurs emprunteurs et leurs petits clients n'y prennent aucune part.

» Ils n'ont que l'avantage de trouver le crédit à leur portée avec des facilités d'emprunt et de remboursement que ne donnent pas les banques en général.

» Les banques d'Allemagne, organisées par Schulze, procèdent tout autrement. Elles ont formé leur capital avec la seule épar-

gne, lentement amassée, de leurs sociétaires qui ne sont autres que leurs clients.

» Et quand cette épargne n'a pas suffi, elles ont emprunté ou reçu des dépôts avec la garantie solidaire de tous les sociétaires.

» C'est à l'aide de ce capital qu'elles ont fait la Banque avec un plein succès et au grand profit de leurs petits actionnaires. Ces institutions fonctionnent, non seulement dans les villes et les chefs-lieux, mais aussi dans les moindres villages, et c'est là surtout qu'elles rendent des services à l'agriculture.

» L'Italie a imité tout d'abord les banques d'Allemagne; elle n'a fait qu'étendre ses opérations et les élargir sous toutes les formes, grâce au puissant concours de ses caisses d'épargne. Dans le moindre village, une petite caisse d'épargne libre est fondée par les habitants, et chacun y verse ses économies qui alimentent aussitôt une banque populaire. — L'épargne et la banque qu'elle fait naître, voilà le secret du crédit populaire industriel et agricole à la fois.

» Toutes les nations civilisées du monde sont entrées dans cette voie féconde, sans avoir à s'inquiéter de la limitation du taux de l'intérêt, ni de la distinction des valeurs commerciales et agricoles que leur législation a écartées. Elles ne connaissent qu'un seul crédit, et presque partout leurs caisses d'épargne libres rendent autour d'elles les plus grands services.

» La France seule, entre toutes les nations, accapare les fonds des caisses d'épargne qui drainent les capitaux des campagnes, et s'obstine à prohiber la liberté du taux de l'intérêt et la commercialité des

effets agricoles dont nos voisins ont le bénéfice.

» A cette heure même, nos Chambres sont encore saisies de cette question du taux de l'intérêt, sur laquelle l'expérience de toutes les nations a depuis longtemps fait la lumière. L'argent n'est-il pas une marchandise dont le prix varie suivant le rapport de l'offre et de la demande ? Déterminer ce fait par voie législative, c'est rappeler la loi du maximum sur le prix des denrées et des produits de toute sorte. Le marchand de denrées, de bestiaux et d'instruments aratoires qui surfait l'acheteur parce qu'il vend à crédit, ne fait-il pas de l'usure ? et songe-t-on à le punir ?

Si l'on veut punir l'abus qu'on en fait, soit ; que le vol, la fraude, la captation, l'escroquerie, en un mot, soient punis sévèrement, ainsi que l'admettent certaines nations voisines, à la bonne heure ; mais ce n'est pas une raison d'intervenir dans les contrats de prêt et de contrarier l'emprunt qui peut paraître quelquefois onéreux sans cesser d'être profitable à l'emprunteur. N'arrive-t-il pas aussi fréquemment que l'élévation du taux se trouve légitimée par la rareté de l'argent ou par les risques multiples que peut courir le créancier ?

» Partout où règne cette loi, on la voit éludée. La Banque de France, les institutions de Crédit, les emprunts d'Etat, même ceux du Pape, dépassent le taux de l'intérêt légal. Tous les banquiers font de même impunément. Ne les a-t-on pas vus en temps de crise prêter à 9 et 10 0/0 ?

» L'enquête de 1864, ouverte à ce sujet, avait vu les Chambres de commerce se prononcer à l'unanimité pour la liberté du taux

de l'intérêt. Le plus grand nombre des préfets opinèrent dans ce sens, ainsi que toutes les chambres de notaires. Les Etats-Unis et tous les Etats d'Europe se sont prononcés également pour la liberté.

» A plusieurs reprises, cette question a été portée devant les Chambres françaises, et depuis six ans, M. Truelle, qui s'en est fait le champion, n'a cessé de la rappeler à chaque législature. Dans la session de 1882, son système fut d'abord accueilli par la commission parlementaire, mais la Chambre, scindant sa proposition, n'admit la liberté qu'en matière commerciale et la repoussa en matière civile.

» En présence de cette première démonstration, quel sort est réservé à la loi ? Il est bien à craindre que les préjugés et l'esprit de routine ne l'emportent pendant longtemps encore. Voilà pour la liberté de l'intérêt. S'agit-il de la faculté d'engager sa signature ? aucune distinction n'existe chez les autres nations entre le papier du commerce et celui de l'agriculture. Elle paraîtrait un non sens dit l'enquête consulaire. Le rapport de M. de Lavergne tient le même langage en ce qui touche l'Angleterre. Tel fut aussi le sentiment des diverses commissions instituées pour étudier cette question.

» C'est en présence de cette considération et de cette unanimité que le gouvernement avait abondé dans ce sens, en présentant un projet favorable au nantissement sur place des valeurs mobilières agricoles qui donnait au prêteur une sorte d'hypothèque mobilière transcrite par les receveurs de l'enregistrement sur un registre rendu public.

» On voit, par tout ce qui précède, que les

résolutions du gouvernement, exprimées à plusieurs reprises, aussi bien que celles des commissions parlementaires, voulaient assimiler le cultivateur au commerçant et lui donner la possibilité de jouir du même crédit. Tels étaient aussi les vœux des chambres de commerce et de la plupart des conseils généraux.

» Les uns après les autres, tous ces projets, tant de fois repris et tant de fois abandonnés, sont venus échouer, soit autrefois devant le conseil d'Etat, soit récemment devant la Chambre haute. Ils trahissent tous une préoccupation regrettable : celle de faire grand au risque de ne rien faire, et plus encore un esprit de routine et une ignorance des questions économiques que l'expérience de nos voisins, qui remonte à trente années, n'a pu vaincre jusqu'à ce jour.

» Les choses étant ainsi, le mieux est, pour ceux qui veulent organiser le crédit, de ne pas compter sur notre gouvernement et nos législateurs. Qu'ils se mettent à l'œuvre et fassent eux-mêmes leurs affaires. Les Allemands, les Italiens et tant d'autres ont fait ainsi. Ils ont montré la voie dans laquelle il suffit de les suivre. A ceux qui voudront les imiter, voici les conseils que nous avons à donner :

» Il faut tout d'abord grouper quelques hommes, commerçants, agriculteurs et autres indistinctement, et former avec eux une société de secours mutuels. Celle-ci organisée et fonctionnant, une partie des cotisations mensuelles doit servir à constituer une Caisse d'épargne. Cela fait, il n'y a plus qu'à dresser les statuts d'une banque mutuelle de crédit d'après le système allemand ou italien.

» Il est indispensable que cette banque soit dirigée par un homme compétent et par des assesseurs intelligents. Si les règles de la prudence sont observées, la petite banque s'étendra et servira de modèle à des banques voisines avec lesquelles la fédération s'imposera.

» Si le capital faisait défaut ou devenait insuffisant, la solidarité des membres y pourvoirait aisément en s'adressant à une banque voisine, qui escompterait son papier. — Voilà ce qu'on peut faire dans un village. A plus forte raison dans une ville où les ressources sont plus grandes et les sociétés de secours mutuels déjà nombreuses (1).

» En agissant ainsi, qu'on ne se préoccupe ni de la réglementation du taux de l'intérêt, — les banques en sont ou en seront bientôt affranchies, — ni de la commercialité des effets que souscriront les sociétaires. — Cette difficulté sera aisément tournée.

» Quant aux autres questions relatives au nantissement sur place, au cheptel et au privilège du bailleur, elles viendront à leur heure. Les sociétés une fois formées sauront bien les imposer à nos législateurs. — Il faut reconnaître d'ailleurs qu'elles n'arrêtent nullement l'expansion des banques populaires chez nos voisins, et chez nous il doit en être de même.

» A côté de ces modestes banques mutuelles et agricoles, une place est toute marquée pour l'acquisition en gros et en commun des semences, des engrais, des machines banales, outils et instruments, et enfin de

(1) Une société de consommation organisée à côté de la Société de secours mutuels fournirait à chaque membre des secours suffisants pour alimenter la banque d'Épargne et du Crédit mutuel.

tous les objets de consommation. On trouvera là économie, absence de fraude et augmentation de produits. — En Allemagne et en Italie les sociétés de ce genre, sont très nombreuses et très prospères. — En France, il s'en est formé plusieurs pour l'achat des engrais. Ceux-ci sont analysés et achetés à 30 % de rabais. On achète de même des faucheuses, des machines à battre dont on se sert à tour de rôle. On pourrait aussi acheter des plants de vignes et créer des vignobles. Les associations de ce genre deviennent chaque jour plus nombreuses. C'est particulièrement dans la petite culture que s'en trouve la place et que s'en fait sentir l'utilité.

» Que l'initiative individuelle se réveille donc. Elle doit d'autant moins hésiter que l'épreuve est faite et que les résultats ne sont plus douteux : bien être et profit sont au bout.

— » Que les hommes de cœur se réveillent aussi, et qu'ils emploient leurs loisirs et leur dévouement à l'organisation d'une cause qui ne peut se passer de leur savoir et de leur intelligence.

» La satisfaction du devoir accompli sera leur récompense, et ils auront ainsi bien mérité de leur pays et de leurs semblables (1). »

M. AURÈS appelle l'attention de l'Académie sur un mémoire très intéressant de M. du Bourg, qu'il a relevé dans la 2^e livraison du tome XIII des « Mémoires de la Société archéologique de Toulouse ». C'est un travail considérable extrait des archives du Capi-

(1) Voir le modèle des statuts dans l'ouvrage de Schulze.

tole sur les corporations ouvrières de la ville de Toulouse, du XIII^e siècle au XV^e. M. Aurès signale de nombreux et curieux détails sur la constitution des dites corporations et sur leur fonctionnement.

L'Académie se préoccupe de pourvoir aux vacances que diverses circonstances ont produites dans le personnel des membres résidants de la compagnie. Elle déclare qu'il y a lieu de pourvoir au remplacement de M. Gaidan, décédé, et de M. Torcapel, qui est devenu membre non-résidant, par le fait de sa translation à Avignon, et décide que le registre pour la présentation de nouveaux titulaires des sièges vacants restera ouvert pendant un mois.

Elle désigne, en outre, pour combler deux lacunes dans le bureau : M. Mazel, en qualité de secrétaire adjoint, et M. Villard, en qualité de bibliothécaire-archiviste.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 21 mars 1885.

Présents : MM. CARCASSONNE, *président* ;
Aurès, Bolze, Delépine, Boyer, Dardier,
Bondurand, Clavel, Dautherville, Villard,
Mazel, abbé Goiffon, *membres résidants* ;
Ch. Liotard, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 7 mars
est lu et adopté.

M. le Secrétaire fait l'énumération et le
dépôt des publications périodiques reçues à
l'Académie, pendant la dernière quinzaine,
dont suit la liste :

*Académie de Montpellier, section de mé-
decine, tom. V, 3^e fascicule.*

*Société de Châlon sur-Saône, tom. VII,
2^e partie.*

Société nivernaise, XII^e vol., 2^e fascicule.

*Répertoire des travaux historiques,
tom. III, n^o 2.*

*Bulletin du Comité des travaux histo-
riques. Archéologie ; 1884, n^o 4.*

Société d'archéologie lorraine, XII^e vol.

*Journal de la Société lorraine 33^e année ;
1884.*

*Académie d'Hippone, XX^e bull., 2^e fasci-
cule.*

Société des Basses-Alpes, 4^e trim. 1884.

Société de Valenciennes, novembre et décembre 1884.

Revue du Tarn, février 1885.

Revue épigraphique du Midi (M. Allmer), novembre et décembre 1884.

Société botanique de France; comptes rendus des séances 6-7, et revue bibliographique.

Atti della Accademia dei Lincei, décembre 1884, janvier-février 1885.

Société d'anthropologie de Paris, juillet-décembre 1884.

Société franco-hispano-portugaise; 1884, n° 3.

Société franco-hispano-portugaise; annuaire 1884-1885.

Société de la Lozère, décembre 1884.

Société de Poligny, bulletin de 1884.

Revue savoisiennne, janvier 1885.

Société de Saint-Etienne, tom. IV de la deuxième série.

Société d'étude des sciences naturelles de Nîmes, novembre et décembre 1884.

Les mémoires transmis avant la clôture de l'année 1884, par les candidats au prix du Concours d'économie politique, ayant passé successivement sous les yeux des divers membres de la Commission d'examen, il est convenu que la dite Commission se réunira à la fin de la séance pour résumer ses appréciations et nommer son rapporteur.

Conformément aux traditions de l'Académie, il sera procédé incessamment à la recherche d'un sujet de concours nouveau en regard de l'année 1887, dont le sujet sera

emprunté aux études philologiques. — Une Commission est désignée pour formuler le programme de ce concours. Elle sera composée de MM. Bolze, Bondurand, Mazel, adjoints aux membres du bureau.

M. BONDURAND présente à l'Académie un beau manuscrit du XVI^e siècle, composé de 45 feuillets de parchemin de grande dimension, avec deux miniatures importantes et des lettres ornées.

Ce précieux spécimen lui a été communiqué par M. Barbut, peintre décorateur à Nîmes, au nom d'une personne d'Avignon : Le manuscrit contient les statuts de la confrérie des fourniers ou boulangers de la dite ville d'Avignon.

« Ces statuts débutent ainsi :

» En nom de Dieu, Pere et Filz et Saint
» Esperit, et de la benoyte et immaculée
» Vierge Marie, et de monseigneur Saint
» Honoré (patron de la corporation), et de
» toute la cour celestielle de paradis. »

« Les « devotz confraires de la venerable et devote confrairie de monseigneur »
» Saint Honoré » expliquent, le 19 décembre 1526, aux autorités d'Avignon, la malheureuse situation où les a mis l'incendie des archives de la confrérie, et leur demandent l'autorisation de se donner de nouveaux statuts :

« ... A cause des deffortunes du feu que
» casuellement par plusieurs foyz sont sur-
» venues, par la voulenté de Dieu, en piu-
» sieurs maisons et fours desdictz confreres,
» ausquelles estoient les escriptures, statutz
» et documentz concernans la mode, fourme
» et pollice de vivre ausdictz confreres et en

» la dicte confrairie, sont estez perdus et
» bruslés, par sorte que iceulx confreres
» exposans ont, dès longtemps en ça, vescu
» et vivent sans reigle et ourdre, par sorte
» que leur dicte confrairie est venue à to-
» telle anichillation. »

» Le viguier et les juges de la cour tem-
porelle d'Avignon accordent l'autorisation
demandée, et les statuts sont rédigés en
26 articles.

» On institue une messe tous les premiers
dimanches du mois. Chaque confrère et
chaque « coniseur » est tenu d'y assister et
de payer six deniers, autrement il sera loi-
sible aux maîtres jurés, aux bayles et aux
conseillers « de oster la chandelle sans nul
» prejudice. »

» Les maîtres conseillers et « chamber-
» lains » devront, sous peine d'une livre de
cire, assister aux messes du lundi « pour les
» ames des confreres trespasés..... et
» pour les vifz, et tous aultres aussi. » Ce
tous aultres aussi permet de supposer que la
corporation comptait des membres qui
n'étaient ni *trespasés* ni *vifz*.

» Le jour de « la feste monsieur Sainct
» Honoré » on ira aux vêpres et à la messe
dans l'église des Augustins.

» Les maîtres devront donner les secours
» nécessaires au confrère (ou à la consœur)
« detenu de infirmité ou maladie de son
» corps, ou... en évidente povreté et mise-
» rere, ... jusques à ce que le dict povre
» confraire soit gueri et remis sus de la
» maladie ou calamité où il se pourroit
» trouver et autrement jusques à ce qu'il
» pourra bonnement gagner sa vie. »

» Quatre confrères députés doivent « acom-
» paigner Nostre Seigneur et... porter les

» quatre brandons de la confrairie quant
» les mallades veullent communier. »

» Les règles de la réception des nouveaux
confrères portent que, s'il y a des opposants
dans la confrérie, le nouveau confrère de-
vra, pour être admis, « soy justiffier et pur-
» ger des cas à luy imposés. » Le droit
d'admission est de quatre sols tournois.

» Le jour de la fête de Saint-Honoré, les
statuts ordonnent « que treze povres de Dieu
» soyent saxies (pour *saxis*, vieux mot qui
» veut dire *nanti*, *pourvu*) des biens de la
» dicte confrairie en ung repas. »

» Parmi les prescriptions relatives aux
funérailles des membres de la corporation,
il en est une qui ne manque pas de gran-
deur :

« ... Et puis après que le corps sera en-
» terré, le messagier sera tenu de cryer à
» haulte voix sur la fosse du dict trespasé :
» Seigneurs confreres et dones conseurs,
» dictes sept foys le Pater Noster et sept
» foys l'Ave Maria, à celle fin que Dieu ayt
» mercy de .N. confrere ou de .N. conneur,
» dont le corps est ci presant devant vous
» en terre. »

Quel que soit l'intérêt des divers articles
de ces statuts, il ne m'est pas possible de
les mentionner tous ici. Je n'en citerai plus
qu'un, intitulé :

« De ce que encourrent ceulx qui dyent
» villainyes aux maistres..... quand ils
» egissent ou demandent les droictz de la...
» confrairie. »

» Cet article montre qu'on était parfois
mal venu à faire rentrer les cotisations de
la corporation. Voici comment les récalci-
trants de mauvaise humeur étaient punis :

« Si tel confrere ou conneur estoit si oul-

» traigeux par fortune que Dieu ne vueille
» qu'il dist aulcune villenye ausdictz mais-
» tres, que tel ou telle soit tenu de poyer
» pour chescune foys deux livres de cire. »

» A la fin des statuts se trouve l'énumé-
ration des cadeaux que les maitres doivent
faire pour la Noël, aux divers officiers de
la cour et de la ville.

» Vient ensuite un tarif intitulé :

« Le poix du pain en Avignon selon que
» le bled vault. »

» Trois sortes de pain sont mentionnées
dans ce tarif : le pain blanc ou « de bouche »,
le pain rousset et le pain « de Chippres » ou
pain brun.

» Enfin le manuscrit se termine par un
amusant récit, écrit en latin, du procès que
les fourniers d'Avignon soutinrent, en 1413,
sous le pape Jean XXIII, contre un certain
Nicaise de Marquette, fournier du diocèse
d'Arras. Ce Nicaise habitait Avignon et
avait la prétention de vendre des échaudés
(*chaudeletos*) sans les peser.

» Le récit est intitulé :

*Regestrum instrumenti facti super chau-
deletos.*

» Nicaise se plaint des envieux et expli-
que ses raisons pour ne pas peser les
échaudés :

« *Nonnulli invidi, a duobus mensibus
citra, secreta instigaverunt et instigant
quod dicti chaudeleti fiant ad certum pon-
dus et ponderentur, quod non est possibile,
quia comeduntur calidi.*

» Ce procès n'occupe pas moins de douze
feuilletts, et se termine par la condamnation
de Nicaise, quoiqu'il fût clair que les échau-
dés seraient voués à un fâcheux refroidis-

sement, si l'on perdait du temps à les peser au lieu de les manger. Mais on sait à quelles absurdités donnèrent lieu les privilèges des corporations jusqu'en 1789.

» En terminant cette courte analyse, j'exprime le vœu que les *Statuts des fourniers d'Avignon* soient acquis par les archives de Vaucluse ou par la bibliothèque d'Avignon. Il serait aussi fort désirable que ce curieux document, dont la langue n'est guère moins agréable à lire que celle de Froissart ou de Comines, fût intégralement publié. M. Duhamel, archiviste de Vaucluse, serait un éditeur naturellement indiqué pour cette intéressante publication. Pour moi, je dois me borner à ces quelques lignes, et me réserver, bien à regret, pour les textes qui se rapportent plus directement au Gard. »

M. l'abbé MAGNEN, associé correspondant, demeurant à Caissargues, a transmis deux notes intéressantes, résultat du dépouillement des publications relatives à l'histoire naturelle, dont il avait bien voulu se charger de rendre compte. Elles sont ainsi conçues :

EXCURSIONS CRYPTOGAMIQUES, de MM. Le Breton et Malbranche, dans les environs de Rouen.

« Le mycologue a, sur le phanérogamiste, l'avantage de pouvoir herboriser en toute saison, même au cœur de l'hiver, et d'étudier ainsi les merveilles de la vie végétale là où ne paraissent à nos yeux que les traces de la mort. Grâce à ce privilège et à la clémence exceptionnelle des premiers mois de l'année 1884, MM. Le Breton et Malbranche ont conduit avec succès plusieurs

excursions cryptogamiques, dans les environs de Rouen. Ils n'ont guère pu récolter, à cette époque, sur les rameaux flétris et les brindilles sèches, sous les feuilles mortes et les troncs vermoulus, que des champignons dits *inférieurs*. Mais ces plantes, le plus souvent minuscules, ternes, qui font, *de la dépouille de nos bois*, leur asile privilégié, ne le cèdent en rien, dans leurs merveilleux détails organogéniques, aux espèces dites *supérieures*, dont les dehors sont plus brillants et les couleurs parfois si vives.

» Nous en avons compté près de 70, toutes intéressantes à divers titres. Celle-ci (*Phyllosticta Haymaldi*), étend son duvet de corail sous la page inférieure des feuilles du houx. Celle-là (*Sclerotium fungorum*) justifie son génitif spécifique en végétant sur les débris d'un *agaric* en putréfaction. Une autre (*Diaporthe demissa*) émousse discrètement les aiguillons de la ronce, ou précède modestement sur les ramilles de l'églantier, les roses du printemps. Deux raretés presque introuvables appellent surtout notre attention : *Neptera Euphasiæ* et *Desmazierella acicola*. Les mycologues ne paraissent pas les avoir observées, depuis Fuckel, quoique l'odontite rouge et le pin commun, qui les fournissent, ne soient pas rares en France. Enfin deux espèces nouvelles, bien caractérisées, bien décrites, excitent notre envie : *Metasphæria Lieuryana* et *Mollisia Lycopodii*. Mais leur rencontre n'est pas impossible chez nous : dans la région des basses montagnes, sous les feuilles mortes du houx ; dans les hautes Cévennes, sur les épis pourrissants du lycopode à massue.

» Au choix des détails s'unit l'attrait des observations. Les unes sont ingénieuses, les autres savantes. Plusieurs révèlent les tendances réductives de leurs auteurs, appréciateurs sagaces des rapports et des différences. Ce ne sont pas les moins graves, et nous y souscrivons volontiers. Nous n'irons pas, toutefois, jusqu'à nous élever contre les espèces ou variétés affines de *Pleospora herbarum*. La radiation de ces espèces reposerait uniquement sur ce que la présence ou l'absence du *limbe mucos hyalin* des spores, si fugace, suivant l'âge de leur évolution, peut passer inaperçue, ou est, tout au moins, difficile à constater.

» Or les spores étant les parties essentielles de l'appareil reproducteur, les caractères fournis par elles, persistants ou fragiles, faciles ou non à observer, ont de leur nature, intrinsèquement, une valeur considérable pour la distinction des espèces. Leur importance est essentielle: leur caducité relative ne saurait l'annuler, ni les difficultés de leur étude l'amoindrir.

» En exprimant cette réserve, nous avons voulu moins relever un détail, selon nous, contestable, des *excursions cryptogamiques*, que nous ménager un motif de plus de les présenter comme une étude instructive, neuve et attrayante. »

LE JARDIN DE M. MAZEL AU GOLFE JOUAN.

» Parmi les jardins du golfe Jouan, visités par la Société botanique de France, durant sa session extraordinaire à Antibes, en 1883, figure dignement celui de M. Mazel, d'Anduze, un des horticulteurs les plus distingués de France.

» D'une superficie de 5.000 mètres seulement, en forme de rectangle très allongé, ce jardin présente une végétation merveilleuse et une réunion de plantes rares en magnifiques exemplaires ; et encore ce qu'on en voit aujourd'hui n'est que la moindre partie des richesses qui s'y sont développées, car l'encombrement des belles choses a rendu nécessaire l'enlèvement, à plusieurs reprises, de spécimens splendides de palmiers dont la valeur réunie dépassait de beaucoup celle du terrain. Il reste cependant des *Phœnix*, des *Corypha*, des *Latania*, tous remarquables par leur vigueur et leurs belles proportions ; de grands *Araucaria* ; de robustes *Dammara Brownii*. Les *Eucalyptus* y dépassent encore les Conifères et les Palmiers par leur croissance rapide et leur merveilleux développement. On en voit un, notamment, l'*Eucalyptus globulus*, de treize ans, parvenu à 28 mètres de hauteur sur 2^m50 de circonférence.

» A de superbes exemplaires de *Yucca Mazeli*, d'*Aralia Brownii*, de *Pilocarpus pinnatus*, se mêle toute une collection de Protéacées et une foule d'arbustes qui là sont de vrais arbres. Toutes ces plantes entremêlées, serrées les unes contre les autres et formant, pour ainsi dire, deux ou trois étages de végétation superposés, ont un aspect de vigueur et de force inexplicable. Il faut que le sol soit d'une perméabilité et d'une profondeur remarquables pour donner aux racines de tant de plantes l'espace dont elles ont besoin. Quant à la nourriture, des fumures très abondantes et des arrosements copieux l'apportent aussi largement qu'il est nécessaire. Malgré

l'ombre épaisse que donnent tant d'arbres à feuilles persistantes, le sol n'est pas dénudé, mais au contraire est garni de Violettes, d'Oxalis, de Primevères, d'Ophiopogons, etc, qui vivent, fleurissent et fructifient en pleine terre aussi bien que chez nous le narcisse et la scille d'automne.

» De nombreux rosiers grimpants, mélangeant leurs branches à celles des arbres, ou recouvrant les clôtures et se répandant au dehors, achèvent de donner au jardin un aspect tout à fait enchanteur ».

Le compte rendu de la traduction en patois du *Cantique des Cantiques*, par M. Fesquet, est renvoyé à une prochaine séance, par suite d'une indisposition de notre confrère M. Bigot.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 4 avril 1885.

Présents : MM. CARCASSONNE, *président* ; Aurès, Brun, Verdier, Puech, Bolze, Dardier, Bondurand, Simon, Dautheville, abbé Goiffon, *membres résidants* ; Ch. Liotard, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 21 mars est lu et approuvé.

M. le Secrétaire dépose les publications périodiques transmises à l'Académie au cours de la dernière quinzaine, savoir :

Mémoires de l'Académie de Clermont-Ferrand, 1883, tom. XXV.

Bulletin historique de l'Auvergne, février 1885.

Bulletin de l'histoire ecclésiastique des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble, Viviers, de septembre 1884 à mars 1885.

Bulletin du Comité de l'art chrétien, diocèse de Nîmes, n° 18.

Accademia dei Lincei, mars 1885.

Revue savoisienne, février 1885.

Bulletin de la Société de la Basse-Alsace, mars 1885.

Société d'agriculture de France, 1884, n° 10.

Société d'agriculture de la Lozère, janvier 1885.

Académie des sciences et lettres de Rouen,
année 1883-1884.

Académie du Var, 1884, tom. XII, 1^{er} fascicule.

Académie de Thuringe à Iéna, tom. IV,
2 fascicules.

Société archéologique de l'Orléanais,
4^e trim. de 1884.

Société de Borda à Dax, 1^{er} trim. de 1885.

Société anthropologique de Paris, tom. III,
2^e fascicule.

Revue des Travaux scientifiques, n^o 11,
tom. IV.

—
M. Bondurand offre à l'Académie, au nom
de MM. Falguière et Ferd. Teissier, divers
numéros de l'*Echo des Cévennes*, contenant
des études historiques sur le Vigan et les
environs.

—
M. Puech, de la part de M. Georges
Maurin, dépose un mémoire sur l'adminis-
tration de la Colonie nimoise à l'époque
gallo-romaine.

—
M. Paul Melon fait hommage d'un ou-
vrage intitulé : *L'alliance française et l'en-
seignement français dans la Tunisie et la
Tripolitaine*.

—
M. AURÈS donne lecture d'une note expli-
cative de M. Clément, naturaliste, au sujet
d'un échantillon de grès élastique soumis
à l'Académie par M. Villard, de la part de
M. Dejoux (de l'Ardèche), et signalé comme
provenant de l'Indoustan.

C'est l'*Incolumite*, quartzite micacé pré-
sentant une sorte de flexibilité, ce qui l'a
fait nommer *grès flexible* ou *grès élastique*.

— On cite dans les auteurs le Brésil comme provenance ; mais il n'est point question de Calcutta. — Vulgairement on dit : *grès élastique du Brésil*.

Le phénomène d'élasticité est assez difficile à expliquer. Il s'agit sans doute d'un état moléculaire tout particulier ; mais les auteurs se sont abstenus jusqu'à présent, que je sache, de toute explication à ce sujet.

Il existe aussi du marbre flexible. On montre dans le musée du Vatican une table sur laquelle le public peut expérimenter.

M. le docteur PŪECH donne communication de deux actes inédits extraits d'anciennes minutes de M. Grill, notaire à Nîmes.

L'un, du xvi^e siècle (10 mars 1572), constatant la culture de la Morelle ou Tournesol à Gallargues, à cette époque reculée ; l'autre, du xvii^e siècle (9 août 1660), relatif à la ferme des pipes sous le règne de Louis XIV.

Le premier, qui va être reproduit ci-dessous, est la pièce la plus ancienne qui mentionne un achat de Tournesol à Galargues, où cette culture industrielle existe encore ; le second, qui a un intérêt plus général, est un bail à ferme passé le 9 août 1660, chez le notaire Reynaud. En voici le résumé : Par brevet du 25 avril 1660, Pierre de Montfaucon, écuyer, obtint par don du roy, pour vingt-neuf ans, la faculté de vendre et débiter « toutes les pipes qui servent à prendre du tabac et *petun* en fumée soit qu'elles sortent du pays estrangier ou qu'elles se fabriquent dans le Royaulme ». En conséquence de ce brevet, il afferme son privilège à Antoine et Simon Danton frères et à Antoine Couret, habitans de Nîmes, au prix de cent vingt livres l'année, pour la ville de

Nîmes et tout le diocèse, avec pacte que les dits fermiers ne pourront vendre chacune des dites pièces à plus d'un sol pièce suivant le brevet et qu'ils les marqueront en la manière portée par icelluy ». L'acte est récité au logis du Luxembourg et la ferme a une durée de trois ans seulement.

ACHEPT DE TOURNESOL,

par sire *Jac. Demares, marchand* (1).

L'an mil cinq cent soixante douze et le dixième jour de mars a esté en personne sire Jehan Cabiron, merchant, habitant de Nîmes, lequel de son bon gré pour luy et les siens, a vendu au susdit Demares, present et stipulant pour soy et les siens tout le tournesol qu'il a ja achepté et qu'il pourra recouvrer l'année présente pour le prix et somme de quatorze livres le quintal tout embalé et le luy deslivrer audit prix au lieu de Galargues, pour et en deduction duquel ledit Demarez sera tenu et a promis bailler et payer audit Cabiron à la prochaine foyre de Pasques de Lyon, et dans la ville dudit Lyon, la somme de deux cents cinquante livres tournois à peine de tous despens, doumaiges et interestz, et le surplus que pourra monter le prix dudit tournesol, sera tenu et a promis ledit Demarez payer audit Cabiron en le recepvant aussi à peine de tous despens, doumaiges et interetz, et pour ce fere l'ung envers l'autre ont obligé, soubzmis

(1) La *Morelle*, espèce de Solanée, a été dès longtemps et est encore employée en Hollande pour la teinture extérieure des fromages en rouge.

et yppothecqué toutz et chascun leurs biens et personnes propres aux rigueurs des courtz presidial conventions royaulx et ordinaire de Nismes et chacune d'elles. Et ainsi l'ont juré au nom de Dieu avec deue renonciation à ce necessere. Faict et récité audit Nismes en ma boticque; presents M^{es} Pierre Liberal, charpentier, et Bauzille Soche, praticien dudit Nismes, habitantz. Et moy, Anthoine Sabatier, notere royal dudit Nismes, cy avec les parties et Soche soubzsigné.

(SABATIER, f. 84.)

La lecture annoncée de la traduction du Cantique des Cantiques, par M. Fesquet, est renvoyée à la prochaine séance.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 18 avril 1885.

Présents : MM. CARCASSONNE, *président* ;
J. Salles, Aurès, Bigot, Brun, Verdier,
Puech, Doze, abbé Ferry, Dardier, Bondu-
rand, Clavel, Mazel, abbé Goiffon, *membres*
résidants ; Ch. Liotard, *secrétaire perpétuel*.

—
Le procès-verbal de la séance du 4 avril
est lu et adopté.

—
M. le Secrétaire fait le dépôt des publica-
tions périodiques adressées à l'Académie
pendant la dernière quinzaine, savoir :

Revue africaine, novembre et décembre
1884.

Revue des Langues romanes, janvier 1885.

Société d'anthropologie de Paris, décem-
bre 1884.

Revue du Tarn, mars 1885.

Société d'Angers, tom. 26^e, 1884.

Accademia dei Lincei, Rome, mars 1885.

Comité archéologique de Senlis, tome IX,
1884.

Annales de la Société de Château-Thierry,
année 1883.

Archives historiques de la Saintonge et
de l'Aunis, avril 1885.

Société d'histoire naturelle de Toulouse,
fin du vol. de 1884.

Société de Valenciennes, janvier et février
1885.

Société d'études des Hautes-Alpes, 2^e tri-
mestre 1885.

Société de l'Yonne, 38^e volume 1884.

Journal des savants, mars 1885.

—
L'Académie a reçu de son correspondant,
M. Gaspard. Bellin, un numéro du *Salut
public de Lyon*, contenant un travail rétros-
pectif sur le fonctionnement d'un service de
soupes économiques depuis le commence-
ment du siècle, à propos d'un appel de la
presse lyonnaise en faveur de l'œuvre des
fourneaux alimentaires.

—
De M. Paul Gaussen, bibliothécaire de la
ville d'Alais, un volume de poésie provençale
intitulé *Li Miragi*.

—
M. Marty, un de nos correspondants, rési-
dant à Toulouse, se met à la disposition de
ses confrères, pour faire les honneurs de ses
collections d'histoire naturelle à ceux qui
seraient dans l'intention de se rendre dans
cette ville à l'occasion des fêtes du Concours
régional.

—
L'Académie a déjà reçu, à destination du
Concours de 1886 : *Biographie de Jean
Nicot*, un mémoire qui est enregistré sous
le n^o 1.

—
M. DARDIER a reçu de notre confrère,
M. Fesquet, pasteur à Cognac (Gard), la
copie de deux inscriptions avec prière de les
mettre sous les yeux de l'Académie.

La première inscription est de 1270 et en latin. Elle se lit au-dessus de la porte d'une habitation dénommée *Vidourle*, dans la commune de Saint-Romans-de-Codières, annexe de l'église de Cognac :

VIRTUTIS AMORE ET SOLITVDINIS PAVLVS DE
PODIO VNUS E NIBLA GNATIS BREVI SEXAGENVS
HANC SIBI SEDEM LOCAVIT ANNO MCCLXX.

La Nible, ancien manoir de la famille noble des *Del Puech*, est aujourd'hui une métairie,

La seconde inscription est gravée au-dessus de l'une des portes de Sumène (Gard), et doit dater de la fin du xvi^e siècle ou du commencement du xvii^e, alors que les protestants étaient maîtres de cette ville :

AVEC DIEV POVR DEFENSE
NOVS FERONS RESISTANCE.

A la même lettre, M. Fesquet a joint une traduction, en vers languedociens de huit syllabes, du *Cantique des Cantiques*. Cette traduction a le grand mérite d'être littérale. Elle a d'ailleurs reçu, il y a quelques années, une haute récompense au premier concours de la Société des Langues romanes de Montpellier. Elle a été revue, corrigée et recorrectée plusieurs fois par l'auteur, et à bien des égards c'est une œuvre nouvelle.

Le manuscrit a été confié à notre poète M. Bigot, qui nous en fera lecture tout à l'heure. Seulement, comme introduction, M. Dardier soumet à l'Académie quelques réflexions critiques sur le *Cantique des Cantiques*.

Il n'est pas étonnant que ce livre ait tenté notre confrère; la poésie y coule à pleins bords, et bien des poètes se sont essayés à lutter de grâce avec l'original.

Récemment encore, le *Temps* nous apprenait que Jean Aicard l'avait traduit en quatrains et qu'il avait lu sa traduction devant M. Renan.

M. Fesquet a cédé lui aussi à la tentation ; et pour l'interprétation de ce livre, il en a fait, comme la plupart des commentateurs modernes, une espèce de drame à plusieurs scènes avec des chants et des chœurs.

Les docteurs de la synagogue qui l'ont introduit dans le recueil sacré auraient peut-être bien fait, dit M. Dardier, de céder à l'opposition très sensée que plusieurs d'entre eux firent à cette occasion. En l'introduisant dans le canon, c'était sans doute le seul moyen de conserver cette perle littéraire, qu'on peut mettre sans désavantage à côté des plus jolis morceaux de ce genre dans la littérature grecque et latine (Anacréon, Horace, Catulle), et qui sans cela aurait été probablement perdue.

M. BIGOT résume comme suit son appréciation personnelle de cette œuvre ;

M. Fesquet a intitulé :

L'INNE DES INNES,

sa traduction en vers patois du *Cantique des Cantiques*, ce livre, où toute la poésie de l'Orient semble s'être épanouie pour exalter l'amour, et que nos vieilles Bibles huguenotes ont eu grand soin de faire précéder d'observations relatives aux dispositions à apporter à sa lecture, dans la crainte que cette poésie capiteuse, grisant certaines imaginations, leur fit oublier le sens pieux et mystique qui s'y trouve caché.

Traitant le sujet au point de vue littéraire, M. Fesquet n'a pas eu à prendre ces précau-

tions. Je regrette qu'il ne soit pas venu vous lire, lui-même, son œuvre ; vous y auriez gagné : il vous l'aurait communiquée en entier ; je ne puis vous en donner que quelques extraits. Et puis, il aurait pu en faire ressortir certaines beautés qui risquent de rester cachées, — au moins pour aujourd'hui, — vu mon peu d'habitude de l'idiome dont il s'est servi.

C'est une rude tâche que notre confrère s'est imposée : Interpréter la vieille poésie sémitique dans un patois rude et terre à terre, n'a rien de bien séduisant. Et pourtant cela a tenté M. Fesquet. Ajoutons qu'il a su mener son travail à bonne fin, sans trop se heurter à des trivialités réalistes qu'il a forcément rencontrées. En somme, malgré quelques inversions et quelques archaïsmes inévitables — j'allais presque dire obligatoires — dans une traduction de ce genre, on sent que l'auteur n'a rien négligé pour donner à cette traduction toute la fidélité et toute la clarté désirables.

Les extraits suivants vous permettront d'en juger :

LA SULAMITE.

Que ta bouco mi poutounege,
Perque tas caressos envege !
Toun espiguet es bonoulen,
Toun noum coumo un prefum plazen...
Et per aco t'aimou las fihos.
O menomi ves mas coudrihios !...
Lou rey m'o preso en soum palaï :
« Veni, m'o dictz, à moun latz raï,
Pos ti gauzi, veziada, rire ;
Afourti que se pot pas dire
Dous lou vi coumo toun amour !
Veni, qué t'aimaraï toutjour. »
Ieu souï bruno, ô Jerusalencos ;

Mes maï que tendos quedarencos
E que rideus de Saloumou
Plai ma bristolado coulou.
Piei, pode b' estre coulourado
Que lou sourel m'o regardado.

.....

Escoutas ! — Acô 's sus lou cerre ,
Moun tendre aïmat que mi ven querre.
Vo, mounts e colos trempassan
Coumo uno gazelo raidan.
Encronto l'oustaou el s'arresto,
Per lou cledas passan la testo ;
Sous iels semblou belugueja,
Et lou veze pinchouneja.

« — Levo-ti, dis el, moun aïmado ;
La sazou d'iver es passado,
Das plejores sen deslieuratz,
Et i'o de flouretos as pratz.
L'aucel i brezihio e toucanto,
La tourtouro per lou vaou canto.
Doüs lous cagnards as recantous,
La figuieiro fo sous bourrous ;
Sus lou poujet la vigno en taro
Coumenço d'embasma la naro.
Anen, levo-ti.

.....

SALOMON.

Coumo tus, migo, n'io pas guaire.
Sies poulido, sies moun amour.
Daries toun veu semblou toutjour
Tous iels, lous iels de la pouloumo.
Ta cabelladaro es, en soumo,
Lou bel e fouligaou cabrad
Que s'ajasso sus *Galaad*.
Mes tas dens blancs e menudos
Sou coumo de fedos toundudos
Qu'ensemble tornou de la fous,
Toutos maïres d'agnels bessous.
Ta bouco semblo carminado ;
Toun parla maï que maï m'agrado.
Tas gaoutos jout lou veu baissat
Sou d'un poulit rouge encarnat.

Toun col es dessus las aoussuros
La tourre pleno d'armaduros,
Ounte si pot veire peujats
Milo escutz en tieiro alignats.

.....
LA SULAMITE.

Al qu'aïne ieu mi soui dounado,
Ves el vo touto ma pensada,
Veni, veni, moun subraïmat ;
Quan del jour veiren la clartad,
Anaren as camps per nou jaire.
Après lou repaou pourren faire
Un tour dedin lou vignares.
A qui veiren se i o pas ges
De cournovis qu'aro boutounou,
S'adejà lous boutous bourounou,
Se lou miougranie n'es en flous.

.....
Oh! se t'avie nourrit, ma maire.
Se tus aumen eros moun fraire,
Ieu, deforo te cercariei
Et sens crento t'abrassariei,
Sans perfes embe malincougno,
Mi veire pleno de vergougno.
A moun oustaou per ieu menat,
Ti veiries a plec abeurat
De vi bo touto la semana
Et de moust fatz enb de miougrano.
Ten moun cab sus toun bras garel
Et sarro mi del dretz, fizel.
Per vous, Jerusalencos, aro,
Redoublez pas ma peno amaro,
Derevehies pas moun amour,
Davan que sie vengut soun jour!

.....
Le chant finit, comme dans l'original,
d'une manière inattendue et quelque peu
étrange :

LE FIANCÉ.

Ourtoulano, aro s'endeven,
Qu'aïci fosso d'amitz se boutou :
Trelepan, assedatz escoutou,
Parlo !

LA SULAMITE.

— Vias, à couso, amoureux ;
Veni rabent coum'un camous,
Coumo uno cervio esfalenado
Long de la mountagno audourado !

M. GROTZ commence la lecture d'un travail sur Henri-Frédéric Amiel, professeur à l'Académie de Genève, et dont les amis ont, après sa mort, publié deux volumes sous le titre : *Fragments d'un journal intime*, précédés d'une étude, par Edmond Scherer :

La publication de ces deux volumes a été à la fois un événement littéraire et une véritable révélation. Non pas qu'Amiel n'eût rien produit de son vivant et fût complètement inconnu ; mais il n'était pas connu et apprécié comme il devait l'être. Le journal intime l'a consacré comme un maître dans le double art de penser et d'écrire. Du jour au lendemain, il est entré dans la célébrité, sinon dans la gloire.

Une introduction donne quelques détails biographiques sur Amiel, né à Genève le 27 septembre 1821, et mort dans sa ville natale le 11 mai 1881 ; nous montre l'influence exercée sur l'écrivain genevois par diverses circonstances de famille, par ses voyages, par ses études et son séjour prolongé en Allemagne ; nous parle de sa position à Genève comme professeur d'esthétique d'abord, de philosophie ensuite, et contient la liste de quelques uns de ses ouvrages en prose et en vers.

Quel que fût le mérite de ses ouvrages, les amis d'Amiel n'étaient pas satisfaits ; ils attendaient autre chose et mieux. C'est le journal qui a révélé Amiel, et les critiques les plus éminents, MM. Scherer, Re-

nan, Caro, Renouvier, ont fait de son auteur l'éloge le plus complet et le mieux mérité.

« Jenesais à comparer au journal d'Amiel, comme drame de la pensée, comme méditation à la fois religieuse et inquiète sur les mytères de l'existence, que les monologues de Maine de Biran, de Maurice de Guérin et d'Oberman; mais notre ami va bien plus au fond de tout, et sa souffrance a quelque chose de plus auguste que la leur, l'éblouissement de l'infini, le soupçon de l'universelle indifférence. » (E. Scherer.)

Rien, en effet, de plus intéressant, de plus émouvant que le journal. Amiel s'y montre tel qu'il est et sous des aspects divers, toujours attachants. Nous avons ici des confessions sur l'auteur et sur tout ce qui faisait sa vie intellectuelle et sa vie morale. Amiel a touché aux plus graves questions, aux éternels problèmes : littérature, philosophie, religion, art, politique ; il a tout étudié, non en simple amateur, non en dilettante, mais en homme sérieux et qui toujours voit de haut. Esprit remarquablement cultivé, et d'une très forte culture, il avait en même temps une facilité d'appropriation merveilleuse qui étonnait ses amis.

Le caractère d'Amiel est mis en relief par M. Grotz, caractère étrange au premier abord, mais qu'explique en grande partie le tempérament de notre auteur et aussi sa vie solitaire. L'auteur du journal a subi l'influence du panthéisme pessimiste, mais cette influence a été contrebalancée par un sentiment moral des plus profonds. On a dit, avec raison, que de toutes les études, la plus attrayante est celle de l'homme, et cette parole s'applique à Amiel. Il y a, du

reste, dans Amiel, plusieurs hommes qu'il est intéressant d'étudier. C'est d'abord l'homme au tempérament mélancolique, le rêveur, le malade de l'idéal. A chaque instant, Amiel revient sur l'étude de lui-même, de son caractère, de ses dispositions, de sa vie intérieure, de ses indécisions, de ses doutes et de ses affirmations.

Il avait une étonnante faculté d'appropriation, de transformation, et, avec cela, — et probablement à cause de cela — une incurable impuissance à vouloir, à se décider, à agir. Toute sa vie, il a souffert de cette indécision. L'activité publique l'attire à la fois et le repousse ; il n'a pas le courage de l'action ; l'idéal lui empoisonne tout. — La même indécision existe, dirait-on, dans la direction de sa pensée, mais c'est plutôt une extraordinaire facilité de transformation. Le panthéisme pessimiste le séduit ; il parle quelquefois en sceptique et en désespéré ; mais un autre élément de la vie spirituelle agit sur lui, prend le dessus et le jette dans une autre voie. Il avait, en effet, au plus haut degré, le sentiment et le besoin de la vie morale. Il nous dit lui-même comment il a échappé à l'influence funeste du panthéisme pessimiste, comment il est redevenu une personne : par la douleur, le devoir et la volonté.

Mais ce n'est là qu'un côté d'Amiel, tel qu'il se montre dans le journal. M. Grotz se propose d'étudier successivement le moraliste, le croyant, le peintre de la nature et le critique littéraire.

A la suite de cette dernière lecture, la séance est levée.

Dans les prochaines séances de mai devront être communiquées les pièces diverses destinées à être lues en séance publique à la fin du mois.

Séance du 2 mai 1885.

Présents : MM. Carcassonne, *président* ;
J. Salles, Aurès, Bigot, Brun, Verdier,
Puech, Bolze, Doze, Delépine, abbé Ferry,
Dardier, Bondurand, Simon, Dautheville,
Villard, abbé Goiffon, Grotz, *membres ré-*
sidants ; Ch. Liotard, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 28 avril
est lu et adopté.

M. le Secrétaire fait le dépôt des publica-
tions périodiques transmises à l'Académie
pendant la dernière quinzaine, savoir :

Société de Pau, bulletin, tom. XIII, 1883-
1884.

Revue des langues romanes, février 1885.

Bulletin historique de l'Auvergne, mars
1885.

Antiquaires de la Morinie, 1^{er} trimestre
1885.

Bulletin de la Diana, Montbrison, avril
1885.

Société de la Lozère, bulletin, février 1885.

Société botanique de France, comptes
rendus 1 et 2, 1885.

Comité des travaux historiques et scien-
tifiques.

Comité des travaux des sciences écono-
miques, 1884.

Comité des travaux d'histoire et de philologie, 1884.

Revue épigraphique de M. Allmer, 1^{er} trimestre 1885.

Société de Maine-et-Loire, tom. XXXVIII, sciences.

Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, avril 1885.

Société de la Basse-Alsace (Strasbourg), avril 1885.

Société d'émulation d'Abbeville, bulletin de 1884.

American Chemical journal (Baltimore), juillet 1884.

Revue du Tarn, avril 1885.

Accademia dei Lincei, avril 1885.

L'Académie a reçu en outre, à titre d'hommage, un ouvrage de M. Léonce Curnier, membre non résidant : *Etude sur J. Rotrou*.

L'ordre du jour appelle la nomination à deux places de membres ordinaires résidents, en remplacement de MM. Ernest Roussel et Torcapel.

L'Académie procède au scrutin secret à ces deux élections. Sont élus aux deux places vacantes : M. Gustave Fabre, pasteur, aumônier du lycée de Nîmes, et M. Coustalet, professeur au dit lycée.

M. Im-Thurn a fait connaître qu'ayant renoncé à faire sa résidence effective à Nîmes, il ne peut plus, à son grand regret, occuper une place de membre résidant de l'Académie. L'assemblée décide en conséquence que M. Im-Thurn sera inscrit dès à

présent dans la série des membres ordinaires non résidants ; et déclare qu'il pourra être disposé de sa place de membre résidant, ainsi que de celle de M. Michel, décedé. Les propositions pour leur remplacement pourront être reçues pendant un mois à partir de la séance de ce jour.

—

Un libraire de Londres, M. Dulau, demande si l'on pourrait lui livrer une collection des *Mémoires* et du *Bulletin de l'Académie*, comprenant : Mémoires de 1833 à 1885 ; compte rendu des travaux, de 1807 à 1885 ; procès-verbaux des travaux, de 1843 à 1885.

Une partie de ces publications étant épuisée, M. le Bibliothécaire est invité à rechercher dans quelle mesure il pourrait être donné satisfaction à M. Dulau.

—

L'Académie de Bordeaux transmet le programme d'un concours pour un prix d'éloquence, dont le sujet doit être : *L'éloge de la Boétie*.

—

La parole est donnée à M. Grotz, qui achève la lecture de son *Étude sur Amiel*.

Il étudie le peintre de la nature, l'homme dont l'âme délicate était si bien faite pour la sentir et qui savait si bien en exprimer les divers aspects. Amiel se rattache, par le sentiment de la nature et son aptitude à la peindre, à son compatriote J.-J. Rousseau. Son âme vibre à tous les souffles, se mêle à toutes les harmonies, sent toutes les beautés, toutes les grandeurs, tous les contrastes, et, selon l'heure, le temps, le lieu, les multiples influences de la nature se représen-

tent dans son être moral et dans son être physique, l'exaltent ou l'abattent, le réjouissent ou l'attristent. « Il faut, dit-il, savoir » être oisif, ce qui n'est pas de la paresse... » La rêverie est le dimanche de la pensée... » La flânerie n'est pas seulement délicieuse, » elle est utile. » — Bien des choses offusquent Amiel et le révoltent ; mais il a vu les buissons épineux se couvrir de fleurs, toute la vallée renaître sous le souffle du printemps, et le voilà calmé. La nature le met en face de Dieu ; elle exerce sur lui une influence religieuse. « Matinée enivrante de » beauté, fraîche comme un cœur de seize » ans et couronnée de fleurs comme une » fiancée. La poésie de la jeunesse, de » l'innocence et de l'amour m'a inondé » l'âme... Tout caressait mes yeux et par- » lait à mon imagination. Journée nuptiale » et religieuse ; aussi les matines qui son- » naient à quelque village éloigné s'harmo- » nisaient merveilleusement avec l'hymne » de la nature. Priez, disaient-elles, adorez, » aimez le Dieu paternel et bienfaisant ! »

Amiel vivait aussi de la vie de son temps, et il a porté sur l'état social et politique, sur la démocratie, les mœurs et les habitudes démocratiques les plus profonds et les plus fermes jugements. Il n'est pas l'adversaire de la démocratie ; il en voit les avantages ; mais comme il en voit bien aussi les inconvénients et les dangers ! Comme il s'élève bien contre l'égalitarisme et le césarisme ! Comme il sait bien à quelles conditions et au prix de quelles souffrances et de quels sacrifices le progrès s'accomplit !

M. Grotz fait connaître ensuite le critique littéraire et lit quelques pages du journal sur Doudan, Victor Hugo, About, etc., sur

l'esprit allemand comparé à l'esprit français, etc., et relève le remarquable talent d'Amiel comme écrivain.

Rien de plus touchant, de plus édifiant, comme l'a dit M. Scherer, que les dernières pages du journal. — M. Grotz en lit quelques-unes et termine son étude sur Amiel en disant : « Il a passé sans faire de bruit, il a » vécu solitaire et méconnu. Son corps re- » pose, comme il le désirait, dans l'oasis de » Clarens, dans un des plus admirables » sites de la terre, et le silence et la paix » règnent autour de sa tombe; ses compa- » triotes ne lui ont pas rendu justice de son » vivant; qu'importe? Il nous a laissé le » meilleur de lui-même, et ces deux volu- » mes de son journal intime seront souvent » lus par ceux — de plus en plus rares, » dit-on, — qui goûtent les plaisirs de l'es- » prit, qui savent apprécier la haute culture » intellectuelle et morale, qui se plaisent à » la méditation des plus hauts et des plus » délicats problèmes de notre destinée, qui » ont aussi, à quelque degré, la maladie de » l'idéal, la nostalgie de l'invisible et de » l'au delà, et qui ont quelquefois pleuré sur » les souffrances humaines. »

L'Académie entend ensuite successive-
ment la lecture de l'allocution préparée par
M. Carcassonne, son président, en vue de
la séance publique du 30 courant,

Et le compte rendu des travaux de 1884,
rédigé par M. Bolze, dernier président, pour
la même circonstance.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la
séance est levée.

Séance du 16 mai 1885.

Présents : MM. CARCASSONNE, *président* ;
J. Salles, Aurès, Bigot, Brun, Lenthéric,
Verdier, Gouazé, Faudon, Bolze, Doze,
Delépine, abbé Ferry, Bondurand, Clavel,
Simon, Dautherville, Villard, Mazel, abbé
Goiffon, Fabre, Coustalet, *membres rési-*
dants ; Ch. Liotard, *secrétaire perpétuel*.

—
Le procès-verbal de la séance du 2 mai
est lu et adopté.

—
M. le Secrétaire fait le dépôt des publi-
cations offertes à l'Académie, au cours de la
dernière quinzaine, savoir :

Comité des Travaux historiques — ar-
chéologie, n° 1 de 1885.

Annales du musée Guimet — janvier et
février 1885.

Académie des Sciences et Lettres de Mont-
pellier,

section des Lettres, tome VII,
2^e fascicule ;

section des Sciences, tome X,
3^e fascicule.

Académie des Sciences de Toulouse,
tome VI.

Antiquaires du Centre (Bourges), Armo-
rial général,

XII^e vol., 2^e fascicule.

Société archéologique de Nantes, tome XXIII, 2^e semestre 1884.

Accademia dei Lincei, avril 1885.

Antiquaires de l'Ouest (Poitiers), 4^e trim. 1884.

Société polymathique du Morbihan, années 1883 et 1884.

Société archéologique de Béziers, tome XII, 2^e livraison.

Académie de Bordeaux, 1882 et 1883.

Société de médecine légale de France, tome VIII, 2^e partie.

Société d'Anthropologie de Paris, tome VIII, 3^e série.

Revue des Langues romanes, mars 1885.

Société franco hispano-portugaise (Toulouse), fin du tome V, 1884.

Revue Savoisiennne, mars 1885.

Société d'agriculture de France, janvier 1885.

—

L'Académie a reçu, à titre d'hommage :

Recueil de règlements extraits des actes des synodes provinciaux tenus dans la province du Bas-Languedoc, de 1568 à 1623, publié par M. CH. FROSSARD, associé-correspondant.

—

La Société archéologique de Montpellier a fait parvenir, par l'intermédiaire de M. Aurès, le premier fascicule d'une publication importante, commencée par M. Germain : Le Cartulaire des Guillems, de Montpellier; dit communément le *Mémorial des Nobles (Liber instrumentorum memorialium)*.

—

M. le président souhaite la bienvenue aux deux nouveaux membres élus dans la séance du 2 mai : MM. Gustave Fabre et Constalet, qui prennent aujourd'hui séance, et expriment leurs remerciements pour leur affiliation.

M. le Ministre de l'Instruction publique, en transmettant un exemplaire du discours prononcé par lui à la séance de clôture des Conférences de la Sorbonne pour la présente année, invite l'Académie à lui soumettre le texte des questions qui lui paraîtraient pouvoir être utilement introduites dans le programme des Conférences pour l'année prochaine.

M. le Maire de Nîmes signale le don gracieux de sept inscriptions gallo-romaines, la plupart inédites, fait au musée lapidaire par M. Jurand, qui les a découvertes dans une propriété qu'il possède près du hameau de Saint-Césaire.

L'Académie décide qu'il sera attribué et délivré en séance publique, en reconnaissance de ce don, un de ses jetons d'argent à M. Jurand.

M. FAUDON donne lecture d'un rapport contenant son appréciation sur l'oraison funèbre de M^{gr} le cardinal de Bonnechose, prononcée dans la cathédrale de Rouen, le 13 décembre 1883, par M^{gr} Besson, évêque de Nîmes :

« S'il faut penser avec La Rochefoucauld qu'il est plus nécessaire d'étudier les hommes que les livres, nous devons reconnaître que la vie du cardinal de Bonnechose est un rare et précieux sujet d'étude. Il a en

effet été mêlé aux débats des plus graves questions agitées de son temps, soit dans le domaine des affaires ecclésiastiques, soit dans celui de la politique ; mais il y a, en outre, quelque chose de particulièrement intéressant à étudier dans ce prince de l'Eglise, c'est l'homme lui-même dans les diverses conditions de sa vie, magistrat d'abord, prêtre ensuite. — M^{gr} Besson a écrit un saisissant portrait de l'homme moral, et un brillant tableau des luttes qu'il a soutenues ; de plus, il s'est heureusement trouvé que, pour peindre le cardinal, son panégyriste s'est servi de cette belle et noble langue du xvii^e siècle, qu'il parle si bien et qui convenait merveilleusement au sujet grave et élevé qu'il avait à traiter.

» Vous n'attendez pas de moi que suivant l'orateur pas à pas, je vous donne en quelque sorte un abrégé de son beau discours, qui est lui-même l'abrégé d'une longue et belle vie. — Mais il y a eu, dans cette noble existence, deux moments dont je veux vous entretenir : le premier, parce qu'il nous fait assister à un des plus émouvants combats dont l'âme humaine puisse être le théâtre ; le second, parce qu'il nous montre l'illustre cardinal luttant avec les seules armes de la prière et du dévouement à la patrie contre la puissance matérielle la plus formidable de notre temps.

» M. de Bonnechose était jeune et favorisé de tous les avantages sociaux, il remplissait avec éclat les fonctions de premier avocat général près la Cour de Besançon ; sans doute, il était travaillé par l'étude des questions religieuses ; mais loin de songer à se reposer du monde, il se croyait au contraire sur le point de contracter un brillant

mariage, lorsque le premier avertissement sur la voie qu'il devait suivre lui fut donné par la personne même à laquelle il espérait unir sa vie. *Vous épouserez une plus grande dame que moi*, lui dit-elle, *vous épouserez l'Eglise*. Ai-je besoin de dire quel trouble cette parole jeta dans son âme ! Il faut lire dans le discours de M^{gr} Besson le tableau pathétique de la lutte que se livrèrent dans le cœur du jeune magistrat les liens puissants qui l'attachaient au monde et l'impulsion bientôt victorieuse qui le poussait vers le ministère sacerdotal. Celui qui rendit la paix à cette âme agitée et détermina M. de Bonnechose à échanger sa toge contre l'habit du prêtre nous a appartenu ; Nîmes l'a connu et vénéré ; Nîmes a conservé pieusement sa mémoire : c'est M. l'abbé Cart, alors vicaire général de Besançon, et qui était destiné à monter sur le siège épiscopal de notre diocèse. Détail touchant que nous apprend M^{gr} Besson : lorsque sa résolution fût prise d'entrer dans les ordres, les deux premières personnes auxquelles M. de Bonnechose en fit confidence furent celle qui l'avait attiré vers l'Eglise et celle qui l'avait doucement repoussé du monde : M. l'abbé Cart et la noble femme qui avait décliné la joie et l'honneur de porter son nom.

» Laissez-moi franchir une longue suite d'années dont M^{gr} Besson fait l'éloquent tableau dans l'exposé de la vie, si féconde en grandes œuvres, du prêtre qui fut revêtu des plus hautes dignités de l'Eglise et de la politique. Il était cardinal, archevêque de Rouen et sénateur de l'empire, lorsqu'éclata cette funeste guerre pour laquelle rien n'était prêt chez nous, sinon la bravoure et la prière, comme l'a si bien dit M^{gr} Besson

en peignant dans un de ses livres les douleurs de l'invasion dans la Franche-Comté. — Notre ennemi fit courber le troupeau de M^{gr} de Bonnechose sous le poids bien lourd de sa victoire. Alors le vieil archevêque partit pour aller à Versailles implorer nos vainqueurs qui accablaient une province épuisée sous la charge de leurs réquisitions et d'une écrasante contribution de guerre. Nous avons lu le récit émouvant du voyage de l'illustre prélat traversant les armées ennemies et un pays dévasté, forçant pour ainsi dire nos vainqueurs à écouter ses supplications et réussissant enfin à les fléchir par la majesté de sa vieillesse, l'ardeur de son dévouement et la dignité de sa prière. Je ne vous dirai rien de plus de cette grande figure d'évêque, si bien faite pour inspirer la noble et ferme éloquence qui anime son éloge funèbre. Il ne me reste plus qu'à exprimer le vœu de lire un jour la vie de M^{gr} de Bonnechose écrite par la même plume, car nous savons, par les travaux antérieurs de M^{gr} Besson, que nous pouvons en attendre une œuvre d'historien aussi bien qu'une œuvre d'orateur. »

—
La parole est donnée à M. VILLARD, rapporteur de la Commission spéciale chargée d'apprécier les œuvres produites au Concours de 1885, sur un sujet d'économie politique (*Question des Syndicats professionnels et des Grèves*); il résulte de ce rapport que deux des mémoires présentés au Concours sont remarquables à divers titres et méritent d'être récompensés par l'Académie.

Les conclusions de la Commission tendent à ce que le prix de 300 francs soit attribué à

l'auteur du mémoire n° 2, portant pour épigraphe : Les mœurs font les lois, bien plus que les Lois ne font les mœurs ; et qu'une mention très honorable soit accordée à l'auteur du mémoire n° 3, portant pour épigraphe : « Le remède que la Liberté politique apporte aux dangers soulevés par les questions sociales, est également efficace chez tous les peuples. »

L'Académie ratifie les conclusions de la Commission : Les plis décachetés par M. le Président font connaître les auteurs des deux mémoires couronnés par l'Académie :

Pour le n° 2 : M. Emile Reynaud, avocat à Nîmes ;

Pour le n° 3 : M. Henri Martin, homme de lettres, habitant à Lyon.

M. CLAVEL donne lecture de la Notice biographique relative à notre confrère Jean Gaidan, qui doit être lue à la prochaine séance publique.

M. BIGOT termine la séance par la lecture d'une nouvelle fable imitée de La Fontaine, en patois de Nîmes : *Lou Singe et lou Cat*, qui sera comprise aussi dans le programme de la séance publique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 30 mai 1885.

Présents : MM. CARCASSONNE, *président* ; Aurès, Bigot, Brun, Lenthéric, Gouazé, Puech, Bolze, Doze, Bondurand, Clavel, Mazel, Fabre, Coustalet, *membres-résidents* ; Ch. Liotard, *secrétaire-perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 16 mai est lu et adopté.

M. le Président explique à l'Académie pourquoi elle est réunie aujourd'hui en séance ordinaire, tandis que la séance publique annuelle avait été fixée à ce même jour ; il a cru devoir, se conformant au sentiment public et aux résolutions des sociétés savantes de Paris, renvoyer cette séance solennelle après les funérailles de Victor Hugo, qui doivent avoir lieu le lundi 1^{er} juin.

Le public et les invités ont été informés que cette séance serait renvoyée au mercredi 3 juin. — L'Académie, considérant que la mort du grand écrivain est un sujet de deuil pour la France entière, s'associe à la pensée patriotique qui a dicté la résolution de son Président.

M. le Secrétaire fait le dépôt des publications périodiques reçues à l'Académie pendant la dernière quinzaine, savoir :

Revue historique et archéologique du Maine, 1884.

Recueil de l'Académie des Jeux floraux, 1885, tom. XV et XVI.

Annuaire de la Société française de numismatique et d'archéologie, 1884.

Bibliothèque de l'École des chartes, 1^{re} et 2^e livraison de 1885.

Annales des Basses-Alpes, 1^{er} trim. 1885.

Accademia dei Lincei, mai 1885.

Société des Beaux-Arts de Caen, 7^e vol. 2^e cahier.

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, avril 1885.

Revue savoisiennne, avril 1885.

Revue épigraphique du midi de la France (Allmer), avril 1885.

La Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron transmet deux publications, en dehors de ses mémoires :

1^o *Essai de la Flore du sud-ouest de la France*, par l'abbé Joseph Revel, 1^{re} partie : des Renonculacées aux composées ; 1 v. in-8^o.

2^o *Comté et comtes de Rodez*, par M. Bonal ; 1 vol. in-8^o.

Un de nos plus récents associés, M. Frosard, nous adresse : *La Vie de l'amiral Coligny*, racontée aux apprentis de la ville de Paris, avec un dessin de la statue de M. Crauk, qui doit décorer le monument projeté au chevet de l'*Oratoire* à Paris.

M. E. de Masquard fait hommage à l'Aca-

démie d'un mémoire relatif à la crise agricole, qu'il a publié sous le titre de : *la Boîte de Pandore* ; il l'accompagne de deux publications sur le même sujet, émanées de MM. Pouyer-Quertier et Moziman.

Par l'intermédiaire de M. Puech, M. Georges Maurin fait hommage d'une étude sur les *Lieutenants généraux et l'ancienne amirauté de Marseille*.

M. Roux-Ferrand transmet une nouvelle récemment publiée sous le titre : *Deux frères* ou la fortune et le travail.

M. Dulau, libraire de Londres, a été informé que nous ne pouvons mettre à sa disposition la collection entière de nos Mémoires et Bulletins, à cause de l'épuisement d'une partie de ces documents ; cette collection étant destinée au muséum de Kensington, où l'on tient à réunir les séries complètes, M. Dulau insiste pour que l'Académie de Nîmes tâche, par tous les moyens possibles, de répondre à ce désir, en prenant tout le temps nécessaire : L'Académie s'efforcera de donner satisfaction à cette demande.

M. le Ministre de l'instruction publique invite les membres de l'Académie à lui transmettre, à destination de la commission ornithologique, tous les renseignements qu'ils pourront recueillir jusqu'au mois de janvier 1886 sur les mœurs, le régime et la nidification des oiseaux dans le midi de la France.

L'Académie apprend avec satisfaction que l'Académie française, dans la distribution du prix Monbinne, pour 1885, a attribué

sur la somme totale de 3,000 fr. ; celle de 1,000 fr. à notre confrère et doyen M. Roux-Ferrand pour son *Dictionnaire philosophique*.

M. l'abbé MAGNEN annonce qu'il a rencontré, le 17 mars dernier, dans les environs du Pont du Gard, un narcisse inédit, qui a été présenté comme tel à la Société de botanique de France dans sa séance du 10 avril 1885, et qui a été accueilli sous la dénomination, désormais classique, de *Narcissus Gareisianus*. C'est un hommage délicat que notre confrère s'est fait un bonheur de rendre à la mémoire de l'abbé Gareizo, qui fut son initiateur dans la science de la botanique. M. l'abbé Magnen se borne pour le moment à prendre date pour cette découverte, se réservant d'en faire l'objet d'une étude approfondie.

M. BONDURAND signale à l'Académie une publication de M. Blancard, archiviste des Bouches-du-Rhône et correspondant de l'Institut. C'est un volume intitulé : *Documents inédits sur le commerce de Marseille au moyen âge*, le premier d'une série consacrée aux contrats commerciaux du XIII^e siècle. Il contient, entre autres textes, les chartes commerciales des *Manduel*, négociants marseillais du XIII^e siècle. Les Manduel, originaires du village de ce nom, dans l'arrondissement de Nîmes, s'établirent à Arles à la fin du XII^e siècle, et de là à Marseille. Etienne Manduel y fonda une importante maison de commerce. Son fils Jean, compromis en 1263 dans une conspiration contre la domination française, fut condamné à mort, et ses biens furent confisqués. Parmi ces biens se trouvaient les

créances commerciales, publiées aujourd'hui par M. Blancard.

M. le docteur PUECH apporte à l'Académie une singulière révélation, qu'il énonce comme suit :

« La librairie Lemerre, qui s'est donné la mission de faire revivre les poètes qui ont vécu avant le xix^e siècle, vient de mettre en vente le premier volume des *Œuvres* de François de Maynard. Ce volume qui, au point de vue typographique, est digne de ses devanciers, est moins bien réussi au point de vue des éléments dont il est formé ; car c'est en vain que le lecteur y cherche ce qu'il s'attendait à y trouver.

» A l'imitation de Le Clerc, l'éditeur a confondu l'avocat Fr. Ménard avec François Maynard, président du présidial d'Aurillac, le poète Nimois avec le poète des bords de la Garonne, le chantre de *Cléandre* avec celui de *Philandre*, le courtisan du maréchal d'Ancre avec le secrétaire des commandements de Marguerite de Valois, première femme de Henri IV. En un mot, il s'est ingénié et il a réussi à faire de deux poètes contemporains un seul et même individu.

» Fr. Ménard, qui doit à cette confusion flatteuse un modeste regain de renommée, naquit à Nîmes le 26 juillet 1589, d'autre François, notaire, et de Jeanne Baudan. Après avoir fait ses études de droit, il alla à Paris et fit imprimer, à sa vingt-quatrième année, son œuvre poétique chez François Jacquin, demeurant *rue des Massons*, au tenant du collège du trésorier. Outre ce poème, il a publié un panégyrique écrit en latin et adressé au roi Louis XIII au sujet

de la prise de la Rochelle. Il était alors à Nîmes et y mourut peu après, le 16 mai 1631.

» Il a paru intéressant de rappeler ces faits à l'Académie. Il est seulement regrettable que, faute de critique scientifique, on n'ait pas rendu justice à notre compatriote et qu'on ne lui ait pas attribué ce qui lui revient incontestablement. L'orthographe différente des noms patronymiques, le titre d'avocat au présidial de Nîmes, inscrit dans le privilège du 17 février 1613, joints au caractère opposé des œuvres, étaient des motifs suffisants pour éviter cette singulière erreur littéraire. »

M. LIOTARD s'est rendu acquéreur, dans une vente d'autographes, d'une pièce sur parchemin, intéressante pour l'histoire locale, qu'il communique à l'Académie. C'est une ordonnance de paiement, à la date du 30 décembre 1545, émanée de Ch. de Crussol, vicomte d'Uzès, sénéchal de Beaucaire et Nîmes, enjoignant au trésorier Jehan Boyleau de payer à Jacques Brisson, maçon, la somme de 17 livres tournois, pour solde de 34 livres, montant des travaux exécutés à suite d'adjudication, « au Chastel royal de Nismes pour seureté et garde des prisonniers » au dos de la pièce se trouve la quittance de l'entrepreneur maçon, en présence des témoins et du notaire Dyen.

Ce parchemin de belle conservation mesure en largeur 30 centimètres, et en hauteur, 16 cent. 1/2.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance publique du 3 juin 1885.

Etaient présents : MM. Carcassonne ,
président ; Aurès, Bigot, Ginoux, Lenthé-
ric, Gouazé, Bolze, Doze, Boyer, Bondurand,
Clavel, Simon, Dautheville, Villard, Mazel,
Fabre, Coustalet, *membres résidants* ; Tor-
capel, *membre non résidant* ; Ch. Liotard,
secrétaire perpétuel.

M. le Préfet et Mgr l'évêque de Nîmes
avaient fait connaître, par lettre, leurs mo-
tifs d'empêchement.

Les lectures ont eu lieu conformément au
programme annoncé et dans l'ordre sui-
vant :

M. Carcassonne , président , dans une
allocution toute littéraire , a traité des
rapports du Félibrige avec la littérature mo-
derne.

M. Bolze, président de 1884, a présenté
le compte rendu des travaux de l'Académie
pendant la dite année.

M. Villard, rapporteur de la Commission
spéciale pour le prix à distribuer en 1885, a
rendu compte des deux œuvres les plus re-
marquables produites sur la « Question des
syndicats professionnels et des grèves »,
qui ont valu :

A M. Emile Reinaud, avocat de Nîmes, le
prix de 300 francs ;

Et à M. Henri Martin, publiciste à Lyon, une mention très honorable.

L'Académie a délivré à M. Jurand une médaille d'argent, en récompense d'un don considérable de pierres antiques avec inscription, au Musée lapidaire de la ville.

M. le Secrétaire perpétuel a rappelé le sujet de prix annoncé pour l'année prochaine relatif à « La vie et les œuvres de Jean Nicot », et a fait l'annonce du sujet de prix pour l'année 1887 : « De l'influence du Félibrige sur la littérature et de son avenir. »

M. Clavel a donné lecture d'une Notice biographique sur Jean Gaidan, membre de l'Académie, décédé en 1883.

M. Bigot a terminé la séance par la lecture de sa dernière fable, imitée de La Fontaine : *Lou Singe et lou Cat*.

Séance du 13 juin 1885.

Présents : MM. Puech, occupant le fauteuil de la présidence ; Aurès, Bigot, Brun, Lenthéric, Verdier, Gouazé, Doze, abbé Ferry, Dardier, Bondurand, Dautheville, Villard, Mazel, abbé Goiffon, Coustalet, *membres résidants* ; abbé Azaïs, *membre honoraire* ; Ch. Liotard, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 30 mai est lu et adopté.

M. le Secrétaire fait le dépôt et le dénombrement des publications reçues à l'Académie depuis la dernière séance, savoir :

Mémoires de l'Académie de Savoie, tome X.

Bibliographie des travaux historiques et archéologiques, publiés par les Sociétés savantes de France, 1^{re} livraison.

Catalogue de la bibliothèque de la ville de Montpellier, histoire, 2^e et 3^e parties.

Musée Guimet — Histoire des religions, tome XI, mars avril 1885.

Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, tome V, 3^e bulletin.

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, tome XXXII, 1^{re} et 2^e livraisons.

Revue agricole, industrielle et littéraire de Valenciennes, mars et avril 1885

Bulletin de la Société agricole sciences et arts de la Haute-Saône, 3^e série, n^o 15.

Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan, tome XIV, 1882-1883 contenant: *Istori de la vilo d'Eiguiero*, par Anfos Michel, en langue provençale.

Bulletin de la Société dunoise, avril 1885.

Société des Antiquaires de Picardie, n^o 1, de 1885.

Société d'agriculture, sciences et arts de la Lozère, mars 1885

Société d'agriculture de France, février 1885.

Société agricole et arts de la Basse-Alsace, mai 1885.

Société académique de Boulogne-sur-mer, 1^{er} trimestre 1885.

Société de Poligny, janvier et février 1885.

Revue des Travaux scientifiques, fin du tome IV, 1^{er} numéro du tome V.

Reçu, en outre, à titre d'hommage :

Registres consulaires de la ville de Limoges, publication commencée par E. Ruben, continuée par M. Guibert; second registre 1592-1662.

Second annual report of the bureau, of ethnology de Washington, par Powel, 1880-1881.

Œuvres diverses de M. Soucaille, professeur de rhétorique à Béziers, savoir : 1^o *Notice sur l'hôpital général Saint-Joseph, de Béziers*; 2^o *Discours de distribution de prix*; 3^o *Notice biographique sur Dortous de Mairan*.

L'association française pour l'avancement des sciences fait connaître qu'elle tiendra, cette année, sa quatorzième session à Grenoble, du 12 au 20 août. Elle provoque la désignation d'un délégué de notre Compagnie, à qui serait adressée une carte d'admission aux séances.

L'Académie apprend avec un profond regret la mort de M. le général de Chabaud-la-Tour, un de ses membres non-résidants, et consigne au procès-verbal de ce jour l'expression de ses sentiments de condoléance.

M. Aurès est chargé de faire à l'Académie la communication suivante :

« M. GOUDARD, notre confrère de Manduel, signale à notre attention la production, dans une vente publique, à Paris (cabinet de M. Gariel), de deux monnaies frappées dans un atelier monétaire de Nîmes, ce qui résulte des inscriptions qu'elles portent en toutes lettres, l'une : *Nimis civisx* ; l'autre : *Nemausi civi*. — La première est un denier de Charles le Gros, portant *Karlvx Inper*, une croix au centre ; l'autre, un denier de Louis IX : *Lvdovicvs Rex*, une fleur de lis au centre, croix cantonnée de deux fleurs de lis au revers.

Les prix élevés qu'elles ont atteint dans cette vente, 100 fr. et 420 fr., témoignent de leur importance aux yeux des collectionneurs. L'acquéreur, M. Hoffmann, serait peut-être disposé à les rétrocéder pour être versées au médailler de la ville de Nîmes.

L'Académie, dépourvue de ressources suffisantes pour faire une tentative d'acquisition de ces deux pièces intéressantes pour l'histoire locale, remerciant M. Goudard de sa sollicitude, exprime le vœu que l'admi-

nistration municipale essaie de racheter les deux monnaies sus énoncées, pour être placées dans le médailler de la ville, et décide qu'à cet effet, la lettre de M. Goudard sera transmise en communication à M. le Maire de Nîmes,

M. le docteur MAZEL présente une appréciation de sujets divers qu'il a remarqués dans quelques-unes des publications de nos sociétés correspondantes, savoir :

1° Dans le dernier fascicule semestriel de *la Société d'anthropologie de Paris*, je crois devoir vous signaler « *les recherches sur la Maye de Provence* », de M. le docteur Béranger-Féraud, auteur d'un premier travail sur cette coutume provençale, et j'ajouterai languedocienne de nos jours, qui paraît bien être la réminiscence du culte de *Maïa* dans l'antiquité.

Pour qui a suivi avec quelque attention les données de l'auteur que nous venons de citer, il semble acquis à l'histoire que la présence de la Maye parmi nous remonte à l'antiquité la plus reculée. On la trouve chez les Hindous, où *Maïa*, la mère de l'amour et du monde, est représentée déjà sous les traits de la virginité féconde. On la suit en Lydie, au Thibet, en Perse, chez les Egyptiens, les Phéniciens, à Phocée, et bientôt chez les Massaliotes, et partout elle personnifie le principe femelle de la fécondation, la nourrice du monde vivant et animé, la jeune fille vierge et mère à laquelle ont cru, paraît-il, toutes les religions de l'antiquité.

Combien le christianisme, débarqué en Provence, dut trouver dans ce pays un sol bien préparé pour les croyances qu'il apportait !...

C'est au point, on serait tenté de le dire, que le culte nouveau se substitua à l'ancien, sans que les dévots aient su au juste à quel moment précis ils cessaient d'invoquer Diane, Minerve ou Junon, pour prier la Vierge Marie, ou telle autre sainte Marie du calendrier.

C'est ainsi que la Maia des Hindous, de la Grèce et de Rome est devenue la Maye, autant dire la reine du paradis chrétien pour les bonnes femmes de notre époque.

Cette croyance antique, accompagnée jadis de fêtes et de mystères, n'est plus désormais qu'un jeu d'enfant.

Ce qu'elle a retenu de son passé légendaire, c'est qu'elle rappelle Flore, par plus d'un trait et que, comme la bonne déesse, la *Magna mater*, elle représente bien la fête des fleurs, coïncidant avec l'arrivée du mois de mai, c'est-à-dire le retour de la belle saison.

2° Dans la *Revue de la Société des Etudes historiques*, année 1884, M. Eug. d'Auriac a publié un curieux travail sur l'origine et l'étymologie du mot *Cocagne*, dans les expressions courantes de *pays de Cocagne* et de *mât de Cocagne*. Je n'ai pas à le suivre dans son odyssée à travers les dictionnaires et les encyclopédies qui ont traité cette question particulière de philologie. Il me suffit de retenir que les vocables *Cocagne* et *pays de Cocagne* se retrouvent dans certains manuscrits du XII^e et du XIII^e siècle, c'est-à-dire bien longtemps avant les premières descentes des Français, au XV^e siècle, en Italie, d'où nos érudits Brossette, la Monnoye, Huet, évêque d'Avranches et autres encore, prétendaient faire venir cette appellation.

Un fabliau de la bibliothèque nationale, signalé par M. Eug. d'Auriac, parlant d'une certaine terre, dit :

Que Diex et tuit si saint
Ont mieux beneie et sacrée,
Que ils n'ont une autre contrée.
Le pays a nom Coquaigne,
Qui plus i dort, plus i gaigne.
(xine siècle.)

Où est-il donc cet heureux pays ? Quelqu'un peut-il nous le dire, après l'avoir visité ?

Notre auteur, avec Furetière et Astruc, n'hésite pas à affirmer qu'il faut entendre par là le Haut-Languedoc, et plus particulièrement le comté de Lauraguais, près de Toulouse. Dans cette région, avant la découverte des Indes et l'importation de l'indigo, on faisait cinq ou six récoltes par an, dit-on, de la plante tinctoriale, connue sous le nom de pastel, et qui se vendait toujours fructueusement en forme de petits pains désignés par les mots de *Coque* et *Coquaignes* ; il n'était pas rare de voir un champ semé de pastel rapporter, en une année fertile, autant et même plus que le prix d'acquisition du champ.

Le commerce du pastel a enrichi pendant des siècles, certaines populations du Haut-Languedoc, je veux bien y souscrire. On me citera même nombre de familles qui font remonter l'origine de leur fortune à ce trafic important ; mais cela suffit-il pour expliquer la désignation du pays où tout respire l'abondance, le bien-être et par dessus *le far niente*. Qu'il y a loin encore, à mon humble avis, de l'opulence du Toulousain et

du Lauraguais durant le moyen âge, à cette bienheureuse contrée de *Cocaigne*, où, comme dit le poète : « plus on y dort, plus on y gagne. »

Retenons bien, et M. Eug. d'Auriac en convient aisément, qu'il ne saurait rien y avoir de commun entre le pays et les mâtés de Cocagne. Certes, si l'on veut bien se rappeler que, dans le premier, la nature prodigue ses trésors, et que l'homme n'a qu'à y former des souhaits pour les voir accomplir, on comprendra vite combien le mât de Cocagne nous éloigne des idées de paresse et de grasse flânerie. Ici, au contraire, c'est le travail, la fatigue, la lutte ; et souvent même, il faut le dire, le succès est loin de répondre aux efforts qui ont été tentés.

Il y a donc Cocagne et Cocagne, dirai-je. A quoi m'a répondu un franc Romanisant, devant qui j'exprimais ces conclusions, Rai ! Caucagne !... Odioe !...

3^o Ce Romanisant, et c'est par là que je vais finir, voulait avoir mon sentiment sur le dernier ouvrage de M. Gabriel Azaïs, adressé à notre Académie, et qui a pour titre : « *lou reprin* » (le regain) Le livre était resté plusieurs semaines sur mon bureau, immobile, fermé, intact. Au milieu des agitations quotidiennes, il est bien difficile de converser, même par truchement, avec la Muse. Cette fois, j'ai fait effort sur moi-même ; entre deux alertes, j'ai ouvert le livre, j'ai lu, et ma foi ! je ne l'ai plus quitté qu'à la dernière page et avec le dernier sonnet. C'est tout simplement un livre charmant !

M. l'abbé AZAÏS donne lecture d'une étude sur M. le conseiller Gleizes de Lablanque,

et sur le manuscrit des libertés et franchises de la ville de Saint-Pons (Hérault).

M. VILLARD termine la séance par la lecture d'une étude économique, pleine d'actualité : traitant de : « La crise agricole, industrielle et commerciale ; — ses causes, les remèdes à y apporter ; — de la concurrence étrangère ; — le traité de Francfort, et les tarifs de chemins de fer internationaux.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 27 juin 1885.

Présents : MM. CARCASSONNE, *président* ;
Aurès, Tribes, Brun, Lenthéric, Verdier,
Gouazé, Puech, Bolze, Doze, Bondurand,
Simon, abbé Goiffon, Coustalet, *membres*
résidants ; Ch. Liotard, *secrétaire per-*
pétuel.

Le procès-verbal de la séance du 13 juin
est lu et adopté.

M. le Secrétaire fait le dépôt des publica-
tions adressées à l'Académie pendant la
dernière quinzaine, dont suit la liste :

Société scientifique et littéraire d'Alais,
mémoires de 1883, 2^e bulletin.

Revue du département du Tarn, mai
1885.

Société académique de Nantes, année 1884.

Société des Sciences, lettres et arts de Seine-
et-Oise, tome XIV.

Académie d'Aix, première partie du
tome XIII.

Académie d'Aix, séance publique du
14 juin 1884.

Société de Borda à Dax, deuxième tri-
mestre de 1885.

Accademia dei Lincei, mai 1885.

Revue africaine, janvier-février 1885.

Revue savoisiennne, mai 1885.

Revue des Travaux scientifiques, n° 2 du tome V.

Actes de l'Université de Lund (Suède), quatre fascicules du tome XX.

Annuaire de l'association pour l'encouragement des études grecques en France, dix-huitième année, 1884.

—
M. Rouvière (François) fait hommage à l'Académie d'un exemplaire de sa publication de quatre lettres inédites de Rabaut Saint-Etienne.

—
Au début de la séance, suivant les prescriptions réglementaires, l'Académie procède à l'élection de deux membres résidants, mise en tête de l'ordre du jour.

Sont élus à l'unanimité, en remplacement de MM. Emile Im-Thurn et Albin Michel, M. Georges Maurin, ancien magistrat, et M. le comte Edgard de Balincourt, chef d'escadron en retraite.

—
En réponse à une lettre de M. le Maire de Nîmes du 24 juin, l'Académie désigne M. Liotard, son secrétaire perpétuel, pour faire partie de la Commission spéciale chargée de faire pour 1884, l'attribution du Legs Boucher de Perthes, au profit d'une ouvrière honnête et laborieuse.

—
M. Aurès donne lecture d'une lettre de notre confrère M. Goudard, qui l'informe de la récente acquisition qu'il vient de faire pour sa collection de cinq pièces intéressantes qui se rapportent en partie à la colonie de Nîmes. La première de coin grec, tête laurée d'Apollon; au revers, ΝΑΜΑΣΑΤ. La deuxième,

de coin romain, tête casquée de Nemausus NEM-COL. La troisième, coloniale impériale du premier type Octave et Agrippa. COL-NEM, crocodile à droite. La quatrième appartient aux Arvernes. Tête à gauche remplissant le coin. Au R. MOT. dans un perlé. La cinquième indéterminée : Tête casquée à gauche ; au R. un cheval à gauche. — La lettre de M. Goudard se termine par la description d'un triens mérovingien trouvé dans la commune de Sainte-Anastasia, qu'il a également acquis et qui paraît avoir été émis dans le pays des Vellavi, aujourd'hui Le Velay (Haute-Loire).

M. BONDURAND rend compte de diverses publications adressées à l'Académie par M. Soucaille, professeur de rhétorique au collège de Béziers, parmi lesquelles se distingue une étude considérable et très méritante : *L'Hôpital général Saint-Joseph de Béziers*. — A la suite de ce rapport, l'Académie adopte la proposition d'inscription de M. Soucaille au registre des présentations, à titre d'associé correspondant.

M BONDURAND communique à l'Académie les principaux articles de deux chartes communales débattues entre les habitants d'Aramon et leurs seigneurs. La première, de 1466, émane de Guillaume de Poitiers, seigneur de Clérieux, Aramon, Vallabrègues et autres lieux. Elle est reproduite à l'occasion de la seconde charte, qui est de 1533 et émane de Gabriel de Luetz baron d'Aramon, ambassadeur français à Constantinople, né à Nîmes, mort en 1553. Cet

ambassadeur échoua dans plusieurs missions. Ses biens furent confisqués et parvinrent à Diane de Poitiers. On trouve, dans un registre des archives d'Aramon, une note intitulée : « Condamnation de Gabriel de Lués et complices, et confiscation de leurs biens. » Elle nous apprend qu'un Guillaume de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier, qui avait traité avec les créanciers de feu Aimard de Poitiers, prit possession des terres d'Aramon et de Vallabrègues vers 1539. Cette année-là, il se plaint à François I^{er} de ce que le nommé Gabriel de Lués, accompagné de plusieurs gens, aventuriers mal vivans et mal renommés, par force et violence et sans autorité de justice, l'avoient expolié, chassé, batu, tué, blessé mutilé et detroussé plusieurs de ses gens, pris par force les biens des habitans, mis le feu et brulé. » Le roi commit pour cette affaire le prévôt de Valence en Dauphiné, et quoique Gabriel de Luetz n'eût fait, à ce qu'il semble, que chercher à reprendre, par les moyens à la mode, ce qui lui appartenait, on le condamna et on le dépouilla. La justice du temps était si extraordinaire, que pour être fixé sur la culpabilité de Luetz, il faudrait avoir sous les yeux les pièces de son procès. Les deux chartes d'Aramon sont relatives aux franchises et aux privilèges de la ville. Elles sont écrites en langue d'oïl, contrairement à l'usage du Midi, où ces documents sont ordinairement rédigés, jusqu'à François I^{er}, en langue d'oc ou en latin. Elles présentent de véritables fossiles philologiques et juridiques. Un certain nombre de mots remontent au moins au XIII^e siècle. Tels sont *congreguer* (réunir), *croyses* (créments), *revolz* (ravines), *treu* (tribut). Il en

est de même de certaines dispositions, de celle-ci, par exemple : « Item, sont en liberté, comme en pays de droict script, où led. lieu est situé, d'estre quictes, paysibles et exemps de payer aucun treu à cause de chivallerie, mariaige, voyaige de Jherusalem, emprisonnement de parsonne, ne de novel advenement. » Mais les fossiles ne sont pas rares, même dans notre droit actuel (1).

M. le Président rappelle, au sujet des dernières donations faites à l'Académie par MM. Maumenet et Sabatier, la résolution adoptée de faire placer dans la salle de nos séances un tableau indicatif de ces actes de générosité, et à laquelle diverses circonstances n'ont pas encore permis de donner suite. Mandat est donné de nouveau à la Commission exécutive de s'occuper sans retard de l'installation de ce tableau : M. le Secrétaire-perpétuel informe, à cette occasion, l'Académie qu'il se propose de faire insérer dans le volume de nos mémoires, actuellement sous presse, une notice succincte de tous les actes de même nature qui ont eu lieu depuis la fondation de l'Académie, et qui sera reproduite tous les ans parmi les documents historiques qui forment les éléments d'un annuaire de la Compagnie.

M. LIOTARD donne eusuite lecture d'une notice détaillée qu'il a rédigée de la donation Séguier, d'après des documents inédits et peu connus, et dont suit un extrait :

« J'ai dit dans le temps (en 1864), en fai-

(1) Les art. 1197 à 1199 du Code civil, sur la solidarité active des créanciers, en sont un exemple. Pris dans le droit romain, ils n'ont jamais été appliqués.

sant l'analyse de la curieuse correspondance de Séguier avec Carlo Allione (de Turin) que notre illustre compatriote, rentré à Nîmes en novembre 1755, après son long séjour à Vérone chez son ami le marquis Maffei, avait fait bâtir une maison pour s'y loger commodément avec les riches collections qu'il avait formées dans sa longue carrière de savant, grâce à ses relations avec de nombreux correspondants ; il y mourut le 1^{er} mars 1784.

» C'est la maison avec jardin qui occupe le 1^{er} 7 de la rue décorée aujourd'hui de son nom, et auparavant nommée rue de Meude.

» Dans une séance extraordinaire (en temps des vacations) du vendredi 11 septembre 1778, tenue chez M. Meynier, alors son directeur, ce dernier fait part à l'Académie de l'intention que lui a témoignée M. Séguier, son secrétaire-perpétuel : « de
» lui donner sa maison, ses livres, médail-
» les, manuscrits, gravures, cartes, collec-
» tions d'antiquités, d'histoire naturelle, son
» herbier, et généralement tout ce qui forme
» ses différents cabinets. »

» L'Académie déclare accepter avec reconnaissance les susdites donations et donne mandat et pouvoir à M. de Genas de passer tous actes nécessaires à raison de ce, régler les droits qui pourront être dus, faire les diligences pour obtenir les lettres patentes d'autorisation, les faire enregistrer, etc. ; l'acte de donation fut passé à la date du 15 septembre 1778, en l'étude de M^e Nicolas.

» A ce moment, ainsi qu'il résulte du rapport expositif de M. Meynier, il ne s'agissait que des collections, et c'est M^{sr} de Becdelièvre, dont l'Académie avait sollicité l'in-

tervention, qui, désireux de fournir des moyens de les installer, et en même temps d'assurer à l'Académie la jouissance permanente d'un local convenable pour tenir ses séances, avait obtenu sans peine de M. Séguier le changement de ses dispositions quant à sa maison d'habitation; mais comme Séguier l'avait, dans le principe, affectée à des fondations charitables, on le pria de désigner la somme à laquelle il en fixerait le prix pour être payé par l'Académie aux maisons de charité qu'il indiquerait. M. de Becdelièvre s'engageait dès ce moment à donner une somme de 6,000 fr. pour faciliter les dispositions ci-dessus.

» Ces conditions acceptées de part et d'autre, il fut convenu que M. Séguier céderait sa maison à l'Académie après sa mort et celle de Mad^{lle} Séguier, sa sœur, pour la somme de 15,000 livres, payable dix années après cette époque, avec l'intérêt jusqu'à l'entier paiement; la donation de la maison fait l'objet d'un second acte passé à la date du 19 janvier 1780 par le même Nicolas, notaire.

» A la fin de la même séance, l'Académie décida que M. Séguier serait prié de permettre à l'Académie de faire exécuter par un habile sculpteur son buste pour être placé dans la salle de ses séances, et que sur la porte principale du cabinet serait placé un marbre avec l'inscription : *Cabinet de M. Séguier, donné à l'Académie.* Dans le détail des frais accessoires, payés par l'Académie, ne figure pas la dépense pour ce buste; mais on a payé au sculpteur Duvaudé la somme de 192 fr. pour trois exemplaires du buste de l'Evêque et le moule.

» Le 16 septembre 1778, le lendemain de la signature du premier acte de donation, la commission exécutive adjointe à M. de Genas prie M. Séguier de vouloir bien garder chez lui sa vie durant les collections données, consentant à ce qu'il y fasse toutes modifications qu'il trouvera à propos par voie d'échanges ou autrement.

» Peu après, le même comité fait connaître que M. Séguier a partagé la somme de 15,000 fr., payable deux ans après sa mort et celle de sa sœur, dans la proportion de 12,000 fr. au profit de la *Miséricorde*, et 3,000 fr. au profit de *l'Hôtel-Dieu*, et que l'Evêque de Nîmes, pour faire jouir immédiatement les établissements destinataires des bienfaits du donateur, a porté à 12,000 fr. sa subvention qu'il a payée incontinent (1).

Il nous faut transporter au mois d'avril 1779, pour retrouver les suites et la conclusion de cette importante affaire.

C'est à cette époque (21 avril (1779)) que l'Académie expédie son dossier pour l'obtention des lettres patentes à M. Charbonnier de la Robole, en le chargeant, par un mandat spécial, de faire toutes les démarches nécessaires à Paris auprès des agents du gouvernement :

(1) On avait un moment espéré, sur l'observation qu'en avait faite, M. de Becdelièvre, que Séguier pourrait se contenter de cette somme qui, payée comptant, devait être considérée comme supérieure à celle de 15,000 fr. à payer seulement à une époque indéterminée, c'est-à-dire après la mort du frère et de la sœur; mais cette proposition paraissant devoir faire quelque peine au donateur, on ne la lui présenta pas; et M. de Becdelièvre, sur de nouvelles sollicitations, se décida à fournir le complément de 3,000 fr., affecté à l'Hôtel-Dieu.

1° Pour obtenir l'autorisation d'accepter ;

2° Et pour obtenir l'exemption ou une modération des droits fiscaux.

» En même temps des lettres sont adressées par l'Académie à M. Amelot, à M. Necker, au maréchal de Biron, à M. le comte de Périgord ; et par l'Evêque de Nîmes, à MM. Necker et Amelot, pour les intéresser au succès de l'affaire.

» Dès lors, elle marche sans entraves, grâce aux actives diligences de M. de la Robole, dans le double but qu'il a mandat de poursuivre.

» M. Necker écrit directement à M. Meynier, à la date du 19 mai 1779, la lettre suivante : « . . . La demande que fait l'Académie de la remise des droits de centième denier sur le don de M. Séguier, ne peut être accordée que par MM. les fermiers généraux, puisque ces droits font partie du produit de leur ferme. Tout ce que je puis faire, c'est de leur recommander cette affaire, afin qu'ils y mettent toute l'honnêteté possible. »

» Enfin, une série de lettres de M. de la Robole, dans la période du 12 mai au 14 septembre 1779, fait connaître toutes ses démarches soutenues de l'avis favorable de l'Intendant du Languedoc (M. de Saint-Priest).

» Les lettres patentes ont été délivrées dans les derniers jours de juillet 1779.

» Quant à l'acquiescement des droits, M. de la Robole avait fait savoir qu'il était sans exemple que les fermiers généraux eussent jamais accordé des remises ou modérations sur le droit de centième denier, mais qu'ils pourraient en accorder sur le droit d'amortissement.

» Cette question, à la suite de quelques débats, est tranchée par une décision du directeur général des finances (1), à laquelle acquiescent les fermiers généraux.

» L'Académie dut fournir, en sus des 15,000 fr. payés à sa décharge par M. de Becdelièvre, une somme liquidée à 3,843 liv. 15 sous, dans laquelle est comprise une indemnité de 1,500 fr. payée aux Pères Carmes pour le rachat d'un droit de lods, dont ils jouissaient sur la maison. Cette somme avait été fixée d'abord à 1,200 fr. en regard du prix principal de 12,000 fr., et fut portée à 1,500 en regard de celle de 15,000, montant des deux subsides à la Miséricorde et à l'Hôtel-Dieu.

» Ce rachat donna lieu à un acte spécial passé à la date du 21 janvier 1780 en l'étude du notaire Mercier par M. de Genas, fondé de pouvoirs de l'Académie.

» Les frais de toute nature, en sus des 1,500 fr., sont des droits de sceau, de contrôle, honoraires de notaires, plus les 192 fr. du buste de l'Evêque et 48 fr. pour un voyage de MM. Séguier et Meynier à Montpellier.

APPENDICE.

» Que reste-t-il de l'importante donation de Séguier aux mains et au profit de l'Académie ? Rien.

» Les livres, compris dans la confiscation générale des biens des sociétés et corporations de toute sorte, en 1791, après avoir été entassés dans la chapelle du Lycée à la

(1) (Du 16 août 1779.)

disposition de l'École centrale du Gard, sont devenus la propriété de la ville et ont constitué le fonds primitif et très précieux de la Bibliothèque communale.

» Les objets antiques, marbres, statues et objets divers, sont confondus dans le Musée lapidaire et les collections archéologiques de la ville.

» Le médaillier, dévalisé vers 1845, n'a été reconstitué qu'en partie par 600 pièces environ, saisies et déposées au greffe de la Cour d'appel, à la suite de la condamnation d'un serviteur infidèle.

» Les collections d'histoire naturelle ont dû être compromises par de fréquents déplacements et par le défaut de mesures conservatoires. L'herbier est à peu près intact (1). Le tout forme un cabinet assez intéressant, reconstitué par M. Clément, conservateur actuel.

» Quant à la maison d'habitation de Séguier, vendue par l'Etat comme bien national, elle fut acquise par la famille Pieyre, et louée pendant longtemps pour le service de l'Académie universitaire, par une succession de baux à la charge de la ville de Nîmes ou du département, qui ont supporté successivement l'obligation de fournir un logement au Recteur.

» Quand cette obligation a cessé, en 1848, par suite de la dernière réorganisation qui a réduit à dix-sept le nombre des Rectorats et supprimé celui de Nîmes, la maison a été occupée pendant quelque temps par la direction de l'enregistrement; M. le baron Edmond Pieyre a obtenu l'autorisation de

(1) 8,000 espèces.

vendre cet immeuble qui constituait sur sa tête un majorat, et il a été acquis par M. le docteur Augustin Pleindoux, notre confrère, transmis par lui à sa fille, M^{me} Correnson-Pleindoux, et vendu par cette dernière à M. Cabane de Florian, membre du Conseil général du Gard, détenteur actuel qui, en s'y installant, s'est fait un plaisir d'en extraire tous les restes d'antiquités, épars dans le jardin, pour en faire don au Musée lapidaire de la ville. »

La lecture de M. l'abbé Goiffon sur la maison des Chassaintes est renvoyée, vu l'heure avancée, à la prochaine séance.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 11 juillet 1885.

Présents : MM. CARCASSONNE, *président* ; Bigot, Brun, Verdier, Gouazé, Bolze, abbé Ferry, Boyer, Bondurand, Clavel, abbé Goiffon, Fabre, Coustalet, de Balincourt, *membres résidants* ; abbé Azaïs, *membre honoraire* ; Ch. Liotard, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 26 juin est lu et adopté.

M. le Président souhaite la bienvenue à M. le comte de Balincourt, élu dans la séance du 27 juin dernier, et qui prend place aujourd'hui parmi nous. M. de Balincourt exprime ses remerciements pour la distinction dont il a été l'objet.

M. le Secrétaire fait le dépôt des publications périodiques reçues pendant la dernière quinzaine, savoir :

Mémoires de la Société de l'histoire de Paris, tom. X et XI, 1883 et 1884.

Bulletin de la même Société pour la même période.

Bulletin de la Société de botanique de France, comptes rendus et revue bibliographique.

Journal des Savants, juin 1885.

Académie de Reims, 1883-1884.

Académie de Lyon, Lettres : vol. 21 et 22.
Sciences : vol. 27.

Société de Vitry-le-François, tome XII,
1882.

Société de Poitiers, bulletins 272, 273,
274 et 275.

Société d'agriculture de France, nos 3 et
4 de 1885.

Académie d'Arras, t. 15, 1884.

Bulletin de l'Auvergne, mai 1885.

Société d'études des Hautes-Alpes, juillet,
août et septembre 1885.

Société de la Basse-Alsace, juin 1885.

Société de la Lozère, avril 1885.

Antiquaires de la Morinie, 2^e trimestre
1885.

Accademia dei Lincei, juin 1885.

Société de l'Aube, tome XXI, 1884.

Revue épigraphique du Midi, de M.
Allmer.

L'Académie a reçu, en outre :

Un numéro du *Salut public de Lyon*, con-
tenant une notice nécrologique de M. Alexis
Rousset, fabuliste, par notre correspondant
M. Gaspard Bellin.

*Journal des guerres civiles de Dubuisson-
Aubenay, 1648-1652*, publié par Gustave
Saige, tome II.

Osservazioni meteorologiche faites à l'ob-
servatoire du Capitole de Rome.

Notre confrère, M. Ed. Flouest, de la
Société des Antiquaires de France, nous
adresse, à titre d'hommage et de reconnais-
sant souvenir, un travail intéressant qu'il
vient de publier sous le titre de : *Deux
stèles de Laraire*, suivi d'un appendice et

d'une note sur le signe symbolique en S. Ce mémoire est accompagné de dix-neuf planches.

M. LIOTARD signale comme particulièrement intéressante la publication, dans le dernier numéro de la revue de M. Allmer, de deux inscriptions tumulaires de myrmillons trouvées sur la route d'Orange à Roque-maure; on y retrouve les abréviations III. C. III, qui rappellent la forme plus précise COR. TRIUM, relevée par notre confrère Alb. Michel, en 1881, dans une inscription analogue de l'épithaphe d'un des deux gladiateurs thraces, mise à jour près de la route de Saint-Gilles à Nîmes, sur un point très voisin de celui où venait de se reconstruire celle d'un rétiaire. M. Allmer n'hésite pas à traduire l'abréviation ci dessus par les termes: décoré de trois couronnes, à la suite de trois combats: trium (pugnarum): trium coronarum.

La parole est donnée à M. l'abbé GOIFFON pour une communication relative à la maison des Chassaintes.

Après une courte notice sur le chanoine Chassaing, M. Goiffon fait connaître le but de l'œuvre créée par cet ecclésiastique; la maison fondée par lui, en 1740, était en même temps un orphelinat de jeunes filles et un lieu d'apprentissage pour les filles du peuple, qui y trouvaient le moyen de s'instruire dans les divers travaux de leur sexe, sans y courir les risques qu'elles pouvaient rencontrer dans les ateliers de la ville. A la maison était annexée une école gratuite fréquentée par les enfants du voisinage trop

éloignés des écoles entretenues par la municipalité.

La maison des Chassaintes était régie par une communauté séculière, connue sous le nom de sœurs du Sacré-Cœur-de-Jésus, sous l'autorité de l'évêque de Nîmes, qui s'était déclaré protecteur de l'œuvre et lui avait donné une existence canonique.

M. Chassaing travailla plus de quarante ans à donner à sa maison l'existence légale; ce ne fut qu'après de longues et difficiles démarches qu'il obtint enfin les lettres patentes du roi qui auraient assuré l'avenir de l'œuvre, si elle n'eût rencontré à ce moment même la Révolution française. Celle-ci ferma la maison des Chassaintes et en dispersa les directrices et les élèves, sans se préoccuper du vide qu'elle créait ainsi et du bien qu'elle empêchait dans les classes populaires au point de vue moral, comme au point de vue matériel.

Le local occupé par la maison des Chassaintes est, depuis 1822, devenu le Séminaire diocésain.

M. BONDURAND présente à l'Académie les fragments de deux manuscrits sur parchemin qui faisaient partie des papiers de notre regretté confrère, M. Germer-Durand, papiers récemment acquis pour la bibliothèque de la ville de Nîmes.

M. le Maire de Nîmes avait bien voulu confier ces fragments à l'examen de M. Bondurand, qui les a reconnus pour avoir fait partie d'un manuscrit d'*Horace*, écrit au XIII^e siècle, et d'un manuscrit du *Manuel de morale de Dhuoda*, écrit au IX^e siècle. Les fragments de ce dernier manuscrit forment 31 feuillets, dont quelques-uns admirablement conservés.

M. Bondurand a immédiatement informé de cette découverte M. Léopold Delisle, membre de l'Institut et directeur de la Bibliothèque nationale, en lui envoyant le fac-simile des quinze dernières lignes du manuscrit de Dhuoda, et en lui demandant s'il n'approuverait pas son projet de publier le *Manuel*. Ce *Manuel*, écrit à Uzès sous Charles le Chauve, n'est que très incomplètement connu et offre un haut intérêt historique et psychologique. La princesse carlovingienne Dhuoda, qui le fit écrire pour ses fils et qui mourut à Uzès, n'est pas une étrangère pour l'Académie de Nîmes, grâce à l'étude que M. l'abbé Azaïs lui a consacrée dans le dernier volume de nos Mémoires.

La lettre de M. Bondurand est arrivée à Paris le 9 juillet dernier. Le 10, M. Léopold Delisle a lu à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres la lettre qu'on verra plus bas, et a répondu à notre confrère en l'encourageant vivement dans son projet. Il a bien voulu, même, mettre à sa disposition le manuscrit latin 12293 de la Bibliothèque nationale, contenant la seule copie connue du *Manuel de Dhuoda*.

Voilà donc notre confrère engagé dès à présent dans la préparation d'une édition du *Manuel*, d'après les manuscrits de Nîmes et de Paris.

NOTE LUE PAR M. L. DELISLE

A L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

Le Manuel de Dhuoda :

« Je crois devoir communiquer à l'Académie une intéressante nouvelle que vient

de m'annoncer M. Bondurand, archiviste du département du Gard.

» La bibliothèque de Nîmes a récemment acquis les papiers de feu M. Germer-Durand, dont les travaux ont été plus d'une fois remarqués par l'Académie. Dans ces papiers, se sont trouvés deux anciens manuscrits, un Horace du XIII^e siècle et un exemplaire du Manuel de Dhuoda, qui semble dater de l'époque carlovingienne.

» Dhuoda, dont l'origine est inconnue et que les auteurs modernes appellent généralement Duodana ou Dodana, avait épousé, en 824, dans le palais d'Aix-la-Chapelle, Bernard, duc de Septimanie, fils du fameux Guillaume de Gellone. A la fin de l'année 841, elle fit écrire pour son fils aîné Guillaume, alors âgé de quinze ans, un Manuel de morale chrétienne, en 73 chapitres, où sont consignés beaucoup de détails curieux pour l'histoire de cette époque.

» De ce Manuel nous ne connaissions jusqu'à présent que la préface, la table et treize chapitres publiés en 1677 par Mabillon (*Acta SS.*, IV, 1, 750-757). Baluze (*Marca hisp.*, 777) avait, de son côté, en 1688, fait imprimer la préface et la souscription finale. Au XVIII^e siècle, les auteurs de l'*Hist. litt. de la France* (V, 19) regrettaient que l'ouvrage n'eût pas été entièrement mis en lumière. De nos jours, Migne s'était contenté de reproduire les fragments de Mabillon (*Patrol*, C VI, 109-118).

» M. Bondurand, qui a reconnu l'intérêt de l'ouvrage de Dhuoda, se propose de le publier d'après le manuscrit de Nîmes. Un tel projet mérite d'être encouragé, et l'utilité n'en est pas difficile à démontrer.

» Non seulement les fragments donnés

par Mabillon et Baluze sont très courts et tout à fait insuffisants; ils sont de plus très incorrects. On en peut juger par la souscription, qui contient un témoignage historique d'une haute valeur, et dont le texte exact est encore inédit.

» La première phrase de cette souscription est ainsi donnée par Mabillon : *Incoatio hujus libelli II^o anno obitus Ludovici quondam mei fratris* etc. Ce qui a fait croire à plusieurs auteurs que Dhuoda était fille de Charlemagne. Baluze, dom Vaissete et dom Rivet ont montré que cette opinion n'avait aucun fondement; mais elle n'a pas été absolument abandonnée par M. Mabille dans ses notes de la nouvelle édition de l'*Histoire de Languedoc*. Les doutes qui pouvaient subsister sur la leçon *Ludovici quondam mei fratris*, adoptée par Mabillon, sont levés par l'examen du manuscrit de Nîmes. Le fac-simile que m'a envoyé M. Bondurand porte très nettement : *Ludovici condam imperatori*. La copie dont Mabillon s'est servi et qui est à la Bibliothèque nationale dans le manuscrit latin 12293, donne bien : *quondam mei fratris*; mais c'est évidemment une faute de scribe. Cette copie, Mabillon le dit lui-même, dérivait d'un manuscrit supposé original que Pierre de Marca avait communiqué à d'Achery : *Ex ipso autographo quod ill. Petrus de Marca quondam Acherio nostro concessit*. Or, Baluze déclare avoir lu de ses yeux : *Ludovici condam imperatoris* dans le manuscrit de Pierre de Marca. L'affirmation de Baluze suffisait; il n'est cependant pas indifférent de la voir confirmée par l'autorité du manuscrit de Nîmes. Il faut donc renoncer formel-

lement à l'idée de mettre Dhuoda au nombre des enfants de Charlemagne.

» Dans la seconde partie de la souscription, il est dit que l'ouvrage a été achevé le 2 février 842, et les termes employés par l'auteur de la souscription trahissent l'incertitude des populations du midi de la Gaule sur le nom du souverain auquel elles devaient obéir. Mabillon et Baluze s'accordent à donner la leçon : *Christo propitio regnante et rege quem Deus dedit regnando*, leçon assez incorrecte, mais d'où les critiques avaient pu conclure que le nom du successeur de Louis le Débonnaire n'était pas encore connu au commencement de l'année 842 dans la ville d'Uzès, où Dhuoda faisait écrire le manuel. Le manuscrit de Nîmes est bien plus explicite. Nous y lisons : *Christo propicio regnante et regem quem Deus dederit sperantem*. La phrase n'est pas encore bien régulière, mais le sens n'est pas douteux : *Sous le règne du Christ et dans l'attente du roi que Dieu nous aura donné*.

» Cet exemple montre quel parti l'éditeur pourra tirer du manuscrit de Nîmes. Il ne devra pas toutefois négliger la copie de la Bibliothèque nationale, qui tient lieu, dans une certaine mesure, de l'ancien manuscrit de Marca, dont le sort est inconnu. Or, le manuscrit de Marca était complètement indépendant du manuscrit que la bibliothèque de Nîmes vient de recueillir. Pour en juger, on n'a qu'à jeter les yeux sur la prière par laquelle se termine le Manuel. Le manuscrit de Nîmes porte : *Qui legis, ora pro prescripta Duodane, si merearis*, etc. Il y avait dans le manuscrit de Marca : *Qui legis, ora pro præscripta Duodanæ et pro*

scriptore Wislaberto, qui magno labore hunc codicem scripsit manualem.

» La copie contenue dans notre manuscrit latin 12293, toute défectueuse qu'elle est, mérite donc d'être attentivement collationnée. Je ne serais pas étonné qu'elle fournisse un texte plus complet que celui de Nîmes. Les renseignements sommaires qui m'ont été envoyés sur celui-ci ne me permettent pas de savoir s'il s'y trouve, au commencement, une pièce de vers très curieuse qu'on lit dans la copie de Paris, et qui paraît avoir échappé aux savants qui ont si patiemment colligé les poésies latines de l'époque carlovingienne.

» Cette pièce, dont les commencements de lignes donnent en acrostiche les mots **DHVODA DILECTO FILIO WILHELMO SALVTEM, LEGE**, est une touchante prière que Dhuoda adresse à Dieu pour son fils, et dans laquelle on remarque des allusions aux troubles qui suivirent la mort de Louis-le-Débonnaire.

» Les documents historiques et littéraires du ix^e siècle sont assez rares pour qu'on doive signaler avec empressement l'acquisition faite par la bibliothèque de Nîmes, qui va permettre à M. Bondurand de tirer de l'oubli un ouvrage composé en 841 et 842, pour l'éducation du petit-fils de ce Guillaume si célèbre dans l'Eglise sous le nom de Saint-Guillaume du Désert, et dans nos épopées sous les noms de Guillaume Fierabras ou de Guillaume au Court Nez. »

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 25 juillet 1885.

Présents : MM. CARCASSONNE, *président*, Brun, Verdier, Gouazé, Puech, Bolze, Bon-durand, abbé Goiffon, Coustalet, de Balin-court, *membres résidants* ; Ch. Liotard, *secrétaire-perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 11 juillet est lu et adopté.

Le Secrétaire fait le dépôt des publica-tions adressées à l'Académie au cours de la dernière quinzaine, comprenant :

Journal des Savants, juin 1885.

Romania, n° 53, janvier.

Revue des Travaux scientifiques, tom. V, n° 3.

Accademia dei Lincei, juin 1885.

Mémoires de l'Académie de Vaucluse, fin de 1884. — I^{er} et II^e tome 1885.

Bulletin d'archéologie de la Drôme, juillet 1885.

Mémoires de la Société d'O. léans, tome XXV, nos 1 et 2.

Revue du département du Tarn, juin 1885.

Antiquaires de l'Ouest (Poitiers), I^{er} trim. 1885.

Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, 5^e vol., 5^e livraison.

Revue africaine, mars-avril 1885.

Annales des Basses-Alpes, 2^e trim. 1885.

Sociétés des Sciences naturelles de Rouen, 2^e semestre 1884.

Bulletin de la Société botanique de France, tome XXXII, 2^e série.

Revue savoisienne, juin 1885.

Bulletin de la Société d'études des Sciences naturelles, 1^{er} trim. 1885.

Société dunoise, juillet 1885.

Revue des Travaux scientifiques, II vol., n^o 3.

Bulletin historique et philologique, 1885, n^o 1.

M. le Secrétaire de la commission départementale météorologique a transmis le bulletin n^o 1 des opérations mensuelles de la dite Commission, contenant les observations relatives au mois de mai.

L'Académie procède à l'élection d'un associé-correspondant : M. Soucaille, ancien professeur de rhétorique au collège de Béziers, est nommé en cette qualité.

M. le Ministre de l'Instruction publique annonce qu'il a fait parvenir à leur destination les 142 volumes de nos Mémoires pour l'année 1883, distribués par ses soins aux Sociétés correspondantes.

Au cours de la dernière séance, à l'occasion de l'épithaphe d'un Myrmillon mentionnée dans la revue épigraphique de M. Allmer, on s'est demandé si le type de cette espèce de gladiateur était bien déterminé, et en quoi consistait sa façon de combattre. M. Coustalet avait signalé comme détail caractéristique, que le casque du Myrmillon était surmonté d'un poisson.

M. DE BALINCOURT s'est livré, à ce sujet, à des recherches qui lui ont fourni les renseignements consignés dans la note suivante :

« Les Myrmillons étaient dans l'antiquité des gladiateurs qui combattaient armés d'une épée et, comme armes défensives, d'une cuirasse, d'un bouclier et d'un casque surmonté d'un poisson, en guise de cimier. Leur tactique était d'attendre, le genou en terre, leur adversaire et de fondre sur lui brusquement au moment opportun. Cette attitude leur avait fait donner l'épithète de *Subsicens*, qu'on joignait souvent à leur nom. On les appelait primitivement Gaulois, à cause de leur armure et de leur origine habituelle. Festus Pompée et Quintilien nous représentent un Myrmillon, poursuivi dans l'arène par un rétiaire, qui lui crie : « Pourquoi me fuir, Gaulois ? ce n'est pas à » toi, c'est à ton poisson que j'en veux : il » me le faut vivant : *Quid me fugis, Galle ?* » *Non te peto, piscem peto.* »

» Les commentateurs ne se sont pas préoccupés, sauf un seul, du rapport qu'il pouvait y avoir entre le Myrmillon et le poisson qui ornait son casque ; mais l'étymologie du nom de ce gladiateur a été discutée.

» Turnèbe (*Adversariorum liber tertius*) appelle Myrmillon une armure gauloise, en usage dans les jeux d'amphithéâtre, et par extension, celui qui la portait, et fait dériver ce mot de Myrmidons, race réputée belliqueuse chez les Grecs, comme nos ancêtres l'étaient chez les Romains ; le changement du δ en λ étant fréquent dans la langue grecque.

» Juste Lipse (*Saturnalia*) se moque agréablement de cette interprétation ; il ne peut, dit-il, contenir son hilarité. Il se déclare du reste embarrassé et se tire d'affaire, en disant que le mot doit venir de l'Etrusque, puisque les jeux de gladiateurs venaient d'Etrurie.

» Valesius (Henri de Valois, seigneur

d'Orcé), le commentateur d'Ammian Marcellin, incline pour l'étymologie de Myrmidon, et en tout cas pour une origine grecque, à cause de l'ν (Μυρμιλλο).

» Vossius (*Etymologicum linguæ latinæ*) dit que Festus voit l'explication des Myrmillons et de leur poisson dans les mormyres (1), dont parle Ovide, cette fois par la permutation du ρ en λ, comme dans λειριον et *lilium*. Mais Pline déclare que ce poisson, qui pouvait exister dans le Pont Euxin, sur les rivages où le poète écrivait ses derniers ouvrages, était inconnu partout ailleurs; d'où Vossius conclut avec raison que les Grecs et les Romains n'avaient pu s'en servir pour désigner les combattants dont il s'agit.

» Il n'y avait donc très probablement aucun rapport de dénomination entre le Myrmillon et l'ornement de son casque, puisque Festus, qui vivait au III^e siècle, en est réduit aux conjectures; mais il ressort de ce qui précède, que le Myrmillon est essentiellement gaulois, ce que confirme l'inscription tumulaire citée par M. Allmer.»

M. LIOTARD donne quelques détails sur certaines publications envoyées en communication: 1^o le volume de poésie provençale, publié par M. Paul Gaussen, bibliothécaire de la ville d'Alais, sous le titre: *Li Miragi*, présente plusieurs pièces intéressantes, dans lesquelles se retrouvent les qualités du félibre Aubanel, que M. Gaussen

(1) On pourrait se demander d'où Littré a tiré (il n'en dit rien) le terme Mormirot, qu'il définit: espèce de spare, poisson. (Note de la R.)

a-pris pour modèle. Les sujets manquent un peu de nouveauté, et la langue un peu courte est obligée de reproduire des expressions et des images trop répétées, parce qu'elles sont le fond du langage ordinaire des félibres : *L'Eigagnado, li floureto, la clarour et la brumour, lou peou fouletoun*; les qualificatifs : *trefoulido, sounjarello*. Ce n'est pas la faute du poète, mais de son instrument; à part cela, il y a de la grâce et de la vigueur, selon que l'occasion le demande, dans l'œuvre de M. Gausсен; et l'on en peut juger par les pièces sur lesquelles M. Liotard appelle l'attention de l'Académie : *La Cansoun nouvialo; La Veouso d'ou 6 d'avoust*. — Le livre est matériellement bien réussi par l'éditeur, M. Brugueirolle. On y remarque quelques dessins légers et sobres en tête de plusieurs pièces.

2° L'annuaire de la Société philotechnique pour 1883, dont M. Liotard met les articles principaux sous les yeux de l'Académie, présente, comme ses devanciers, les mêmes éléments d'intérêt; mais les fortes études n'en sont qu'indiquées dans une table sommaire; ce que l'on doit signaler dans le volume sus-énoncé, c'est la composition du programme des séances publiques (il y en a deux par an;) la partie littéraire pour la séance de décembre 1883, en dehors du compte-rendu des travaux de la Société, est formée presque exclusivement de pièces de poésie (7 sur 8). La musique y tient ensuite une très large place: un véritable concert est offert aux invités: On y exécute, en outre, un opéra comique inédit: on compte parmi les 45 membres de la Société 5 membres de l'Académie française;

3° Avec la dernière publication de notre confrère, M. Flouest, membre de la Société des antiquaires de France, nous entrons dans le domaine de la science archéologique, dont deux problèmes sont éclairés par les dissertations les plus lumineuses et de nombreux dessins très concluants; deux *Stèles de laraire*, nouvellement découvertes, donnent à M. Flouest l'occasion de comparer, au moyen des rapprochements des analogues déjà connus: un animal symbolique, (le bélier) dans l'image

de noble Jacques de Raymond, seigneur de St Etienne; Louis, son fils aîné, conseiller; Jeanne, Charles, Henry et Annibal. — Il interdit l'aliénation de sa bibliothèque; il conjure et exhorte ses héritiers et successeurs « de la conserver avec soing, enamblo tout ce qui est de curieux dans son cabinet et par exprès le travail qu'il a fait en latin sur les Antiquités de Nismes et medals en trois volumes in folio ». Il rappelle « François son second meste decede » son grand regret dans le service et armée du Roy a Elne près de Perpignan. Il institue l'héritière générale et universelle Françoise de Villar, « sa très chère femme », à charge de remettre l'héritage à son fils aîné Louis (Arch. départ., E. 227, f. 406).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 7 novembre 1885.

L'Académie reprend ses travaux, interrompus par les vacances.

Présents : MM. Carcassonne, *président* ; J. Salles, Bigot, Brun, Ginoux, Puech, Bolze, Doze, Delépine, abbé Ferry, Boyer, Dardier, Bondurand, Clavel, Simon, Villard, Mazel, abbé Goiffon, Fabre, Coustalet, de Balincourt, *membres résidants* ; G. Guizot, *associé correspondant* ; Ch. Liotard, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 25 juillet est lu et adopté.

Le secrétaire fait le relevé d'une partie des ouvrages et publications périodiques, transmis à l'Académie pendant la période des vacances, savoir :

Mémoires de la société des antiquaires de Picardie, tome VIII.

Revue épigraphique du Midi, de M. Allmer, juillet-août-septembre 1885.

Revue des langues romanes, juin-juillet 1885.

Annales de la Société des Alpes-Maritimes, tome IX.

Bulletin de la Société de la Sarthe, 1885-1886, 1^{er} fascicule.

Revue africaine, nos 171 et 172.

Bulletin de l'Académie d'Hippone, n° 21.

Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai, tome XXXX.

Bulletin de la Société des Hautes-Alpes, octobre-novembre-décembre 1885.

Mémoires de l'Académie de Stanislas, juin 1884.

Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest, 1884.

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes 1885, 3^e livraison.

Romania, avril 1885.

Revue des travaux scientifiques, tome V, n^{os} 4, 5, 6.

Répertoire des travaux historiques, tome III, n^o 3.

Bulletin des bibliothèques et des archives, 1885, n^o 4.

Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris, 2^e et 3^e fascicule de 1885.

Bulletin de la Diana, avril-octobre 1885, accompagné d'un volume de *Mémoires et documents sur le Forez*, tome VIII.

Mémoires de la commission des antiquités de la Côte-d'Or, tome X, années 1878-1884.

Atti della accademia dei Lincei, fascicules, 20, 21, 22, 23.

Bulletin de la Société de l'Yonne, année 1885.

Bulletin de la Société de botanique de France, n^o 6 de 1885.

Annales du musée Guimet, tome VIII, et *Revue de l'Histoire des religions*, mars-août 1885.

Smithsonian contributions to knowledge, vol. 24 et 25.

Etats Unis Geological Survey, t. VI, VII, VIII.

L'Académie a reçu, en outre, à titre d'hommage, les œuvres suivantes :

Embryologie de l'œuf du ver à soie, par M. de Plagniol, lauréat de l'Académie de Nîmes.

Les mutilations de l'église du Saint-Esprit à Pont-Saint-Esprit, extrait du *Bulletin monumental*, par M. Bruguier-Roure, associé-correspondant.

Li flou d'armas, dernier volume des poésies patoises publié par notre confrère Bigot.

Archéologie de la Meuse, par M. Félix Liénard, tome III, avec atlas.

L'Impartialité. — Discours de rentrée de la cour de Rennes, par notre confrère M. Michel-Jaffard.

Histoire des enfants abandonnés, par M. Léon Lallemand, lauréat de l'Académie des sciences morales et politiques.

Deux frères jumeaux, trad. de Jasmin, par M. Westphal, associé correspondant.

Essai sur la réformation des coutumes de Bretagne, par M. H. Hardouin, associé correspondant.

Des colonies pénales, par le même.

Cours de philosophie, par M. l'abbé Bouat, déposé en son nom par M. Bondurand.

Un de nos plus anciens correspondants, M. Hardouin, dont l'affiliation remonte à 1841, en nous transmettant deux brochures, nous fait connaître sa translation de Douai, où il était conseiller à la cour, à Quimper, et recommande son inscription sur la liste académique conformément à sa résidence actuelle.

M. le baron de Bayé, résidant au château de Bayé (Marne), se proposant d'assister

au Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques qui tiendra sa dixième session à Athènes en 1886, se dispose à y faire connaître le progrès qui s'est opéré en France dans les études anthropologiques et historiques depuis la dernière session tenue à Lisbonne en 1880 ; il demande, à cet effet, d'être renseigné sur les découvertes particulières à notre département et les titres des travaux qu'on a publiés sur ces matières. M. le Secrétaire est invité à prendre les dispositions nécessaires pour répondre à ce désir.

M. Rochetin, par une lettre adressée d'Avignon le 26 octobre, à M. Aurès, et dont M. Bondurand donne connaissance, rappelle que l'Académie a bien voulu allouer un subside de 100 francs pour être employés à des fouilles dans deux cimetières gallo-romains, qui devront être dirigées tant par lui-même que par M. l'abbé Dumas, curé de Sanilhac.

Le moment approchant où ces Messieurs doivent commencer ces fouilles, il exprime le désir que la somme de cent francs soit mise à leur disposition ; M. le Secrétaire et M. le Trésorier devront se concerter pour donner satisfaction au désir exprimé.

La lettre de M. Rochetin signale en même temps l'existence de pierres antiques à l'ermitage de Notre-Dame de Laval, près du village de Collias, parmi lesquelles une inscription gallo-grecque, incrustée dans le mur méridional de la petite chapelle de l'ermitage.

L'Académie, informée des faits ci-dessus relatés, ne peut que témoigner ses plus vives sympathies pour la translation à Nîmes des pierres antiques de Notre-Dame-

de-Laval, et fait des vœux pour la réalisation de cette opération.

M. Liotard signale la mention faite par M. Malinvaud, dans le *Bulletin de la Société botanique de France* (n° 4, 1^{er} juillet 1885), de la découverte par l'abbé Magnen, d'un hybride inédit des *Narcissus dubius* et *Juncifolius*, auquel notre confrère a imposé le nom de *U. Gareisianus*. M. Malinvaud se propose de revenir sur cette communication.

La parole est à M. FABRE pour rendre compte de la conférence de M. Ch. Frossard, *associé correspondant*, sur l'amiral Coligny, faite devant les apprentis de l'Eglise réformée de Paris.

« Cette conférence retrace d'une façon intéressante la vie de ce chef huguenot, et je n'ai point à vous redire ces détails que de nombreuses études ont, de nos jours, rendus familiers à beaucoup d'esprits; je veux seulement relever quelques traits d'un intérêt spécial et qui méritent d'attirer une attention sympathique.

» Je remarque d'abord la justification de ce nom d'amiral, dont on s'est souvent étonné à propos de Coligny; ne l'a-t-on pas appelé quelquefois, avec une ironie amère : l'amiral qui n'a jamais navigué? M. Frossard rappelle à ce sujet un épisode décisif. C'était en 1545, la guerre se faisait contre les Anglais. Une flotte avait été réunie sous le commandement de l'amiral Annebaut, avec mission de débarquer une armée en Angleterre. Coligny, à la tête d'une galère, attaqua vivement l'ennemi et le canonna. L'attaque ne fut compromise que par la faute de Strozzi, auquel Coligny

reprocha sa pusillanimité coupable. Plus tard, nommé par le roi Henri II amiral de France, en remplacement de ce même Annebaut, il sut, en 1555, faire appel au patriotisme des Dieppois qui, avec 19 barques, remportèrent une véritable victoire navale sur 24 navires flamands. Enfin il eut des vues intelligentes sur la colonisation du nouveau monde. Déjà, en 1555, il avait secondé le projet par lequel Villegagnon voulait établir en Amérique une colonie pour servir de retraite à ceux de la religion. L'entreprise eut un commencement de succès ; une petite île conquise dans la baie de Rio-Janeiro porta le nom de Coligny, et l'œuvre ne fut arrêtée que par la tyrannie de ce Villegagnon, aussi mauvais administrateur qu'il était marin distingué. En 1562, Coligny envoya Jean Tibaud dans la Floride, et si cette tentative n'eut pas un meilleur sort, nous pouvons tout au moins reconnaître les droits de Coligny à ce titre d'amiral qui n'avait pas d'ailleurs à cette époque un sens aussi restreint que de nos jours.

» Je relève aussi ce détail caractéristique que, dans un siècle tourmenté, où l'on connaissait peu le respect des opinions, Gaspard de Coligny laissa les prêtres jouir, dans sa ville de Châtillon sur-Loing, de la liberté de conscience et du culte, qu'il demandait si énergiquement pour lui-même et pour ses frères. Tolérer ceux qui ont un autre sentiment, cela est naturel, élémentaire à notre époque ; c'était fort remarquable en ce temps-là !

» Je trouve encore dans cette conférence une pièce très curieuse, relative à la mort de l'amiral, et découverte par M. Frossard

lui-même dans les archives municipales de Lille. C'est une dépêche du duc d'Arschot, gouverneur des Pays-Bas, datée de Bruxelles du 28 août 1572 et adressée à M. Rasseghien, gouverneur des villes et châtellenies de Lille, Douai et Orchies, qui faisaient partie alors de l'empire germanique. Cette dépêche en renferme une plus importante, partie de Paris le 26 ou le 27, relatant certains faits « touchant la mort de l'amiral de France », et commençant ainsi : « Le 22 d'aoust, sortant l'admiral de France » hors du palais du roy pour aller en sa » maison lisant une lettre, l'on le tira d'une » harquebouse chargée de quatre plombs, » duquel traict l'on lui emporta ung doigt » de la main droicte et entra par entre deux » ceulx de la main gauche luy rompant les » ochs du bras jusques au coulde ; la porte » de la maison d'où l'on tira estait ferrée » devant et avait une de derrière ouverte, » où il y avait un cheval d'Espagne sur » lequel celluy qui fait le faict se sauva, » etc, » « Retenons ceci, dit M. Frossard. » il y avait un cheval d'Espagne tout prêt à » sauver celui qui avait fait le coup. Si » Coligny fut ainsi assailli et quelques jours » après frappé mortellement, le véritable » instigateur de ce meurtre, c'est l'espagnol. » Comment l'ambassadeur accrédité auprès » de Charles IX savait-il que le cheval » était d'Espagne, s'il n'avait trempé dans » le guet-apens, peut-être fourni le che- » val ? » Cette conclusion me paraît un peu forcée. Que la journée de la Saint-Barthélemy ait été combinée à l'entrevue de Bayonne entre Catherine de Médicis et l'Espagne, on peut le prétendre ; mais n'est-ce pas excéder la mesure que d'en cher-

cher une preuve nouvelle dans l'origine du cheval qui emporta le premier assaillant !

Cette étude nous offre enfin quelques détails intéressants sur le monument qui bientôt s'élèvera à la gloire de Coligny. Ce monument, en pierre du Jura, orné de trois belles statues en marbre de Carrare, doit être adossé au chevet de l'Oratoire, dans la rue de Rivoli. La ville de Paris a fourni l'emplacement, l'Etat une allocation importante, une souscription nationale a réuni plus de cent mille francs. Les travaux de sculpture sont fort avancés ; dans peu de mois l'œuvre sera en place. La brochure de M. Frossard nous offre une reproduction du projet primitif auquel certaines modifications ont été apportées. L'édifice est d'aspect sévère ; sous un portique de la Renaissance, la figure de l'amiral s'avance pensive, ferme et majestueuse ; on lit une foi éprouvée, une mâle résolution dans le visage de cet homme. A ses pieds, deux figures allégoriques sont couchées, ce sont d'un côté la Patrie, de l'autre la Religion ; entre les deux, une Bible ouverte. Sur de larges piliers, qui flanquent le monument principal, on a représenté en médaillons les figures d'Odet et de d'Andelot, les deux frères de Coligny. En attendant que ce beau monument sorte de l'atelier de M. Crauk, le statuaire, rendons hommage avec M. Frossard au comité qui en a pris l'initiative et qui saura mener cette entreprise à bonne fin. Ce comité, non point sectaire, mais composé de catholiques aussi bien que de protestants, a voulu accomplir une œuvre de réparation nationale dans un esprit de tolérance, de justice et d'apaisement. Saluons l'œuvre et saluons aussi la pensée

large et fraternelle qui l'a fait naître. Il est doux de s'unir pour honorer toutes les gloires, de jeter dans les sillons du passé, labourés par des agitations à jamais disparues, les germes de notre fraternité future, d'aimer enfin d'un même zèle, sans réticence et sans arrière pensée, les hommes généreux sous toutes les bannières : Oberlin et Vincent de Paule, le chancelier de l'Hospital et l'amiral de Coligny.

M. le docteur MAZEL présente ensuite un rapport sur l'histoire de la ville d'Eyguières, écrite en dialecte provençal, par M. Alphonse Michel, et insérée dans le *Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan*. — Années 1882-83.

» On ne sait vraiment ce qu'il faut le plus louer dans cette œuvre de longue haleine, ou du soin apporté à sa rédaction ou de la scrupuleuse exactitude des textes, ou de l'abondance presque excessive et de la variété des détails.

» L'auteur n'a pas de peine à prouver que bien longtemps avant l'arrivée de saint Vérédème dans nos contrées, vers 690, fondateur légendaire et patron d'Eyguières, il existait une localité, précisément située sur le territoire où s'élève cette petite ville, connue de temps immémorial sous le nom de *Castrum de Aquaria*. Qui oserait affirmer que ce *Castrum de Aquaria* lui-même ne s'est pas élevé tout d'abord sur le rocher qui protégeait primitivement une peuplade Celto-ligure, établie là même où coulent les eaux claires et abondantes qui constituent encore l'agrément et la richesse de la contrée.

» N'oublions pas que la *Voie aurélienne* passait au midi et tout près d'Eyguières.

» Il faut glisser rapidement sur les commencements, fort obscurs d'ailleurs, de cette petite ville, qui n'offre que rarement à l'historien de grands événements dignes d'attirer son attention. Il est plus sage de se confiner dans le menu de la vie intime et quotidienne. On se fait, de la sorte, une idée plus exacte et plus claire des mœurs et habitudes du temps passé.

» L'auteur n'y a pas manqué, et il est vraiment instructif de le suivre dans les développements donnés par lui à l'étude de questions qui sollicitent de nos jours encore les préoccupations des gouvernements : Telles que le dessèchement des étangs, l'établissement de canaux et roubines, l'*irrigation des campagnes*, le reboisement des forêts, la cherté du pain et de la farine, la chasse, l'*instruction gratuite*, les règlements de santé ; quelques-uns de ces règlements de santé ne dépareraient pas nos codes d'hygiène contemporaine.

» Malheureusement alors, comme de nos jours, tout ce qui se libellait aussi facilement, rencontrait dans l'exécution, des résistances opiniâtres. Les ordonnances de police, qu'elles fussent édictées par le seigneur du lieu, le Bayle, la commune et même le Parlement, restaient souvent lettre morte ; et c'est ainsi qu'on a vu, sous l'ancien régime, un très grand relâchement en tout ce qui concerne la mise en pratique de la législation sur les droits de pâture, de glane, sur le maraudage, les poids et mesures, les journées des ouvriers, sur la propreté des rues, etc.

» Tout concourait d'ailleurs à frapper d'avance de stérilité cette législation : autant la confusion des pouvoirs, la rivalité

des détenteurs de l'autorité, que la faiblesse des sanctions pénales et la routine ou le mauvais vouloir de chacun.

» Il est curieux de relever, à ce propos, les tristes raisons dont on s'est payé en tout temps pour éluder les prescriptions les plus salutaires. Au temps jadis, une dame de Sade, tutrice de son fils, seigneur d'Eyguières, frustrée dans son attente par un règlement de police émané des consuls en matière de paturage, qui ne lui donnait aucune part dans les amendes perçues, refusa obstinément l'homologation du règlement et cela, affirmait-elle, dans *l'intérêt du pauvre peuple*. L'affaire traîna indéfiniment devant le parlement de Provence.

» Dans le récit que fait notre auteur des événements survenus à Eyguières durant la longue tourmente révolutionnaire, il convient de relever ce qu'il nous apprend au lendemain du premier anniversaire du 14 juillet, sur la fuite du comte de Sade, dernier seigneur d'Eyguières, sur le partage de ses biens ruraux, l'incendie du pavillon de son jardin, le pillage et la démolition de sa maison d'habitation, autrement dit du château.

» Un peu plus tard survint l'échauffourée aussi ridicule que dramatique du *Collet de Melet*, où, à la suite d'une collision inattendue entre les gardes nationales de la contrée et des bandes armées venues du Rhône, de Tarascon et d'Arles, vingt-sept hommes restèrent sur la place (7 morts et 20 blessés, le 23 septembre 1792). Dans cette équipée, les honnêtes Eyguiérains avaient fortuitement eu la victoire contre les forcés d'Arles et des bords du Rhône. Il n'en fallut pas davantage pour les perdre, et le

proconsul Meinet, assisté du lieutenant *Suchet*, le futur duc d'Albufera, ceux-là mêmes qui avaient mis à sac le village de Bédouin, furent chargés de punir Eyguières.

» Quarante des principaux habitants furent conduits et enfermés dans les prisons d'Orange, et sans l'appui du girondin Rabaut-Saint-Etienne, le protecteur d'Eyguières, dont une vieille tradition fait naître l'aïeul maternel dans cette localité, sans le dévouement du menuisier Pascal, un enfant d'Eyguières, ami intime et compagnon du tour de France du menuisier *Ragot-la-Violette*, un des cinq membres du tribunal révolutionnaire d'Orange, les pauvres Eyguiérains auraient certainement passé un mauvais quart d'heure.

» *Ragot-la-Violette*, en effet, prié, sollicité par son vieux camarade, laissa traîner les choses en longueur jusqu'au jour où les événements du 9 thermidor vinrent ouvrir les portes des prisons à tous les détenus (1).

» M. Alphonse Michel a écrit cette longue histoire avec son cœur. On sent qu'il aime la petite ville d'Eyguières, où il a passé, dit-il lui-même, dans un sonnet qui lui sert de préface, sept années au milieu des festins et des chansons, libre, jeune et sans souci.

» Comment pourrait-il en être autrement ? Une œuvre semblable, poursuivie à travers

(1) Etrange coïncidence ! Ces notes ont été prises à quelques pas, je dirai presque à l'ombre des arbres du parc de la Redorte. Ce parc, attenant à la maison du maître, fait partie de la magnifique propriété que M. le comte Mathieu de la Redorte et sa femme, fille aînée du maréchal Suchet, possèdent dans le Minervois, aux bords du canal du Midi et de l'Aude. (Elle a donné, en 1883, 20,000 hect. de vin. Il y a loin, on le voit, des chais de la Redorte au sac de Bédouin et d'Eyguières.)

mille difficultés et rédigée dans une langue difficile à manier avec nos habitudes et notre culture toute française, témoigne d'une grande force de volonté et d'un véritable courage, si j'en juge par la violence que j'ai dû m'imposer à moi même pour mener ma lecture jusqu'au bout.

» Il ne faut rien moins que l'amour du sol natal, l'attachement profond à la patrie locale pour entreprendre et mener à bonne fin une campagne semblable. M. A. Michel s'en est tiré à son honneur. Sa prose provençale a reçu la médaille d'or au premier concours ouvert à Montpellier en 1875, par la Société des langues romanes.

» Je me permettrai toutefois de signaler, en finissant, au vaillant écrivain, quelques gallicismes qui reviennent un peu trop souvent sous sa plume, conséquence presque inéluctable de l'éducation dont je parlais tout à l'heure. En les élaguant avec soin de son récit, il aura fait une œuvre de romanisant à peu près irréprochable. Puisse-t-elle compter beaucoup de lecteurs !...»

M. le comte de BALINCOURT détache d'un registre de pièces provenant des archives du château de Vauvert, un document très curieux formé de 6 feuilles de parchemin : c'est le budget de la viguerie d'Aiguesmortes en 1460, d'après le manuscrit original inédit du viguier-châtelain, dont voici le résumé :

» Le compte rendu des recettes et dépenses de la viguerie d'Aiguesmortes, par Jean de Chambes, seigneur de Montsorau, châtelain et viguier de la ville, donne non seulement une idée exacte de son commerce et de ses finances, mais encore une foule de

détails et d'aperçus curieux sur les mœurs de ses habitants au xv^e siècle.

» Les recettes se composaient du produit des amendes, des droits de mutations, des censes, des taxes sur les marchandises et de la ferme de certains impôts. Parmi les délinquants traduits devant la Cour figurent bon nombre de misérables vivant de la prostitution, qui avait pris une certaine extension dans la ville à cause des étrangers, car le faible rendement de l'impôt direct accuse une population sédentaire très réduite. Les droits sur les marchandises, qui ne devaient pas dépasser deux deniers d'après les lettres patentes de 1436, montaient à onze deniers vingt-cinq ans plus tard; la rève, impôt de transit sur toutes les marchandises de la sénéchaussée, qui n'avait d'autre port autorisé qu'Aiguesmortes, atteste un mouvement commercial annuel de trois millions de notre monnaie.

» Les dépenses font ressortir, d'après leurs gages, l'état du personnel des agents du roi : un châtelain payé 200 livres; 33 hommes d'armes à 17 deniers par jour, un juge royal à 100 livres par an. Puis viennent les frais de justice pour trois criminels de différentes catégories. Un voleur de grands chemins, condamné à deux ans de bannissement, après trois mois d'informations; un meurtrier, qui s'est réfugié dans l'église de Notre-Dame-du-Sablon, y est gardé à vue pendant trois jours et trois nuits, et profite probablement du droit d'asile, le quatrième, pour s'évader; enfin un malheureux, condamné pour crime contre nature, à subir la peine du gibet en compagnie de l'animal victime de sa brutalité; il y a, dans cette affaire, des détails burlesques et

caractéristiques qui font de cette procédure le passage le plus curieux du manuscrit.

» En résumé le budget accuse un déficit de 93 livres. Ce résultat était prévu quand on remarque que les revenus les plus considérables n'y sont portés que pour mémoire et sont employés ou à l'entretien du port ou versés à la trésorerie de Nîmes ; ou bien encore, comme les 7.260 livres de la rève, (136.000 francs), concédés gracieusement par le Roi à la Reine pour des motifs « portés aux comptes précédents » et qui ne nous sont pas parvenus. »

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 21 novembre 1885.

Présents : MM. le docteur PUECH, *président*, en l'absence du Président et du vice-Président titulaires ; J. Salles, Aurès, Brun, Lenthéric, Verdier, Doze, Dardier, Bondu-rand, Clavel, Fabre, Coustalet, de Balin-court, *membres résidants* ; Ch. Liotard, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 7 novembre est lu et adopté.

M. le Secrétaire présente le relevé des publications périodiques transmises à l'Académie depuis la dernière séance, dont le détail suit :

Mémoires de la Société éduenne, tome XIII.

Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, tome XXIII.

Mémoires de l'Académie de Savoie, tome VII.

Mémoires de la Société de la Marne, 1883-1884.

Société de Bar-le-Duc, tome IV.

Romania, avril 1885.

Bulletin de la Société de Borda, 3^e trimestre 1885.

Société nivernaise, 3^e fascicule du XII^e vol.

Bibliothèque de l'école des Chartes, 4^e et 5^e livraisons.

Bulletin de l'histoire ecclésiastique des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers, 3 livraisons.

Revue savoisienne — Société florimontane, juillet et août 1885.

Société de la Maurienne, 1^{er} bulletin du 6^e vol.

Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, octobre 1885.

Revue du Tarn, 4^e livraison.

Bulletin de la Société de la Lozère, 5 livraisons.

Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, octobre 1885.

—
L'Académie a reçu, en outre, à titre d'hommage :

Une Corbeille de miettes. — Cent une notices, abrégées relatives à l'*Histoire du protestantisme*, par M. Ch. Frossard, associé-correspondant.

Discours de rentrée de la Cour de cassation, par M. Henri Roussellier, avocat-général (*Biographie de Thouret*).

—
M. le Directeur des Beaux-arts, en annonçant la tenue de la dixième session des Sociétés des Beaux-arts à la Sorbonne pour 1886, provoque l'envoi des publications des membres de notre Compagnie relatives à l'histoire de l'art.

—
M. le Conservateur du Musée d'ethnographie du Trocadero, à Paris, sollicite, pour la Bibliothèque spéciale annexée à cet établissement l'envoi des mémoires et bulletins des sociétés de la province, ayant trait à la

géographie, aux mœurs et coutumes, à l'archéologie et à l'anthropologie. — Il sera donné satisfaction à cette demande dans la limite du possible.

M. le Secrétaire, au nom de M. l'abbé MAGNEN, donne lecture du rapport suivant sur *l'Essai de la Flore du sud-ouest de la France*, publié par M. l'abbé Revel, sous les auspices de la Société académique de Rodez.

« Ce titre modeste désigne une œuvre d'érudition et de science botaniques, laquelle n'est pas dépourvue parfois et à propos de couleur littéraire. C'est le résultat d'une longue expérience et de relations studieuses, jointes à de patientes recherches et à des excursions méthodiques. L'aridité du fond est agréablement tempérée par des observations neuves et des notes inédites, où l'on aborde tour à tour les questions de la plus haute philosophie, les controverses scientifiques et exégétiques qui ajoutent au charme de l'étude des fleurs, déjà si attrayante par elle-même.

» Dans son Introduction, M. l'abbé Revel circonscrit d'abord le vaste champ de ses explorations. Il étudie ensuite les notions de variété, d'espèce, de genre, de famille, ainsi que le *facies* des plantes et la valeur des divers caractères spécifiques. Enfin, il trace aux herborisateurs un itinéraire botanique où rien n'est oublié : ni l'exposition, ni l'altitude, ni la nature géologique des stations mentionnées, ni les raretés à cueillir, ni les souvenirs scientifiques ou historiques à relever, ni même les beautés naturelles à admirer.

» La première partie de *l'Essai* fait suite

à l'Introduction. C'est la seule parue jusqu'à ce jour. Elle comprend les phanérogames, des Renonculacées aux composées exclusivement. On y remarque trois espèces créées par l'auteur : le *Ranunculus lutarius* figuré dans toutes ses parties à la fin du volume ; le *Ranunculus radians*, décrit par Boreau dans la *Flore du Centre* ; le *Biscutella sclerocarpa*, caractérisé par ses silicules couvertes de papilles. Quelques plantes récoltées sur les pentes occidentales de l'Aigoual et de l'Espérou appellent vivement notre attention ; mais cette joie ne nous est ménagée qu'avec une extrême parcimonie. Pourtant il eût été facile de contrôler, non sans utilité générale, de relater les informations de De Pouzols, si précises et, d'ailleurs, tant de fois confirmées.

Disciple convaincu de Jordan, M. l'abbé Revel a été amené par ses propres observations, relevées sur une large échelle, durant plus de quarante ans, à admettre dans beaucoup de genres, et notamment dans le genre *Ranunculus*, un plus grand nombre d'espèces que d'autres botanistes. Ses descriptions sont circonstanciées et minutieuses, ses opinions discutées, ses arguments pressants ; ses conclusions nous paraissent péremptoires, et nul n'oserait en contester l'autorité. N'y a-t-il pas là, cependant, inscrites en espèces classiques, des formes locales, non essentielles, dépourvues de la faculté de se reproduire avec leurs caractères spécifiques ? Le *Barbarea vulgaris*, par exemple, ne devient-il pas le *Barbarea arcuata* dans les lieux humides et ombragés, pour passer, en plein soleil, au *Barbarea rivularis* ? Le *Ranunculus Lecoqii*, qui croît parmi les hautes herbes, ne se métamor-

phose-t-il pas en *Ranunculus spretus*, lorsqu'il est entraîné dans les graviers inférieurs? Et celui-ci ne descend-il pas au *Ranunculus nemorosus*, s'il abandonne les bois des montagnes pour ceux des vallées?

» L'ouvrage dont nous venons d'esquisser l'analyse a été accueilli avec faveur par les amis des fleurs. Comme les études en cours de publication de plusieurs floristes distingués, mais transformistes, il a trait à la végétation du sud-ouest, mise tous les jours en lumière par une pléiade de chercheurs. Mais M. Revel a écrit son œuvre à un point de vue philosophique tout différent. Ce mérite lui a valu des éloges flatteurs et de précieux encouragements, nous voudrions pouvoir dire l'adhésion de tous les esprits, car ce serait le triomphe de la vérité.»

M. AURÈS commence la lecture d'un nouveau mémoire relatif à son interprétation de l'inscription fragmentaire du fronton du nymphée de Nîmes, fortifiée par de nouveaux documents.

La fin de cette communication, ainsi que la lecture annoncée d'une notice de M. Gilles, correspondant de Marseille, est renvoyée à la prochaine séance.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 5 décembre 1885.

Présents : MM. CARCASSONNE, *président* ;
Aurès, Bigot, Brun, Lenthéric, Verdier,
Gouazé, Puech, Faudon, Bolze, Doze, Delé-
pine, abbé Ferry, Dardier, Bondurand,
Clavel, Villard, Mazel, abbé Goiffon,
Fabre, Coustalet, Maurin, de Balincourt,
membres résidants ; Ch. Liotard, *secrétaire*
perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 21 no-
vembre est lu et adopté.

M. le Président souhaite la bienvenue à
M. Georges Maurin, récemment nommé, et
qui prend aujourd'hui séance dans nos
rangs, en même temps qu'il adopte pour do-
micile la ville de Nîmes.

M. le Secrétaire fait l'énumération et le
dépôt des dernières publications adressées
à l'Académie pendant la dernière quinzaine,
savoir :

Mémoires de la Société d'émulation du
Jura, 5^e vol. 1884.

Revue du Tarn, juillet, août et septembre
1885.

Bulletin de la Société archéologique de
Nantes, 1^{er} semestre 1885.

Mémoires de la Société de la Manche,
1 vol. 1882-1885.

Société archéologique de Constantine,
23^e volume.

*Société des amis des sciences naturelles
de Rouen*, 1^{er} semestre 1885.

Bulletin de la Société de la Basse-Alsace,
juillet, août, septembre et octobre 1885

Bulletin de la Société de Poligny, avril,
mai et juin 1885.

Bulletin de l'Auvergne, juin-juillet 1885.

Revue de Valenciennes, numéros 5, 6, 7,
8 et 9 1885.

Antiquaires de Picardie, numéros 1, 2
et 3 1885.

*Bulletin de la Société d'agriculture de
Boulogne-sur-mer*, juillet, août, septembre
et octobre 1885.

Bulletin de la Société de l'Ardèche, 1^{er} et
2^e semestre 1884.

Bulletin de l'Académie Delphinale, tome
XVIII, 1883.

Bulletin de la Société de Soissons, tome
XIV, 1883.

*Bulletin de la Société des sciences natu-
relles de Nîmes*, numéros 1, 2, 3, 4, 5 et 6,
1885.

Société d'histoire naturelle de Toulouse,
1^{er} et 2^e semestre 1885.

Bulletin de la Société dunoise, numéros
32 à 47, d'avril 1877 à janvier 1881.

Bulletin de la Société dunoise, tome IV.
de 1881 à 1884.

Société philotechnique du Maine, 4^e an-
née, n^o 2.

Bulletin du Museum d'Harvard-Collège,
juillet 1885.

Société des Côtes-du-Nord, séance du
22 mai 1885.

Bulletin archéologique et historique,
1885, n^o 2.

Geological Survey, Washington, 1882-1883, 1^{er} vol. in-4^o.

A l'envoi de la Société dunoise de Chateaudun sont joints les deux ouvrages suivants publiés sous ses auspices :

1^o *Histoire de Dunois, de ses comtes et de sa capitale*, par l'abbé Bordas, 2 vol. in-8^o.

2^o *Histoire abrégée de l'abbaye de Saint-Florentin de Bonneval, des RR. PP. Dom Jean Thiroux et Dom Lambert*, publiée par le docteur V. Bigot, 1 vol. in-8^o.

A l'envoi de la Société d'émulation du Jura est jointe une notice in-4^o, sur les anciens vitraux de l'église de Saint-Julien (Jura) et sur celle de N.-D. de Brou ; texte par Bernard Prost, avec planches lithographiées.

Une partie de ces ouvrages sont remis aux mains de divers membres présents, avec invitation de vouloir bien en rendre compte prochainement.

Une circulaire de la Société française de numismatique et d'archéologie invite les possesseurs de collections publiques ou privées, d'objets d'art ou d'antiquités, à vouloir bien faire connaître la consistance de ces collections et les publications dont elles auraient été l'objet. Les formules à remplir annexées à cette circulaire seront distribuées aux intéressés.

M. Bruguiier-Roure, un de nos correspondants, indépendamment d'un mémoire qu'il a rédigé et publié au sujet des mutilations de l'ancienne église du Plan à Pont-Saint-Esprit, écrit à l'Académie, le 30 novembre, pour lui demander son intervention et son appui afin d'obtenir la restitution des fragments décoratifs de la façade de la dite

église, qui ont été emportés par un particulier pour en faire sa propriété privée.

En sa qualité d'inspecteur dans le Gard de la Société française d'archéologie, M. Bruguier-Roure a déjà reçu l'assurance que la question serait étudiée par la commission des monuments historiques.

L'Académie remercie M. Bruguier-Roure de sa patriotique initiative, et s'associant à ses protestations exprime le vœu et l'espoir de voir réintégrer promptement à leur place les ornements détachés de l'église du Saint-Esprit.

On passe aux lectures annoncées à l'ordre du jour.

M. AURÈS termine la lecture de son mémoire supplémentaire destiné à fixer l'attribution de la grande inscription, reconstituée par ses soins au musée archéologique, dans le sens de la dédicace d'un établissement thermal et non d'une basilique, contrairement aux récentes opinions émises par divers archéologues.

M. BONDURAND donne communication d'un manuscrit soumis à l'Académie par M. Gilles, un de nos correspondants établi à Marseille. Ce travail est relatif aux origines de la ville de Tarascon-sur-Rhône. La première partie, dont M. Bondurand donne lecture, contient de curieux documents sur la légende de la Tarasque, qui se retrouve, en dehors de Tarascon, dans les souvenirs relatifs à plusieurs localités de la Provence. (Noves, Les Baux).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 19 décembre 1885.

Présents : MM. DELÉPINE, *vice-président* ; J. Salles, Aurès, Brun, Verdier, Puech, Bolze, Doze, Boyer, Dardier, Bondurand, Clavel, Simon, Villard, Mazel, abbé Goiffon, Fabre, Maurin, comte de Balincourt, *membres résidants* ; abbé Magnen, *associé correspondant* ; Ch. Liotard, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 5 décembre est lu et adopté.

Le Secrétaire fait le dépôt des publications périodiques reçues à l'Académie pendant la dernière quinzaine, savoir :

Société d'histoire et d'archéologie de Thuringe (Iena), 9^e série, 4^e vol.

Société de l'Aveyron, procès-verbaux 1880-1884.

Société de Poligny, juillet, août et septembre 1885.

Société de statistique de Marseille, tome 42^e, 1^{re} partie.

Société de Boulogne-sur-mer, juillet, août et septembre 1885.

Société franco-hispano-portugaise de Toulouse, 1883, n^o 1.

Société historique et archéologique de l'Orléanais, 1^{er} trim. 1885.

Revue de la Société florimontante d'Annecy, novembre 1885.

Société agricole des Pyrénées-Orientales, 27^e vol., 1^{re} partie.

Accademia dei Lincei, novembre 1885.

Société des Alpes-Maritimes, tome IX.

Société d'Orléans, tome XXV, n^o 3.

Société havraise d'études diverses, 1884-1885.

Société dunoise, octobre 1885.

Museum de zoologie, d'Harvard Collège Cambridge, vol. XII, n° 2, et rapport annuel pour 1884-1885.

Revue africaine, septembre et octobre 1885.

Reçu en outre, par l'entremise de l'Académie de Clermond-Ferrand :

Un talisman gallo-romain, description d'une terre cuite par le docteur Plicque.

Les Anciens Dieux des Pyrénées, par Julien Sacaze, brochure envoyée par l'auteur.

Poésies nouvelles, par M. Alexandre Ducros, de Nimes, 1852-1885, volume in-4^e, déposé, de la part de l'auteur, par M. Boyer.

M. AURÈS fait part à l'Académie d'une découverte très intéressante, qui lui a été communiquée par M. Nicaise, de Châlons-sur-Marne. Elle consiste dans une mesure gauloise, considérée comme unique, trouvée par M. Ch. Boiveaux dans un foyer gaulois, à Cernay-lez-Reims, à deux ou trois mètres de profondeur, au milieu de débris de poterie noire et brune.— Elle est à double face comme celles qu'on fabrique aujourd'hui. Une moitié a disparu, et les tenons en fer qui joignaient les deux parties font encore saillie sur la face interne plate et non graduée de la mesure.

M. Nicaise a transmis à M. Aurès une exacte reproduction en bois de ce curieux specimen, qu'il fait passer sous les yeux de l'assemblée. — M. Aurès va se livrer à un travail de comparaison entre cette mesure

et les fractions de même longueur du pied-de-roi et du mètre que M. Nicaise a figurées en regard sur une planche qui accompagne son envoi.

M. l'abbé MAGNEN apporte à l'Académie quelques feuilles de son herbier, accompagnées d'une Notice de quelques plantes à ajouter à la Flore du Gard, dont il signale comme suit les plus intéressantes :

AMBROSIA TENUIFOLIA, Spreng. — Plante d'Amérique. Naturalisée d'abord à Cette, à l'extrémité d'un faubourg, d'où l'ont chassée peu à peu des constructions récentes, elle a été rencontrée récemment sur le plateau central, dans le département de l'Allier et dans le bassin méditerranéen, à Bagnols-sur-Cèze. C'est une plante désormais française.

LINUM CORYMBIFERUM, Desf. — Cette plante algérienne est comme naturalisée à Rodilhan, dans une ancienne pépinière, propriété de M. Mouret. Elle s'y multiplie d'elle-même depuis plus de quinze ans, et elle a gagné les berges voisines.

NARCISSUS SUBALBIDUS, Lois. — Belle espèce. Se trouve à Caissargues, le long du Vistre et de la *Roubine de Bonnary*. La rivière a dû l'y entraîner, depuis nombre d'années, des jardins que l'on rencontre en remontant jusqu'à Rodilhan. Le *Narcissus subalbidus* aime le climat méditerranéen, mais sa patrie d'origine est inconnue.

VERBASCUM BLATTARIO-SINUATUM et VERBASCUM SINUATO-THAPSUS. — Ces deux hybrides, découverts et décrits, depuis quelques années, à Montpellier, par MM. Loret et Barrandon, végètent à Caissargues, dans les cultures en repos et le

long des chemins. On les relèvera, sans doute, ailleurs, dans le Gard, car les espèces génératrices, assez communes, y vivent en société.

M. VILLARD donne lecture du compte rendu dont il s'était chargé de l'ouvrage publié par M. Lallemand : *Histoire des Enfants abandonnés*, couronné récemment par l'Académie des sciences morales et politiques.

M. Villard, à la suite d'un examen approfondi de la législation qui a régi successivement les établissements de bienfaisance consacrés à la protection des enfants de cette catégorie, résume, comme suit, son appréciation de l'œuvre considérable de M. Lallemand :

« En résumé, l'étude de M. Lallemand a beaucoup d'ampleur. Elle renferme beaucoup de faits. Elle gagnerait peut-être à se concentrer davantage. — L'auteur suit chronologiquement les institutions hospitalières, qui se sont occupées des enfants abandonnés, en indiquant leur importance et leurs ressources jusqu'en 1789.

» Poursuivant ensuite son investigation, il indique la loi de 1811, qui a réglementé la nouvelle institution en mettant à la charge des commissions hospitalières la tutèle et la garde des enfants. Elle veut aussi que l'enfant soit mis en nourrice à la campagne, et qu'en la quittant il soit mis en sevrage chez un cultivateur, qui recevra une rétribution mensuelle décroissante jusqu'à l'âge de douze ans. — A partir de ce moment, l'enfant sera placé en apprentissage et recevra un salaire capitalisé à son profit jusqu'à sa majorité. — Tel est le bilan de la bienfai-

sance publique infantile dans le passé. Elle ne comprenait, on le voit, que les trouvés, les délaissés et les orphelins. — La bienfaisance moderne a voulu étendre sa sollicitude en la portant, tout d'abord, sur tous les enfants du premier âge, et ensuite sur les enfants vagabonds ou moralement abandonnés.

» La loi de protection des enfants du premier âge, placés en garde ou en nourrice par leurs parents, est du 23 décembre 1874. Elle est due à l'initiative persistante de M. Roussel, dont elle porte le nom, et son but est de combattre la mortalité excessive des nourrissons. On a cru parer à ces dangers en instituant des inspecteurs départementaux, des comités locaux de surveillance et des médecins chargés de visiter, à la fois, les enfants et leurs nourrices, au moins une fois par mois. — Bien que la loi soit à peine en vigueur, elle a déjà produit d'excellents effets.

» Au dessus des enfants du premier âge dont nous venons de parler et en dehors des enfants trouvés, orphelins ou assistés, que la bienfaisance publique a recueillis de tout temps, il existe une autre catégorie d'enfants plus âgés qui, n'étant ni orphelins, ni délaissés d'une manière apparente, sont néanmoins abandonnés sans surveillance par des parents indignes, et deviennent ainsi des vagabonds et des bandits. — Arrêtés par la police, ils iraient se corrompre infailliblement dans les prisons ou les colonies pénitentiaires.

» C'est pour éviter ce péril qu'un nouveau projet de loi a été soumis à nos législateurs et voté par l'une de nos chambres.

» Sans attendre le vote définitif, qui ne

saurait tarder davantage, M. Bonjean est passé résolument de la théorie à l'exécution, dans laquelle le directeur de l'assistance publique l'a suivi de près. Chacun d'eux a déjà recueilli près de 4.000 enfants, qui profitent du bénéfice des établissements industriels ou agricoles dans lesquels ils ont été admis.

» Avant de proposer cette dernière loi, le gouvernement avait ouvert une enquête à ce sujet dans le monde entier. Elle a démontré que la question est partout comprise de la même manière avec des différences peu marquées.

» Sur ce dernier point, M. Lallemand s'est livré aux investigations les plus complètes et les plus méritoires.

» Nous sommes heureux de constater également que son travail est rempli de faits, de recherches et d'idées justes. Il est surtout remarquable quand il insiste pour que l'éducation des enfants soit faite à la campagne, où ils peuvent se développer au grand air, se rendre utiles de bonne heure, et vivre de la vie de famille, cent fois plus avantageuse que celle des colonies et des orphelinats. — Il blâme aussi l'abus des secours aux filles-mères qui sont rarement de bonne éducation.

» Il censure de même avec conviction la réglementation outrée et l'ingérence constante de l'administration dans les œuvres si désintéressées de la bienfaisance privée. — Il ne voudrait pas non plus que les parents pussent se débarrasser spontanément de leurs enfants en les confiant à l'autorité publique. Trop de gens seront tentés d'user de ce moyen, et il serait mieux de ne les exonérer qu'à bon escient du devoir et des

charges qu'impose la famille. — Les cas de déchéance paternelle lui semblent aussi trop nombreux, et la pénalité appliquée à la plupart d'entre eux trop rigoureuse.

» Nous nous associons entièrement à ces critiques, signalées du reste pour la plupart par le Ministre de l'intérieur. Puisse la Chambre en apprécier la valeur lors des prochaines discussions parlementaires.»

M. LIOTARD termine la séance par quelques observations sur un vice ou plutôt une négligence de langage, qui consiste à accumuler dans une phrase des expressions similaires et le plus souvent identiques dans leur signification, et qui surchargent inutilement la pensée des écrivains sans y ajouter ni force, ni clarté, ni élégance. — C'est cette incorrection que les rhéteurs ont appelée Perissologie (de Perissos, superflu) qu'il ne faut pas confondre avec le pléonasmisme. Parmi les trop nombreux exemples de ce défaut de langage, M. Liotard signale particulièrement les répétitions d'idées résultant de l'association de qualificatifs comme seul et unique, plein et entier; ne que associés à seul, à seulement; les adjonctions inutiles de l'adverbe *ensemble* aux verbes unir, réunir, mêler, rassembler, associer, s'accorder; de l'adjectif *différent* aux termes, façon, manière, de l'adjectif *petit* aux diminutifs opuscule, édicule, etc., etc. — En recommandant le retranchement de ces superfluités de langage, M. Liotard cite à l'appui ces paroles de M. Jules Simon prononcées dans son éloge récent de M. Mignet: « La langue française est le langage » du bon sens et de la logique; c'est un

» instrument admirable qu'il faut garder
» dans toute sa pureté. »

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la
séance est levée.